



# MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

*Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster*

N°100

EMOR

30 Avril & 1<sup>er</sup> Mai 2021

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les  
feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous .....	5
Shalshelet News .....	7
La Voie à Suivre .....	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman.....	17
Mayan Haim.....	21
Koidinov .....	25
La Daf de Chabat .....	26
Autour de la table du Shabbat.....	30
Haméir Laarets.....	32
Le Chabbat de Rabbi Na'hman .....	36



Torah-Box

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

## Dvar Torah

La Paracha de *Emor* contient la Mitsva de *Kidouch-Hachem* – la sanctification du Nom de D-ieu: «*Vous ne profanerez pas Mon Saint Nom, et Je serai sanctifié parmi les Béné Israël*» (*Vayikra* 22, 32). Chaque Juif doit être disposé à donner sa vie plutôt que de nier D-ieu. Son sacrifice pour l'amour de D-ieu apportera la sanctification de Son Nom à travers le Monde. Il existe, en fait, deux types de *Kidouch-Hachem*: Dans le premier cas, un Juif est amené à vouloir sacrifier sa vie mais un miracle se produit et il ne meurt pas. L'autre cas concerne celui qui est effectivement mort. Nos Sages débattent pour définir laquelle de ces deux expériences constitue le plus haut degré de *Kidouch-Hachem*. Maïmonide maintient que la personne n'accomplit cette Mitsva qu'en y laissant sa vie. C'est en manifestant son engagement publiquement que chacun verra que sa foi en D-ieu est inébranlable. Cependant, le *Midrache* (*Sifra*) défend la thèse opposée. Lorsque D-ieu fait un miracle pour sauver cet homme, Son Nom s'en trouve encore plus glorifié. Dans ce dernier cas, chacun prend conscience de la foi inconditionnelle du Juif, mais aussi de la manifestation de la Main Divine au travers du miracle. Le *Midrache* affirme que l'homme qui est sauvé a en réalité un mérite particulier. Il rapporte deux exemples de *Kidouch-Hachem* pour illustrer cette idée: celui

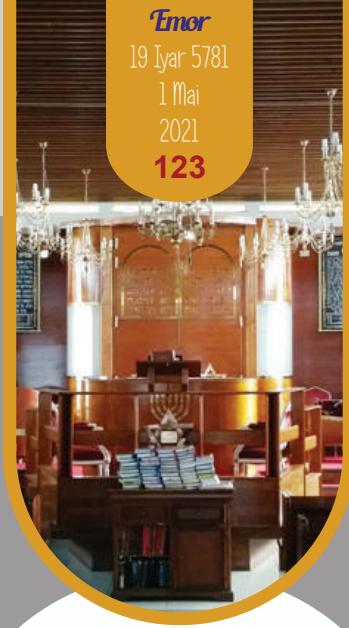
de 'Hanania, Michaël, et Azaria qui étaient sur le point d'être jetés dans une fournaise mais un miracle se produisit et ils restèrent en vie; puis celui de deux Juifs qui se nommaient Papus et Lulyanus. Maryanus, le romain, dit à Papus et Lulyanus: «*Vous faites partie du Peuple de 'Hanania, Michaël, et Azaria! Que D-ieu vous fasse un miracle comme Il le fit pour eux!*» Papus et Lulyanus répondirent: «'*'Hanania, Michaël, et Azaria étaient des hommes justes et Nabuchodonosor méritait d'avoir la révélation du miracle. Toi, par contre, tu n'es qu'un méchant homme insensible, et nous sommes, nous-mêmes, des pécheurs.*» De ce texte nous pouvons déduire que lorsque D-ieu sauve un Juif par le biais du miracle, c'est, en fait, un homme qui a un mérite particulier. La sanctification est donc infiniment plus grande. Néanmoins, le *Midrache* et Maïmonide s'accordent sur le fait que nul ne doit rechercher le sacrifice en comptant sur l'éventuel miracle. Le *Midrache* exprime cela ainsi: «*Celui qui donne sa vie dans l'espérance de voir le miracle se produire ne le méritera pas.*» Le fait de compter sur une intervention miraculeuse s'oppose à sa réalisation. Espérons que le mérite de l'étude de ces concepts anticipe la réalisation de la Prophétie: «*Je sanctifierai Mon Grand Nom... Les Nations sauront que Je suis l'Eternel*» (*Ezéchiel* 38, 23).

## Collel

- «Quand est-ce que les semaines du Omer sont-elles appelées 'entières' תמיימות Témimot?»

## Le Récit du Chabbat

A l'époque où le 'Hafets Haïm voyageait de ville en ville pour vendre ses ouvrages, il entra un jour dans une auberge de Vilna. Un Juif grossier et primitif vint d'asseoir à sa table, et commanda un morceau d'oeie rôtie avec une boisson alcoolisée. Aussitôt servi, sans prononcer de bénédiction, il engloutit le morceau de viande, puis son verre... Le 'Hafets Haïm l'avait observé, profondément choqué. Il chercha à s'approcher de cet inconnu pour le sermonner, mais l'aubergiste, qui s'en était aperçu, voulut l'en empêcher. «*Ce que vous vous apprêtez à lui dire tombera sans les oreilles d'un sourd,*» lui assura-t-il. «*Cet homme n'a jamais rien appris. A l'âge de sept ans, il a été enrôlé dans l'armée du Tsar, avec de nombreux enfants. Il a été envoyé en Sibérie - où il a grandi jusqu'à l'âge de dix-huit ans parmi les paysans analphabètes - puis il a servi dans l'armée pendant vingt-cinq ans. Mieux vaut donc le laisser tranquille et ne pas le réprimander pour sa conduite.*» Mais le 'Hafets Haïm ne se découragea pas pour autant. «*Je trouverai le moyen de parler à son cœur...*» promit-il. Il aborda le rustre, auquel il tendit la main tout en lui adressant un chaleureux *Chalom Aleikhem*, et lui dit: «*J'ai appris que lorsque vous étiez un tout jeune enfant, vous avez été déporté, avec d'autres garçons de votre âge, en Sibérie, où vous avez grandi parmi les non-Juifs, et que vous avez été ainsi dans l'impossibilité d'apprendre à quoi ressemble une lettre de la Thora. Vous avez vécu l'enfer*



Emor

19 Iyar 5781

1 Mai

2021

123

## CHABBAT EMOR

## Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 20h46  
Motzaé Chabbat: 22h01



1) Il est recommandé d'attendre la veille de *Chabbath* pour faire les achats et se consacrer aux préparatifs. En effet, on remarquera davantage que tous nos efforts sont en l'honneur du *Chabbath*. Les aliments nécessitant une longue préparation pourront être achetés auparavant afin de pouvoir les préparer correctement. S'il est possible de trouver une meilleure qualité en attendant la veille du *Chabbath*, il faudra patienter pour faire ses achats.

2) En ce qui concerne les 'Halot', il est fortement conseillé de les cuire le vendredi pour la raison mentionnée au premier paragraphe. De plus, en agissant de la sorte, les 'Halot' auront un bien meilleur goût. En cas de nécessité, il sera possible de devancer la cuisson au jeudi. Il est possible d'acheter depuis le début de la semaine un aliment ou tout autre chose que l'on risquerait de ne plus trouver sur le marché si l'on attend la veille du *Chabbath*.

3) En hiver, où les journées sont courtes, il sera possible de devancer les achats au jeudi. De même, si pour une quelconque raison on ne disposera pas de temps suffisant, il sera tout à fait permis de devancer ses achats au début de la semaine. Bien qu'il y ait une interdiction de s'occuper de ses affaires personnelles avant de faire la prière du matin, il sera permis de faire l'achat des aliments de *Chabbath* que l'on risquerait de ne plus trouver par la suite.

## לעילוי נשמה

▪ Mordékhai Rephaél Ben Rahmouna ▪ Dan Chlomo Ben Esther ▪ Emma Simha Bat Myriam ▪ Meyer Ben Emma  
▪ Chlomo Ben Fradjī ▪ Yéhouda Ben Victoria ▪ Aaron Ben Ra'hel



ici-bas! Plus d'une fois, vos officiers ont tenté de vous faire abjurer, ils vous ont forcés de manger du porc et maints aliments interdits. Et malgré tout, vous êtes resté Juif, vous n'avez absolument pas renié votre foi! Croyez-moi! J'aurai été heureux de détenir des mérites comparables aux vôtres et d'être assuré d'avoir une part dans le Monde futur, où vous prendrez place parmi nos grands Justes et Maîtres! L'abnégation avec laquelle, durant des dizaines d'années, vous avez supporté toutes ces souffrances à seule fin de rester fidèle à Hachem et à Son peuple dépasse même celle de 'Hananya, Michaël et 'Azarya!». Des larmes s'échappèrent des yeux de l'ancien soldat du Tsar. Ces paroles chaleureuses et sincères avaient réussi à raviver son âme et son esprit épuisé. Quand il apprit qui était ce vulnérable Sage qui lui avait ainsi parlé, il éclata en sanglots, et embrassa le 'Hafets Haïm. Le Maître ajouta: «Vous qui avez mérité d'être considéré comme l'un de ceux qui ont fait don de leur vie pour sanctifier le Nom de Hachem, croyez-moi que vous connaîtrez le plus grand bonheur si vous vous engagez à vivre le restant de vos jours comme un Juif observant!» Et effectivement, cet homme devint Baal Téchouva à part entière... Un jour, un proche disciple du 'Hafets Haïm se plaignait qu'il avait parlé pendant près de deux heures devant une nombreuse assemblée, et que ses paroles semblaient n'avoir influencé personne. «A quoi servent les sermons, demanda-t-il, si l'on n'incite pas les auditeurs au repentir?» Le Maître lui répondit: «Nous connaissons l'enseignement du Gaon de Vilna, selon lequel pour chaque instant où il aura gardé le silence et sera gardé démettre des paroles interdites, l'homme jouira de la lumière réservée aux Justes, que même les créatures célestes ne peuvent entrevoir. Or si t'elle est la récompense pour un seul instant, que dire de celle que vous recevrez pour avoir fait faire une assemblée entière deux heures durant, et avoir ainsi empêché ses membres d'émettre de la médisance et d'autres propos interdits!»

## Réponses

«Et vous compterez chacun, depuis le lendemain du premier jour de Pessa'h [textuellement, depuis le lendemain du «Chabbath»], depuis le jour où vous aurez apporté [l'offrande du] Omer du balancement, sept semaines, qui seront entières» (Vayikra 23, 15). Quand est-ce que les semaines sont-elles appelées «entières טמיינות Témimot»? C'est la question que posent nos Sages. A cela, différentes réponses: 1) La Guémara [Ména'hot 66a] enseigne: «Quand trouves-tu 'Sept semaines entières'? Lorsque tu commences à compter [le Omer] depuis le soir [et non pas au lever du jour, au moment où l'on apportait l'offrande du Omer]» (c'est l'opinion retenue par Rachi, car elle résout, de façon simple, la difficulté posée par l'ajout superficiel: **'qui seront entières'**). Aussi, sont-elles «entières [Témimot] lorsqu'on compte dès la «sortie des étoiles» (particulièrement, la première nuit – celle du 16 Nissan) et que l'on récite le Kidouch de Chavouot, une fois le quarante-neuvième jour de la Séfira entièrement révolu, c'est-à-dire, à la tombée de la nuit du cinquantième jour [Chla Hakadoch]. 2) Le Midrache enseigne [Kohelet Rabba 1, 3]: «Rabbi 'Hiya enseigne: Il est écrit – 'Sept semaines qui seront entières' – Quand sont-elles entières? Lorsque [les familles de Cohanim] Yéchoua et Chékhania ne servent pas au Temple durant ces semaines [entre Pessa'h et Chavouot].» Le Roké'a'h explique ainsi ce Midrache: Lorsque Roch 'Hodech Nissan tombe Chabbath, Pessa'h tombe également Chabbath et nous commençons à compter le «Omer», Motsaï Chabbath. Ainsi, ces [sept] semaines [de Séfirat HaOmer] sont «entières טמיינות», au sens où elles coïncident avec les semaines de la Création (car elles commencent un Dimanche et finissent un Chabbath) [Les Cohanim étaient divisés en vingt-quatre familles, dites «Gardes», dont chacune servait une semaine dans le Temple. Yéchoua et Chékhania étaient les neuvième et dixième familles (voir Divré Hayamim I, chap. 24); la première famille, nommée Yéhoyariv, commençait son Service le Chabbath Roch 'Hodech Nissan ou le Chabbath précédent, si le premier Nissan tombait en milieu de semaine. Ainsi, si Pessa'h tombait Chabbath, les familles de Yéchoua et Chékhania se voyaient servir dans le Temple après Chavouot]. Nos Sages enseignent par ailleurs: «Un verset dit: 'Vous compterez cinquante jours' (verset 16), tandis qu'un autre dit: 'Sept semaines, qui seront entières'. Comment concilier ces deux Textes? Ce dernier verset se réfère à l'époque où le [premier jour de] fête [de Pessa'h] tombe Chabbath (Il est donc possible de compter des 'semaines entières' – voir Rachi), tandis que le premier verset concerne l'époque où le [premier jour de] fête tombe au milieu de la semaine (on ne peut compter alors que les jours)» [Ména'hot 65b]. Le 'Hatam Sofer' tente de concilier ces deux premières explications (la Guémara et le Midrache) de la manière suivante: En réalité, on ne peut compter «sept semaines entières» entre Pessa'h et Chavouot, car selon la Halakha [voir Choul'han Aroukh O.H 261 et 293], nous avons la coutume «d'ajouter du 'Hol au Kodech» (aussi bien pour le Chabbath que pour le Yom Tov). Aussi, doit-on prolonger la sainteté de Pessa'h au-delà du 15 Nissan (empiétant ainsi sur le premier jour du Omer) et devancer celle de Chavouot en décà du cinquantième jour (empiétant ainsi sur le dernier jour du Omer). En revanche, lorsque Pessa'h tombe Chabbath, l'empiètement du premier Chabbath sur les «sept semaines» est compensé par le prolongement du septième Chabbath. 3) Le Midrache [Vayikra Rabba 28] enseigne: «Rabbi 'Hiya a dit: 'Sept semaines qui seront entières' – Quand sont-elles entières טמיינות? Quand les Béné Israël font la Volonté de D-ieu». Les «jours du Omer» ont une valeur inestimable pour se préparer au Don de la Thora. Aussi, l'Écriture nous a-t-elle mis en garde: 'Sept semaines qui seront entières': Il ne faut pas en manquer un seul jour; il faut consacrer tous ses instants, à l'instar du Juste, au Service Divin (Thora et Mitsvot), et non gaspiller notre temps comme le fait l'impie. Un tel comportement entraîne chez l'homme l'intégrité de ses jours. En effet, sur le verset: «L'Eternel protège les jours des hommes intègres ימי בנים – entiers (comme les semaines entières טמיינות)» (Téhilim 37, 18), le Midrache [Béréchit Rabba 58] enseigne: «De même qu'ils sont intègres, leurs jours sont intègres» [L'homme étant un être fini et limité, il ne peut être intègre et parfait en tout instant et de manière absolue. Aussi, D-ieu lui octroie-t-il ce qu'il ne peut atteindre par lui-même: l'intégrité totale et absolue de ces jours, dès lors qu'il fait tout son possible pour tendre vers cette perfection (la Volonté de D-ieu – נקום של רצון)]. [Sfat Emet].

Dans notre Haftara (Ezéchiel 44, 15-31), le Prophète indique les Lois qui s'appliqueront au Cohen Gadol et aux autres Cohanim à l'époque du Troisième Temple (à noter qu'Ezéchiel était lui-même Cohen). Parfois, il répète purement et simplement les Règles prescrites au début de notre Paracha à Aaron, à ses fils et à ses descendants. Dans certains cas, ces Lois semblent contredire celles de la Thora, aussi le Talmud [Chabbath 13b] enseigne-t-il: «Rabbi Yéhouda a dit au nom de Rav: Vraiment, nous devons chérir la mémoire de l'homme qui a pour nom 'Hanania Ben 'Hizkyia. Sans lui, le Livre d'Ezéchiel aurait été caché parce que son contenu [semblait] contredire la Thora. Que fit-il? On lui monta trois cents bouteilles d'huile [pour s'éclairer et se nourrir - Rachi] dans une chambre haute et il y demeura jusqu'à ce qu'il ait résolu les contradictions» Parmi ces apparentes contradictions, figure le dernier verset de notre Haftara: «**D'aucun animal mort ניבתיה ou déchiré טרפה** (Tréfa), soit volatile, soit quadrupède, les Cohanim ne pourront manger» La mise en garde du Prophète à l'encontre des Cohanim, exclusivement, semble incohérente avec l'injonction suivante de la Thora, concernant l'ensemble du Peuple Juif: «La graisse d'une **bête morte** et celle d'une **bête déchirée** pourront être employés à un usage quelconque; **quant à en manger, vous n'en mangerez point**» (Vayikra 7, 24). Quant à la Règle relative aux Cohanim, la Thora stipule: «**Une bête morte ou déchirée, il n'en mangera point, elle le rendrait impur**: Je suis l'Éternel» (Vayikra 22, 8), c'est-à-dire, explique Rachi: «C'est au regard de l'impureté (et non pas au regard de la consommation – déjà mentionnée plus haut) qu'on les interdit ici. Car si l'on a consommé une 'Névéla' d'oiseau pur, qui ne génère pas d'impureté ni par toucher ni par porter mais seulement par la consommation au moment où on l'avale, **il est alors interdit de consommer des choses saintes** (étant impur) ...». Pour répondre à la difficulté, la Guémara [Ména'hot 45a] rapporte les deux points de vue suivants: 1) [Celui de Rabbi Yo'hanane] Ce Texte sera dans les temps futurs interprété par Eliahou Hanavi (tant qu'Eliahou Hanavi n'est pas venu expliquer ce Texte nous ne savons pas comment l'interpréter – Rachi) 2) [Celui de Ravina] Cette mise en garde du Prophète est nécessaire, car du fait que la Thora autorise les Cohanim à consommer des oiseaux présentés comme expiatoires (**חטאת 'Hataf**), abattus au moyen d'une rupture du cou avec l'ongle du doigt (**מלחא מליקה**) [la dépouille de ces oiseaux étant alors assimilée à une «Névéla»], on peut penser qu'elle leur autorise aussi à consommer une bête «Névéla» ou «Tréfa». Tosfot soulève pourtant une question (à l'encontre de Ravina): «Pourquoi Ezéchiel n'a-t-il pas jugé également nécessaire d'aviser les Cohanim de ne pas porter un vêtement comportant un mélange de lin et de laine (**kilaim** קלאים) [en effet, puisqu'à l'intérieur du Temple – durant le service pontifical – porter des vêtements Kilaim leur est permis, ils pourraient s'imaginer qu'il en est de même à l'extérieur]? La nécessité de mettre en garde les Cohanim, exclusivement, contre la consommation de «Névéla» et «Tréfa», repose sur la présomption à l'erreur renforcée par l'épisode biblique où Eliahou Hanavi (considéré comme Cohen - voir Baba Metsia 114b), consomme de la viande provenant des boucheries du roi Achab que lui emmènent les corbeaux [voir 'Houlin 5a], alors que cette viande est considérée comme «Névéla» du fait que le roi Achab est un idolâtre confirmé [**'Hatam Sofer**]

# LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

## PARACHA EMOR

### LE REPOS LIBERATEUR

La Paracha Emor énumère les fêtes de l'année instituées par la Torah en les désignant par le mot **Mo'èd** qui signifie le temps fixé, un rendez-vous. « Voici les solennités de l'Eternel, les convocations saintes que vous proclamerez en leur saison. (LV 23,4). Cette institution est essentielle pour traduire la relation privilégiée que Dieu veut établir avec les Enfants d'Israël désignés dans la Torah « *Beni Bekhori Israël, mon fils ainé Israël* ». Dieu ne nous a pas donné Sa Torah une fois pour toute, c'est chaque jour que le peuple reçoit et découvre ce trésor divin. C'est ainsi que nous l'exprimons chaque matin dans la prière « *Tu es bénî notre Dieu roi du monde, qui donne la Torah, notène Hatorah* (le verbe est au présent) ». Nous découvrons une liste des fêtes presqu'identique dans la Paracha Pinehas ( Nb 28 et 29) où sont précisés, avec maints détails, les sacrifices offerts à cette occasion. En général, dans la vie de tout peuple, les fêtes sont fixées en raison d'un événement important survenu au cours de son histoire.

Or, dans les deux énumérations, les raisons de l'institution de ces fêtes n'apparaissent pas, sauf pour la fête de **Soukoth** où il est rappelé qu'il s'agit d'une fête agricole à l'occasion de l'engrangement des récoltes, mais aussi d'une fête historique rappelant le séjour des Enfants d'Israël dans le désert ( Lv 23, 40-45) . C'est certainement une indication pour les deux autres fêtes de pèlerinage Pessah et Shavouoth. Il en est effectivement ainsi. Les trois fêtes de pèlerinage ont une double signification : agricole, liée aux saisons et historique, célébrant un événement constitutif du peuple juif. Toutes ces fêtes ont cependant un point commun : l'interdiction de travailler, à l'exemple du Chabbat. Rachi écrit à ce sujet : « Quel rapport le Chabbat a-t-il avec les fêtes ? C'est pour t'enseigner que quiconque profane les fêtes est considéré comme s'il profanait le Chabbat, et quiconque observe les fêtes est considéré comme s'il observait le Chabbat (Lv 23,3). Le Chabbat est la référence fondamentale de l'existence de Dieu et de Son œuvre créatrice.

### LE TRAVAIL DANS L'ECONOMIE SPIRITUELLE DU JUDAISME.

La caractéristique essentielle d'une fête juive réside dans l'interdiction de travailler. Et pourtant la Torah ne manque pas une occasion pour glorifier le travail et de critiquer l'oisiveté. Le Roi David admire « l'homme qui se nourrit du produit de son travail. Yegia' kapékha ki Tokhél ashékha vetov lakh (Ps 128). Le Roi Salomon chante la femme vaillante qui pourvoit aux besoins de sa maison grâce à son travail. En effet le premier élément différentiel entre l'animal et l'homme est que l'homme est conscient et capable de produire les moyens pour assurer son existence. Le jour de fête étant le temps du rendez -vous entre Israël et son Dieu, la Torah a tenu à libérer l'esprit de l'homme de toute préoccupation matérielle.

Le Mo'èd n'est pas un jour de repos comme le dimanche en occident au cours duquel on peut en profiter pour mettre de l'ordre dans ses affaires ou pour réparer une machine cassée ou en panne. Pendant le Mo'ed tout travail est interdit, pour libérer l'esprit de l'homme afin qu'il consacre toutes ses pensées à sa vie intérieure et à sa relation avec son Créateur. Par travail, il faut entendre toute œuvre qui découle d'une pensée créatrice.

En hébreu, le même mot "avoda" peut traduire l'état d'esclavage ou au contraire l'état de l'homme libre au service de Dieu. La différence essentielle est que l'esclave au service de son maître ne dispose ni de sa personne, ni de son temps. Le maître dispose de son esclave à sa guise pour en tirer le maximum de profit. Le marxisme parle de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'esclave n'a pas de visage humain, c'est une chose, un instrument entre les mains de son maître. Tout autre est le serviteur de Dieu, dont l'adoration est source de bénédiction, de bien-être et de liberté.

Dans le premier des Dix commandements, Dieu se définit Lui -même comme le libérateur d'Israël du pays d'Egypte. Seul un homme libre peut recevoir la Torah, une doctrine de vie, et décider de l'accomplir ou de la rejeter. Bien que la Torah ait préexisté au monde, elle n'a été révélée à Israël qu'après la sortie d'Egypte, pour le faire passer de l'état d'esclave, soumis à l'homme, à celui de service spirituel, comme alliance avec Dieu. « ***Avadaye hem, ce sont Mes serviteurs*** ».

Le même mot '**Evéd (עֵד)**' traduit l'état d'esclave soumis à un homme et celui de serviteur au sein de l'alliance avec Dieu. Le plus grand titre de Moïse est d'ailleurs « ***Moshé 'évéd Hashèm , Moïse , serviteur de Dieu.*** ». N'existe-t-il pas assez de mots dans la langue hébraïque pour avoir désigné avec le même vocable, deux notions différentes et même opposées ! Il est possible d'en déduire qu'un homme qui ne se soumet pas au service de Dieu, devient esclave de ses passions et ne dispose pas de toute sa liberté. Entre l'esclavage '**Avoda (עֲבוֹדָה)**' qui traduit également le travail et '**Avoda (עֲבוּדָה)**' le culte, il n'y a qu'un Wav. Le Wav traduit généralement les notions d'addition, de conjonction, de relation.

## LES EFFETS DU TRAVAIL.

Shemaya disait « aime le travail »( PA 1,10) car le travail permet à l'homme de se former d'un point de vue moral, de suivre des règles qui lui permettent de se libérer de la mauvaise nature qui est en lui et d'apprendre à vivre avec les autres.. Le travail a toujours été un moyen pour assurer sa subsistance, mais aussi une source de richesse.

En effet le travail peut isoler l'individu qui s'identifie à sa fonction , oubliant sa famille, ses amis, tant son esprit et son temps sont pris par son travail. Il ne s'agit pas seulement de l'ouvrier mais aussi du gros industriel. Quittant sa maison de campagne pour être tôt à son bureau, il ne voit pas ses enfants encore endormis. Il ne les voit pas non plus quand il revient tard le soir. Alors pour qui travaille-t-il ? ! La prospérité matérielle n'augmente pas toujours le bonheur de l'homme, car le vrai bonheur est celui de l'homme qui a la conviction qu'il ne manque de rien à l'exemple de Zoushia d'Anipolie qui déclarait à qui voulait l'entendre, qu'il était le plus riche du monde, bien que vivant dans la misère la plus complète. Nos Sages ont déclaré « Quel est l'homme riche, celui qui est heureux de ce son lot » .

Ces considérations sur le travail, nous aident à mieux comprendre l'attitude de la Torah qui interdit tout travail le Chabbat et les jours de fêtes. « Six jours tu travailleras et accompliras tout ton ouvrage »( Ex 20,8) Est- il possible d'achever tout son ouvrage à l'entrée du Chabbat ? Oui, répondent nos Sages, car tout se passe dans la tête. Sachant qu'il est absolument interdit de travailler et même de penser à son travail, l'homme entre dans le Chabbat, l'esprit entièrement libéré, en transformant sa ***Avoda-avdoute (עבדה עבדות )***, esclavage, asservissement à son travail ***en Avoda (עֲבוּדָה )***, en service de Dieu, en se détournant de la matière , pour découvrir des visages . L'homme n'aperçoit plus derrière ses semblables des possibilités de profit ou des moyens d'acquérir davantage de richesse matérielle, mais des visages, des hommes avec qui il peut partager la joie d'exister et d'apprécier la véritable joie de vivre. La Torah introduit une idée supplémentaire en parlant du travail par rapport au Chabbat. Le texte de notre Paracha est légèrement différent de celui des Dix commandements cité plus haut (Ex 20,8). En effet, il est écrit ici (Lv 23, 3) Pendant six jours ***le travail sera accompli ( Té'assé melakha )*** et pas comme dans le Décalogue où il est dit : ***tu accompliras ton travail ( Vé'assita kol melakhtékhha)***. Celui qui observe le Chabbat bénéficie de l'aide du ciel qui fait en quelque sorte que le travail s'accomplit de lui-même. .

En interprétant les offrandes de chaque fête, on peut découvrir l'arrière-plan historique auquel le texte fait allusion. Par exemple à Soukot , 70 sacrifices sont offerts pour l'ensemble des nations du monde ,car le peuple juif bénéficie de la prospérité des nations parmi lesquelles il trouve refuge .Les fêtes juives qui jalonnent la vie du peuple sont autant de moments de partage avec autrui et du bonheur de la rencontre avec nous-mêmes et notre Créateur.



## La Parole du Rav Brand

La Torah met en garde les Cohanim (Vayikra, 21, 1-4) : « qu'il ne se rendent point impur... en raison d'un mort... et qu'ils ne se fassent point une calvitie sur la tête ». La Torah défend ici aux Cohanim d'arracher des cheveux de leur tête à cause d'un mort. Cette interdiction concerne d'ailleurs tous les juifs : « Vous ne ferez point une calvitie entre les yeux pour un mort » (Dévarim 14,1). On relève ici une difficulté : les cheveux ne poussent pas entre les yeux ; comment la Thora interdit-elle de provoquer une calvitie "entre les yeux"?

Mais ce terme ici ne devrait pas être compris au sens littéral, mais concerne bien l'interdiction de s'arracher les cheveux du sommet du crâne. De la même façon, la Thora ordonne à plusieurs reprises de poser les Téfilines « entre les yeux » : « Ce sera pour toi... comme un souvenir entre tes yeux », (Chemot 13, 9) tout comme « Tu les attacheras comme un signe sur tes mains, et ils seront comme des fronteaux entre tes yeux », (Dévarim 6,8). Et ici aussi, la tradition aux mains des Sages précise que celui qui pose ses Téfilines littéralement « entre les yeux » n'a pas accompli la mitsva (Meguila 24b). Appuyée par une guézéra chava avec les « entre les yeux » de la calvitie, la tradition attribue la pose des Tefilines à l'endroit sur le crâne où poussent les cheveux (Menahot, 37). Pourquoi alors la Torah utilise-t-elle l'expression « entre les yeux » ?

En réalité, les yeux ne suffisent pas pour voir. Ils ne sont que des outils, des « fenêtres », qui transmettent les images, au sein d'un processus plus large dénommé « Vision ». Ces images sont ensuite transmises par les deux nerfs optiques, à droite et à gauche, qui se croisent au niveau du chiasma optique, sous le cerveau en regard de la fontanelle. L'endroit adéquat pour mettre les Téfilines s'étend en effet de la zone où débute la pousse des cheveux jusqu'à la fontanelle (Menahot, 37). Elles se retrouvent ainsi positionnées «entre les yeux», entre les deux nerfs optiques. Mais une autre question se pose encore : l'interdiction d'arracher les cheveux à cause d'un mort inclut

également ceux de l'arrière-tête. En fait, la Torah emploie au sujet de cette interdiction le mot : « kor'ha », (Vayikra 21, 5 ; Dévarim, 14,1), qui désigne aussi la perte des cheveux de l'arrière-tête, en revanche celle qui concerne la partie frontale du crâne est appelée « guaba'hat », (Vayikra, 13, 40-42 ; Rachi, Vayikra, 13, 55). Pourquoi la Torah s'exprime-t-elle en disant : ne provoquez pas une calvitie « entre les yeux », alors même que cette interdiction inclut les cheveux jusqu'à l'arrière-tête ?

En vérité, les deux nerfs optiques ne s'arrêtent pas au chiasma, ils continuent vers l'arrière-tête, vers le lobe occipital du cerveau. Cette voie est essentielle pour la vision, et les nerfs transmettent à travers le crâne une image « inversée ». Ce n'est qu'à son arrivée à l'arrière-tête que l'image est redressée, et devient correctement interprétable par l'homme. Quant aux Tefilines, ils doivent être « attachés... entre les yeux », et cela se fait avec des lanières. Elles aboutissent à la forme de la lettre Youd du Nom divine, et le Youd est placé au-dessus de la nuque, en face du lobe occipital du cerveau justement. Les Téfilines, « le souvenir de D-ieu », s'attachent « entre les yeux ». En fait, lorsqu'il ne se souvient pas de D-ieu, les images que l'homme perçoit du monde sont « à l'envers ». Ce n'est qu'en tenant compte de D-ieu et de Sa sainte Torah que le juif « voit et observe » la réalité divine convenablement. Voilà pourquoi les lanières attachent les Tefilines depuis la partie frontale du crâne jusqu'en face du lobe occipital. Voici une anecdote : Rav Yossef, le fils de Rav Yehochoua tomba dans le coma, au seuil de la mort. A son réveil, son père lui demanda ce qu'il avait vu de l'autre monde. Son fils lui répondit : « un monde à l'envers ; ceux qui sont en haut dans ce monde (les riches et arrogants) sont en bas dans l'autre monde, et ceux qui sont ici en bas (de l'échelle sociale, les pauvres et humbles) y sont en haut ». Le père répondit : « tu as vu un monde à l'endroit ! », (Baba Batra 10b).

Rav Yehiel Brand

### La Paracha en Résumé

- La Paracha évoque plusieurs lois concernant les Cohanim et le Cohen Gadol.
- L'impureté ainsi que certains défauts invalidant les Cohanim au service du Temple.
- La Torah expose ensuite certaines lois d'impureté relatives aux Cohanim, ainsi que des lois concernant la Térouma.
- Les défauts qui empêchent un animal d'être offert sur le

Mizbé'a'h.

- La Paracha des fêtes que nous lisons lors de Pessa'h et Souccot.
- La Torah nous apprend des lois au sujet de la Ménora et des 12 pains.
- Episode du 'mékalel', homme ayant maudit Hachem, qui fut lapidé.
- Cette Paracha se conclut par quelques lois au sujet des dommages causés par un homme.

### Réponses n°234 A'haré mot Kedochim

**Enigme 1 :** Si un pauvre dit bonjour à une personne et l'autre personne ne lui répond pas, il est appelé Gazlane (Berakhot 5a).

**Enigme 2 :** 1ère pesée : mettons un sac de côté et comparons un tas de 3 sacs et un autre tas de 3 sacs. Si la balance est équilibrée, alors, le sac plus léger n'est pas sur la balance (ni sur le plateau de gauche, ni sur le plateau de droite). Donc, le sac plus léger est celui que l'on a mis de côté : Par contre, si un plateau est plus haut, alors le sac plus léger est sur ce plateau : c'est l'un des 3 sacs. Lequel ? Recommençons une pesée avec ces 3 sacs... Mettons 1 sac de côté et comparons les 2 sacs restant : Si la balance est équilibrée, alors, le sac plus léger n'est pas sur la balance. Donc, le sac plus léger est celui que l'on a mis de côté : Par contre, si un plateau est plus haut, alors le sac plus léger est sur ce plateau : c'est gagné !

**Enigme 3 :** Le mot « Ervate » ouvre 11 pésoukim successifs (18-7 à 18-17).

**Enigme 4 :** « Vaakouts bame ».

**Rebus :** Véa / Av /  
Tas / Les raies / A /  
hhh'a / Ca /  
Meau / n' / A

**Echecs :**  
F5G6 H7G6 A8H8



### Enigmes

**Enigme 1 :** Comment est-ce possible que 2 hommes comptent en même temps le Omer, mais ne comptent pas le même compte ?

**Enigme 2 :** Le petit Noah vient d'apprendre à compter jusqu'à 60 ! Il adore le réveil digital dans la chambre de ses parents car celui-ci affiche parfois les chiffres (ou les nombres) dans l'ordre. Par exemple, quand il voit 3:45, il n'interprète pas cela comme 3 heures 45 minutes mais bien comme 3, 4 et 5. S'il pouvait suivre le réveil entre 0:00 et 13:00, combien de fois verrait-il des nombres consécutifs s'afficher sur l'écran ?

**Enigme 3 :** Quel passouk de notre paracha commence et se termine par le même mot ? (Quel est ce mot ?)

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Messody Audrey Rahel bat Fortuné Corine

## Un enfant qui devient Bar Mitsva pendant la période du « Omer » peut-il continuer à compter avec berakha ?

On distinguera 2 cas de figure :

-Dans le cas où l'enfant a manqué un ou plusieurs jours du Omer lorsqu'il n'était pas Bar Mitsva :

Il devra continuer à compter tous les soirs, mais sans réciter de bénédiction. Il lui sera tout de même fortement recommandé de faire en sorte de se faire acquitter de la bénédiction par une tierce personne.

-Dans le cas où l'enfant a compté tous les soirs du Omer avant sa Bar Mitsva :

Selon plusieurs décisionnaires, il pourra continuer à compter avec bénédiction étant donné qu'il n'a pas manqué de jours à son compte [Min'hat 'Hinoukh 306 ; Maharam Chik 269 ; Aroukh Hachoul'h'an 589,16 ; Chout Har Tsvi Siman 72 ; Halikhot Chelomo Pessa'h perek 11,10, Or Létsion 1 Siman 36].

Cependant, selon d'autres décisionnaires, il ne pourra plus compter avec bénédiction, étant donné que ce qu'il a compté avant sa bar Mitsva n'est pas du tout le même niveau d'obligation qu'à présent.

[Birké Yossef 489,20 au nom du Chout Peri Haarets Tome 3 Siman 7 ; Moéd Kol 'Haï (Siman 5 et 8) ; Avné Nézér O.H Tome 2 Siman 539 ; Yebia Omer Tome 3 Siman 28 (Voir aussi 'Hazon Ovadia Yom Tov page 221 à 227)]

**En pratique, il sera recommandé de se faire acquitter par une tierce personne de la bénédiction afin de s'acquitter selon l'ensemble des opinions.**

**A défaut, celui qui récitera tout de même la bénédiction a sur qui s'appuyer, car il y a à priori ici tout de même un sfek/sfeka.** [Voir 'Hazon Ovadia Yom Tov page 221/227 ainsi que le Alon Bayit Neeman numéro 256 et 19 à 22 et le numéro 257 et 12]

David Cohen

## שבת של-ה

### Réponses aux questions

1) Cette juxtaposition fait allusion à l'annonce que Hachem fit à Moché au sujet du Roi Chaoul, qui sera condamné à mourir pour avoir tué les Cohanim de la ville de Nov, après que ce dernier eut appris cette morbide nouvelle concernant, de la mère de Avner ben Ner qui était nécromancienne (Ba'alat Ov). (Rokéah sur la Torah)

2) Non. Seuls ceux qui meurent par l'intervention de l'ange de la mort venant prendre leur âme, sont source d'impureté, et non les tsadikim qui meurent par le bâisé divin (Mitate Néchika). (Chakh sur la Torah. Le Maharil ne partage pas son avis)

3) Le tribunal le condamnera à être excommunié (le mettra en Nidouy) et lui administrera des coups, jusqu'à ce qu'il la répudie.

De plus, si le Beth Din craint que ce Cohen parte dans une autre ville et fasse là-bas la Birkate Cohanim, il lui sectionnera l'extrémité de ses doigts afin de le frapper d'un défaut (d'un handicap) physique l'empêchant ainsi de procéder à cette bénédiction. (Bet Yossef – Even Ezer, Siman 6)

4) S'il meurt en Kidouch Hachem en présence d'au moins 10 personnes, il prononcera cette bénédiction : « baroukh ata Hachem ... acher kidéchanou



### Dévinettes

- 1) Qu'apprenons nous du passouk qui nous dit au sujet du Cohen : « il sera saint pour toi » ? (Rachi, 21-8)
- 2) Pour quel mort uniquement peut s'impurifier le Cohen Gadol ? (Rachi, 21-11)
- 3) En dehors de « séouda », comment la Torah appelle-t-elle un repas ? (Rachi, 21-17)
- 4) Qu'est-ce qu'un cohen qui est « sarova » ? (Rachi, 21-19)
- 5) A partir de quel moment un cohen impur peut-il à nouveau manger la Térouma ? (Rachi, 22-7)
- 6) Pourquoi la Torah juxtapose-t-elle le Chabat aux fêtes ? (Rachi, 23-3)

**Jeu de mots** Les médecins du moyen âge travaillaient d'arrache-pied.

### Echecs

Comment les noirs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?



### La Question

Le paracha de la semaine traite des différences fêtes du calendrier hébraïque, perdu loin de toute civilisation et qui ne saurait plus se situer dans la semaine. Dans ce sujet est introduit par la mitsva du Chabbat, un tel cas, cet homme devra compter 6 jours comme il est dit : pendant 6 jours tu travailleras, et le septième sera Chabbat... Comment se fait-il que la Torah nous parle même la journée de "son" Chabbat. C'est du Chabbat au milieu des fêtes ? Pourtant, contrairement aux fêtes, la sainteté du Chabbat n'est pas liée à une intervention ou sanctification humaine.

Le sefer Ham achemech répond : il existe une halaka concernant l'homme qui serait perdu loin de toute civilisation et qui ne saurait plus se situer dans la semaine. Dans un tel cas, cet homme devra compter 6 jours et le 7ème sera pour lui Chabbat. Ainsi il existe bien un cas où l'homme sanctifie lui-même la journée de "son" Chabbat. C'est pour cette raison que la mitsva de Chabbat nous est rappelée au milieu des fêtes qu'il nous revient de sanctifier.

G. N.

### La voie de Chemouel 2

#### Chapitre 11 : Méikar hadin

Lorsque nous nous sommes quittés la semaine dernière, Ouriya, ancien écuyer de Goliath converti au judaïsme, venait de périr sur le champ de bataille, après que ses compagnons d'armes l'aient abandonné en première ligne. Ces derniers étaient loin d'être des mécréants. Ils obéissaient simplement aux ordres de leur général, lui-même ayant reçu ses directives du roi David. Nous allons expliquer à présent pourquoi notre souverain bien aimé souhaitait la mort d'Ouriya.

A première vue, le sens simple des versets suggère que ce meurtre avait pour but d'éclipser la grossesse de sa femme Bath-Chéva, David ayant eu une relation avec elle. Mais une fois n'est pas coutume, nos Sages sont unanimes à ce sujet : leur union ne pouvait être qualifiée d'adultére, étant donné que

Bath-Chéva avait reçu un Guet (acte de divorce) juste avant le début des hostilités. Reste à savoir maintenant pourquoi David fit revenir Ouriya du champ de bataille. Car si sa liaison avec Bath-Chéva était légitime, David n'avait aucune raison de vouloir la cacher. D'autant plus que la Torah interdit à l'homme de se remarier avec sa première femme si celle-ci a connu un autre homme entre temps. Bath-Chéva devenait donc interdite à Ouriya suite à son rapport avec David ! Pourtant, ce dernier insista lourdement auprès du premier pour qu'il regagne sa demeure et retrouve sa femme avant de repartir au front. Cette attitude est non seulement incompréhensible mais elle est également répréhensible dans la mesure où David l'incite à commettre une faute !

Pour résoudre cette difficulté, deux options s'offrent à nous : soit on considère que Bath-Chéva avait reçu un Guet ne prenant effet qu'en cas de disparition du

mari. Dans ce cas, elle aurait pu se rendre coupable d'adultére si Ouriya était revenu à la fin de la guerre. Par ailleurs, sa grossesse aurait apporté la preuve du délit. David rappela donc Ouriya du champ de bataille de façon à ce que sa venue coïncide avec le début de la grossesse de sa femme. Certes, si Ouriya était retourné avec elle, David aurait transgressé rétroactivement l'interdit d'adultére. Mais c'était le prix que David était prêt à payer pour que l'affaire ne s'ébruite pas, évitant ainsi un plus grand Hilloul Hachem (profanation du divin), vu le prestige de son poste et la gravité de la faute (Malbim).

Certains persisteront à croire cependant que Bath-Chéva avait reçu un Guet en bonne et due forme. Seulement, la plupart des gens n'étaient pas au courant, les soldats agissant toujours avec discréption afin d'éviter que ceux restés à l'arrière n'en profitent pour subtiliser leur femme. Il y avait donc de nouveau un risque de Hilloul Hachem.

Yehiel Allouche

## A la rencontre de notre histoire

### Rabbi Yéhouda Pinto : Rabbi Hadan

Né en 1800, Rabbi Yéhouda Pinto, appelé Rabbi Hadan, est le fils de Rabbi 'Haïm HaGadol. Ce dernier se dévoila souvent à son fils en songe, il lui dévoilait l'avenir et lui résolvait les problèmes qui se posaient à lui.

**Un érudit reconnu :** Rabbi Hadan était particulièrement connu pour sa vaste connaissance de la Torah et de la Kabbala. Il étudiait assidûment les livres saints, jour et nuit. En tant que remarquable 'hassid, il a effectué de nombreux miracles merveilleux. Beaucoup de gens se sont rués vers lui afin de recevoir ses bénédications. En raison de sa sagesse et de sa sagacité dans tous les domaines de la vie, les dirigeants de la ville et de l'État le consultaient. Des diplomates étrangers et des représentants de divers pays se sont rendus jusqu'à lui, faisant la queue devant sa porte pour recevoir des conseils et de l'aide dans des questions urgentes. La correspondance qui lui était adressée par des pays étrangers passait par les différents consulats situés à Mogador (= Essaouira). Il a partagé sa sagesse avec générosité, donnant des conseils bénéfiques à chaque individu, tant sur le plan spirituel que matériel et physique. Cela venait s'ajouter aux prières qu'il faisait pour chaque membre du Am Israël afin qu'il connaisse la délivrance et la miséricorde.

**Une charité abondante :** Rabbi Hadan avait aussi hérité de la générosité de son père et de l'aide dévouée au prochain. Par exemple, on raconte sur lui qu'il avait distribué tous ses biens en tant que tzedaka aux pauvres. Rabbi Hadan faisait très attention à ne pas se coucher en ayant de l'argent disponible, il se dépêchait de le donner immédiatement à un nécessiteux. Pour les enfants des pauvres qui devenaient bar mitsva, il achetait des talits, des tefilin, des vêtements et de la nourriture pour qu'ils puissent fêter la bar mitsva sans manquer de rien et sans avoir à s'inquiéter. Une fois que les garçons avaient grandi et que le moment était venu de les marier, c'est lui qui s'occupait de la grande mitsva de « hakhnassat kala » (aider une fille à se marier).

**Un Pessa'h cuit ?** : Tous les ans, Rabbi Hadan avait l'habitude de faire cuire lui-même de la matsa chemoura l'avant-veille de Pessa'h. Il amenait avec lui au fournil ses propres ustensiles, parce que la cacherout des matsot était capitale pour lui. Comme tous les ans, Rabbi Hadan s'arrangea cette année-là avec le propriétaire de la boulangerie, pour venir faire cuire chez lui ses matsot. Mais à son arrivée, il s'aperçut, à sa grande stupéfaction, que le four était déjà pris par quelqu'un d'autre qui y faisait des matsot. Le Rav était très contrarié, car il avait déjà fixé avec le propriétaire du fournil, qui n'avait pas tenu parole. Son mécontentement grandit quand il pensa à sa grande famille et aux pauvres qui lui faisaient confiance pour leur

distribuer des matsot pour le soir du séder, alors que le lendemain était déjà la veille de Pessa'h. Il alla se plaindre au propriétaire du fournil qui lui répondit avec indifférence : « Aujourd'hui il y a beaucoup à faire. Peut-être que le Rav peut venir un autre jour pour faire cuire ses matsot... » Quand Rabbi Hadan entendit cela, il sortit sans dire un mot. Il n'était pas encore allé très loin qu'un grand incendie éclata dans la boulangerie, qui s'enflamma entièrement. Pendant que sa boulangerie partait en flammes, il courut immédiatement après le Rav pour lui demander pardon, comprenant la gravité de sa faute. Il lui promit qu'à partir de ce jour, il tiendrait toujours parole, dans toutes les circonstances. Quand Rabbi Hadan lui eut pardonné, le feu s'éteignit immédiatement, au point qu'on ne voyait même pas qu'il y avait eu là un incendie. Même les matsot qui étaient à l'intérieur du four n'avaient pas brûlé... Rabbi Hadan a raconté cette histoire devant ses élèves, en ajoutant : « À chaque fois que nous passons devant cette boulangerie, nous évoquons le miracle qui s'est produit en ce lieu. » Rabbi Yéhouda Pinto quitta ce monde pour la yéchiva céleste en 1881. Il est enterré dans le nouveau cimetière de Mogador, où sa tombe porte l'inscription : « Ici est enterré le sage parfait qui faisait profiter la communauté de son mérite, empressé dans les mitsvot, d'une famille sainte, le Rav Yéhouda Pinto. Sa vie prit fin le 16 Av 5641. »

David Lasry

### Lo ilbach

La Torah interdit à un homme de retirer ses cheveux blancs ou les poils blancs de sa barbe, car l'intention de celui qui agit ainsi est de se rajeunir. Nos sages considèrent cet acte comme une action uniquement adoptée par un public féminin. Il sera donc défendu de retirer même un seul poil blanc. Il est également interdit pour un homme de se teindre les cheveux pour cacher ses cheveux blancs. Cette interdiction s'applique également pour un seul cheveu. Certains décisionnaires contemporains tendent à le permettre du fait que cette pratique s'est largement répandue chez les hommes, cet acte n'est donc plus considéré comme une pratique exclusivement féminine. Toutefois, d'autres décisionnaires l'interdisent sans aucune restriction. On ne s'appuiera sur l'opinion indulgente qu'en cas de nécessité, tel qu'un jeune homme qui a des difficultés à se marier ou un homme marié dont la femme ne peut supporter la présence de poils blancs chez son mari, ou enfin si la présence de poils blancs empêche un homme de trouver du travail. Il sera alors préférable d'utiliser des pilules qui teignent les cheveux et pas de les teindre directement. Enfin, il est parfaitement permis à un homme de prendre un traitement, dans le but d'éviter de perdre des cheveux ou pour faire pousser sa chevelure, néanmoins, un homme ne devra pas se laisser pousser les cheveux comme une femme.

Mikhael Attal

### Le Cohen et le Noda Biyhouda

Dans la Paracha Emor, il est écrit qu'un Cohen ne pourra pas se marier avec une femme divorcée.

Le Gaon Rabbi Yehezkel Landau Zatsal (le Noda Biyhouda) était Rav de la ville de Prague et dans sa ville, il y avait un Cohen racha qui voulait se marier avec une divorcée. Bien entendu, le Noda Biyhouda lui fit savoir qu'une telle chose était interdite. Cependant, ce racha avait des connaissances au sein du Royaume. Il partit voir la tsarine Katarina qui lui donna un papier au nom du royaume obligeant le Noda Biyhouda à marier ce Cohen avec cette femme divorcée. Le Cohen retourna alors chez le Noda Biyhouda avec dans sa main le papier de l'ordre du royaume.

Le Noda Biyhouda lui dit : « Si la tsarine Katarina le demande, je n'ai alors pas d'autre choix que de te marier... »

La rumeur se répandit dans la ville comme quoi le Noda Biyhouda allait marier un Cohen avec une divorcée. Tout le monde prit part à l'événement, il n'y avait aucun homme qui voulait manquer le spectacle. La 'Houpa eut lieu et ils versèrent le verre de vin.

Et, alors que le Noda Biyhouda se tenait sous la 'Houpa, il se dirigea vers le 'Hatan et lui dit : « Maintenant, mets la bague à la Kala et dis lui ensuite : Voilà que maintenant tu es mariée à moi par cette bague-là, d'après la loi de la TSARINE KATARINA ! »

« Quoi ?! » s'étonne le Cohen.

Le Noda Biyhouda lui répondit : « N'est-ce pas assez clair pour toi que selon la loi de Moché il est interdit de te marier avec cette divorcée ?!

La tsarine Katarina t'a dit que tu pouvais le faire donc tu te maries d'après la loi de la tsarine... »

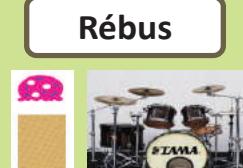
Yoav Gueitz

### Valeurs immuables

**« Ils (les Cohanim) seront saints pour leur Dieu et ne profaneront pas le Nom de leur Dieu... » (Vayikra 21,6)**

La Torah nous enseigne qu'un Cohen qui néglige son obligation d'être saint profane le Nom de Dieu. Cela reflète le principe selon lequel on en exige davantage de ceux qui sont plus élevés. Le Cohen, serviteur de Dieu, est astreint à un comportement exemplaire.

Les fautes qu'il commet représentent, aux yeux de ceux qui le voient, une profanation du Nom de Celui envers Qui il a fauté. Une responsabilité du même ordre pèse sur tous les membres du peuple d'Israël. Le peuple élu de Dieu – en particulier ceux qui ont le privilège d'être des érudits en Torah – doit avoir un comportement et une éthique irréprochables (R. Aaron Kotler).



Un roi avait un fils qu'il chérissait particulièrement. Un jour le prince commit une terrible faute au palais et le roi n'eut d'autres choix que de le renvoyer de la ville. Après quelques jours d'errance, il trouva les sujets du royaume et grâce aux yeux d'un paysan qui vit en lui de grandes qualités. Il lui fournit donc un travail mais également et généreux et le servait donc avec dévouement. Après plusieurs années, le prince qui s'était habitué à sa nouvelle vie, avait quelque peu oublié son enfance royale. Un jour, son patron décéda subitement et c'est son fils qui le remplaça. Celui-ci était mauvais et cruel et faisait souffrir le prince qui passait maintenant ses jours à se lamenter. De son côté, le roi qui se languissait de son cher fils se mit à demander de sa recherche sans grand succès. Il invita donc tous les sujets du royaume à se tourner vers lui en cas de mal ! Ne languis-tu pas cette époque où tu vivais au palais et où le royaume entier te respectait ? Pourquoi n'aspirest-tu pas à revenir à la vie ? Mon cher fils, pourquoi te contentes-tu de me faire prier pour obtenir une solution ponctuelle face à tel événement. Ne devrions-nous pas demander à la Maguid de Douvna explique que face à la difficulté de la galout, on se contente parfois de la construction de Temple qui nous permettrait de revenir vivre dans le palais de Tel Aviv ?

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yoni est un jeune homme qui travaille en tant que vendeur de téléphones dans la boutique de Binyamin pour qui, Baroukh Hachem, les affaires sont au beau fixe. La boutique est remplie des derniers téléphones qui coûtent chacun une petite fortune et qui se vendent comme des petits pains. Un jour, un client vient le trouver et lui demande d'essayer le dernier portable d'une marque à la mode. Yoni lui sort le modèle demandé et lui tend après l'avoir allumé. La personne teste l'appareil photo, s'écarte un peu du vendeur pour avoir un meilleur angle puis subitement se met à courir avec le téléphone. Yoni qui est aussi un bon sportif n'hésite pas une seconde à lui courir après pour récupérer ce petit bijou qui coûte presque un smic, pensant qu'il ne tardera pas à l'attraper. Effectivement, après quelques mètres, le voleur semble ralentir sa course mais alors que Yoni s'apprête à l'empoigner, le brigand accélère subitement semblant avoir retrouvé toutes ses forces. Yoni se dit qu'il l'aura sur l'endurance et continue sa poursuite. Encore une fois, après quelques secondes, l'homme paraît s'affaiblir et alors que le vendeur est à deux doigts de l'attraper, il repart de plus belle. La scène se répète encore une ou deux fois puis étonnamment, le voleur lâche le portable et s'enfuit. Yoni, fier de lui, ramasse le téléphone et retourne tranquillement retrouver sa boutique. Mais une fois arrivé sur place, c'est le choc, ses vitrines ont été forcées et tous ses modèles les plus chers ont disparu. Il comprend enfin le stratagème des voleurs, un devait l'attirer à l'extérieur du magasin le plus longtemps possible pour laisser le champ libre à ses acolytes. Très contrarié, il appelle immédiatement son patron Binyamin pour l'informer de ce qu'il vient de se passer. Mais voilà que cela se retourne contre lui et Binyamin lui demande de lui rembourser l'appareil car puisqu'il travaille et gagne sa vie grâce à cette boutique, il a le statut d'un Chomer sakhar (gardien payé) qui est responsable des vols d'après la Torah. Mais Yoni lui répond qu'il s'agit d'un cas de force majeur car surpris il a eu le réflexe de courir après le voleur et jamais il aurait pu imaginer une telle escroquerie. Qui a raison ?

Il est vrai qu'à première vue il semblerait évident que Yoni soit responsable car ayant laissé le magasin ouvert sans aucune surveillance. Mais une nouvelle fois, le Rav Zilberstein nous apprend que ceci n'est pas le point de vue de la Torah. Il nous explique que le fait de poursuivre un voleur est un réflexe logique et que même Binyamin, le propriétaire de la boutique, aurait sûrement agi de la sorte. Il prend pour preuve la Guemara Chabat (117b et 153a) qui nous enseigne que l'homme est stressé et prêt à tout pour son argent. C'est-à-dire qu'il est dans la nature humaine que lorsqu'un homme voit son argent se perdre, il fera tout son possible afin de le sauver. La Torah nous enseigne même qu'on a le droit de tuer un cambrioleur, la raison à cela est que puisque chaque personne est prête à tout pour ne pas se faire voler, le voleur part avec la conviction que celui qu'il s'apprête à cambrioler va se défendre. Le voleur part donc dans l'idée de le tuer au cas où il se ferait démasquer car il se sent lui-même en danger. C'est pour cela que la personne cambriolée est en légitime défense et a le droit d'après la Torah de tuer son malfaiteur. En conclusion, le Rav tranche que Yoni sera Patour de rembourser à Binyamin car celui-ci doit comprendre que dans un tel cas il est normal de poursuivre le voleur et laisser la boutique vide pour quelques instants.

Haïm Bellity

## Comprendre Rachi

**« Un fils d'une femme Israélite sortit et il était le fils d'un homme Égyptien...ils se querellèrent dans le camp... » (24/10)**

Rachi écrit : « D'où est-il sorti ? Rabbi Lévi dit : De son monde. Rabbi Berekhyah dit : Il est sorti du paragraphe précédent (traitant du lé'hém hapanim). Il se mit à railler et à dire : ...Il est d'usage pour un Roi de consommer chaque jour du pain frais, l'habitude serait-elle ici d'un pain vieux de neuf jours ? Une beraïtha nous apprend : Il est sorti condamné du tribunal de Moché, il avait voulu planter sa tente au sein de la tribu de Dan. Ils lui ont dit : De quel droit disposes-tu ici ? Il a répondu : Je fais partie des enfants de Dan ! Ils lui ont rétorqué : Il est écrit "Chaque homme sur son drapeau selon les signes de la maison de leur père. Ainsi camperont les bnei Israël." C'est alors qu'il s'est rendu au tribunal de Moché et, étant sorti condamné, il s'est dressé et a blasphémé. »

A priori, on se situe à la deuxième année de la sortie d'Égypte. En effet, il s'est moqué du lé'hém hapanim qui n'est rentré en fonction qu'après l'inauguration du Michkan, au mois de Nissan de la deuxième année de la sortie d'Égypte. De plus, l'organisation des bnei Israël par drapeau s'est produite la deuxième année de la sortie d'Égypte.

**« Il blasphéma...on le mit en prison jusqu'à ce qu'une décision d'Hachem intervienne » (21/11-12)**

Rachi explique qu'il proféra le nom d'Hachem (le chem haméforach) qu'il avait entendu au Sinaï et blasphéma. On le mit alors en prison en attendant qu'Hachem nous informe de la sanction à lui donner car à ce moment-là on ne savait pas encore que le blasphémateur était passible de mort. Et là Rachi nous dit qu'à ce même moment, il y avait le ramasseur de bois en prison : "...les bnei Israël trouvèrent un homme ramassant du bois le jour du chabbat...on le mit en prison..." (Bamidbar 15/32-34). Ayant transgressé chabbat, on savait qu'il était passible de mort mais on ne savait pas quel était le mode d'exécution à lui appliquer, mais on a pris soin de ne pas les mettre ensemble.

Il en ressort que le ramasseur de bois et le blasphémateur se situaient à la même époque. Mais voilà qu'au sujet du ramasseur de bois, Rachi écrit dans parachat Chélah : "Il y a un discrédit sur Israël : après avoir observé le premier chabbat, voilà que dès le deuxième, cet homme est venu le profaner."

**Les commentateurs demandent donc :**

D'un côté, de notre Rachi, on déduit que le blasphémateur se situe à la deuxième année de la sortie d'Égypte. Puis, de Rachi dans parachat Béalotéka, on déduit que le ramasseur de bois se situe à la première année de la sortie d'Égypte.

Et d'un autre côté, Rachi dit que le ramasseur de bois et le blasphémateur étaient à la même époque !?

**Le Mizra'hi répond :**

Le blasphémateur s'est moqué du lé'hém hapanim, non pas lors de sa mise en pratique la deuxième année de la sortie d'Égypte mais au moment où Hachem l'a ordonné la première année.

Et en ce qui concerne les drapeaux, bien qu'ils aient été exigés par Hachem le deuxième mois de la deuxième année, cependant, d'eux-mêmes, ils se sont placés par tribu. Chaque tribu s'était installée à un endroit spécial, on l'apprend de Rachi dans parachat Vayé'hi. Lors du transport de Yaakov en Erets Israël, Rachi écrit : « ... Yaakov Avinou avait également fixé à chacun leur place, trois à l'est, et de même pour les quatre points cardinaux, dans le même ordre que celui qui sera institué plus tard pour le défilé des drapeaux des tribus... » (Berechit 50/13)

**On pourrait se demander :**

La première explication de Rachi ne ressemble pas aux deux suivantes !? En effet, "il est sorti du monde" signifie pour beaucoup de commentateurs qu'il est sorti du monde futur donc on parle d'une conséquence, d'une punition alors que les deux autres parlent d'une cause, d'une faute !?

La Michna dans Pirkei Avot dit : "Rabbi Elazar Hakefar dit : La jalouse, les désirs, les honneurs font sortir l'homme du monde."

À partir de cette Michna, peut-être pourrait-on dire qu'il est sorti du monde, c'est-à-dire qu'il s'est livré à la jalouse, aux désirs et aux honneurs.

**On pourrait conclure par la question suivante:** Comment comprendre l'attitude de cet homme ? Pourquoi blasphème-t-il ? Qu'est-ce qu'Hachem lui a fait ? Quel est le fil conducteur de la description du comportement de cet homme par le verset : Il sort, il se dispute, il blasphème, il maudit ? Pourquoi au début il blasphème et après il maudit ?

**Le Ohil Moché (partie Béer Hatorah) répond ainsi :**

Le père de cet homme est l'Égyptien tué par Moché avec le nom d'Hachem, cela avait été gardé secret parmi les bnei Israël donc cet homme ignorait que Moché avait tué son père avec le nom d'Hachem. Puis, cet homme est sorti du monde par les désirs, la jalouse et l'honneur et ensuite il s'est moqué du lé'hém hapanim. Puis, il est allé se disputer avec la tribu de Dan et ils ont certainement dû lui dire qu'il n'avait pas de part, son père étant Égyptien. Et là, comme cela arrive souvent lors d'une dispute, des secrets se dévoilent et il a alors appris que son père avait été tué par le nom d'Hachem. Alors, il se mit à blasphémer et il méprisa le nom d'Hachem. Puis, apprenant que Moché l'avait tué, il se mit à maudire Moché. Et là, Hachem dit : « Sortez le maudisseur... »

**De là nous apprenons qu'Hachem a plus pitié de l'honneur des Tsadikim que de Son propre honneur.**

Mordekhaï Zerbib

# La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



## Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

### Décharge-toi sur D.ieu de ton fardeau, Il prendra soin de toi

**« Quand vous serez arrivés dans le pays que Je vous accorde et que vous y ferez la moisson, vous apporterez un omer des prémices de votre moisson au Cohen. »** (Vayikra 23, 9-10)

La Torah évoque ici l'ordre d'apporter au Cohen un omer des prémices de sa moisson. Puis, elle poursuit par la mitsva de compter sept semaines complètes, menant à la fête de Chavouot, anniversaire du don de la Torah. De nombreux commentateurs demandent pourquoi le Créateur ordonna à Ses enfants d'apporter des prémices de leur moisson au prêtre et que sous-tendait Son injonction d'établir ensuite un compte de sept semaines aboutissant à Chavouot. Cette fête n'aurait-elle donc pas pu être célébrée le six Sivan sans passer préalablement par ce compte ?

De fait, les deux buts essentiels de la libération des enfants d'Israël d'Egypte étaient le don de la Torah et la prise de possession de la Terre Sainte – où ils seraient en mesure d'accomplir les mitsvot ne s'appliquant qu'à ce pays et de construire le Temple. Or, le Saint bénit soit-Il savait que lorsqu'ils entreraient dans ce pays, ils se soucieraient de leur gagne-pain, se demandant d'où il leur proviendrait s'ils consacraient leur temps à l'étude de la Torah et l'observance des mitsvot. Aussi leur a-t-il demandé de faire don des prémices de leur moisson au prêtre dès leur entrée en Israël, afin de renforcer en eux la conscience que la subsistance et la réussite ne dépendent ni de leur force ni de leurs efforts, mais de la grâce de l'Eternel, qui nourrit l'homme en fonction de ses actes (Alchikh sur Vayikra 23, 9-10). Si les enfants d'Israël se montrent fidèles à la Torah, Il leur enverra de la nourriture en abondance, en minimisant les efforts qu'ils doivent fournir – les efforts ne pouvant être totalement contournés, en raison de la malédiction de l'homme « C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain ».

Par conséquent, le fait d'apporter au Cohen les prémices de sa moisson avait pour but d'enseigner aux enfants d'Israël que leur gagne-pain ne dépend pas uniquement de leurs efforts, mais du Très-Haut, qui nourrit et pourvoit à la subsistance de toutes Ses créatures, « depuis les cornes des réémiss jusqu'aux œufs des poux ». S'ils se plient à Sa volonté et s'attachent à la Torah, Il prendra en charge leur subsistance.

Puis, aussitôt après avoir remis au prêtre un prélevement de la moisson, le peuple juif devra commencer le compte du Omer. Ce compte avait pour but de développer en eux une effervescence, une impatience pour la fête du don de la Torah, à

laquelle il aboutit. Le fait de compter les jours qui s'écoulaient prouvait leur désir ardent de la recevoir et leur conscience qu'elle seule est à même de déverser sur eux la bénédiction, puisqu'elle leur ouvre largement les portes des trésors célestes. Cet état d'extase peut être comparé à celui qui s'empare d'un fiancé quelques jours avant son mariage : il attend cet événement avec une impatience telle qu'il compte les jours l'en séparant encore et, au fur et à mesure que le temps passe, son excitation ne fait qu'augmenter.

Nos Sages rapportent (Chémot Rabba 52, 3) l'anecdote suivante. L'un des élèves de Rabbi Chimon bar Yo'hai se rendit une fois en dehors d'Israël, où il s'enrichit considérablement. A son retour, les autres élèves, jaloux, voulurent eux aussi entreprendre ce voyage. Leur maître leur dit alors de le suivre vers une vallée où, sur son ordre, apparurent des milliers de dinars. Il leur dit : « Si c'est de l'or que vous désirez, en voici à votre disposition. Mais, sachez que tout ce que vous prendrez là vous sera déduit de votre part dans le monde futur, car c'est là que l'on reçoit la récompense pour la Torah, comme il est dit : "Elle pense en souriant à l'avenir." (Proverbes 31, 25) »

Face à ce reproche dissimulé de leur maître, les disciples réalisèrent l'immensité de la récompense réservée à ceux qui suivent la voie de l'Eternel. Ils laissèrent aussitôt derrière eux tous ces trésors, convaincus qu'un bonheur réel et une richesse authentique les attendaient dans le monde futur.

Selon la conception du monde de Rabbi Chimon, le monde entier ne tient que sur la Torah, aussi ne voyait-il pas la nécessité, pour l'homme, de travailler pour s'assurer un gagne-pain. Il était convaincu que celui qui étudie la Torah et s'efforce par tous les moyens de servir D.ieu, n'a pas à peiner pour sa subsistance, le Créateur s'en souciant Lui-même (Brakhot 35b).

S'il va sans dire qu'à notre niveau, nous sommes très loin du degré de sainteté sublime de Rabbi Chimon, cette grande figure peut néanmoins être pour nous source d'inspiration et raffermir notre foi en D.ieu, qui fixe le gagne-pain de l'homme du début jusqu'à la fin de l'année, et ce, en fonction de ses actes déterminant son jugement. Tel est le sens du verset des Psaumes « Décharge-toi sur D.ieu de ton fardeau, Il prendra soin de toi » (55, 23) : celui qui place sa confiance dans le Créateur et compte sur Lui pour lui assurer une subsistance bénéficiera effectivement de Son assistance.



	All.*	Fin	R. Tam
Paris	20h46	22h01	23h03
Lyon	20h28	21h38	22h34
Marseille	20h21	21h19	21h28

(\*) à allumer selon votre communauté

#### Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France  
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33  
hevratpinto@aol.com

#### Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël  
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570  
p@hpinto.org.il

#### Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël  
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527  
orothaim@gmail.com

#### Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël  
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003  
kolhaim@hpinto.org.il

#### Hilloulot

Le 19 Iyar, Rabbi Ezra Attia, Roch Yéchiva de Porat Yosef

Le 20 Iyar, Rabbi Yossef Waltokh

Le 21 Iyar, Rabbi Réouven Pinto, décisionnaire à Marrakech

Le 22 Iyar, Rabbi Chlomo Eliezer Alfandri, le Saba

Le 23 Iyar, Rabbi Chmouel Florentin, Rav de Salonique

Le 24 Iyar, Rabbi Baroukh Benhaïm, Rav de la communauté Chareït Tsion

Le 25 Iyar, Rabbi 'Haïm 'Hour, président du Tribunal rabbinique de Gabès

### Épreuve et engagement

Une année, une femme me téléphona pour me faire part de sa détresse : son bébé avait de gros problèmes respiratoires et se trouvait dans un état très grave ; c'est pourquoi elle désirait que je le bénisse par le mérite de mes ancêtres.

Je demandai alors à la mère de s'engager à s'habiller plus décentement, comme la Torah l'exige de toute femme juive et, le mérite de ces Tsadikim aidant, les troubles respiratoires de son fils s'arrangerait.

La mère s'y engagea et, grâce à Dieu, l'état de son fils connut une amélioration notable. Cependant, après un certain temps, l'enfant fit une rechute et la jeune maman me téléphona pour me dire, avec une colère rentrée : « Si, à Dieu ne plaise, cet enfant meurt, j'arrêterai de m'habiller avec pudeur. »

Je me désolai en l'entendant et lui dis : « Dans les Téhilim (24, 3), il est écrit : "Qui s'élèvera sur la montagne du Seigneur et qui se tiendra dans Sa sainte résidence ?" Dans ce monde, il existe deux types d'épreuves : celles qui visent à pousser l'homme à se repentir de ses fautes, en parallèle à la première partie de ce verset, et celles qui ont pour objectif de vérifier l'intensité de la foi et du dévouement d'un homme envers le Créateur, auxquelles renvoie la deuxième partie du verset. Il est difficile de gravir les degrés de la Torah et de la crainte du Ciel, mais infiniment plus dur de rester au niveau élevé que nous avons atteint. »

« Aussitôt après la naissance de votre fils, vous avez été soumise à la première sorte d'épreuve et l'avez brillamment surmontée en prenant sur vous un important engagement dans le domaine de la pudeur. A présent, le Saint bénî soit-il a choisi de vous confronter à la deuxième sorte d'épreuve, afin de vérifier si votre engagement est ferme et constant, ou seulement temporaire pour la guérison de votre enfant. »

« Avec l'aide de Dieu, lorsque vous surmonterez l'épreuve et continuerez à respecter les exigences de la pudeur sans réserve ni condition, en dépit de votre mauvais penchant qui vous pousse à cesser, vous aurez rapidement le mérite de connaître la délivrance et de voir votre jeune fils guérir de sa maladie. »

Grâce à Dieu, cette femme surmonta brillamment cette difficile épreuve envoyée du Ciel, tout en continuant à se renforcer dans le domaine de la crainte du Ciel, et son fils recouvra la santé.

### DE LA HAFTARA



« Quant aux Cohanim lévites, descendants de Tsadok (...). »  
(Yéhezkel chap. 44)

Lien avec la paracha : la haftara mentionne les lois relatives à la sainteté des Cohanim, suivant les directives du prophète Yéhezkel, tandis que, dans la paracha, il est question des conduites saintes devant être adoptées par les descendants d'Aaron.

### CHEMIRAT HALACHONE

#### Vérifier l'authenticité de la source

Même si on est témoin d'une conduite a priori inconvenable d'autrui, on ne doit pas s'empresser de le juger négativement. Il est interdit d'en tirer une conclusion sur son caractère comme de trancher lequel des deux partis impliqués dans la querelle a raison.

Il convient de bien vérifier toutes les données avant d'estimer avoir cerné la situation. Plus encore, il est fondamental de maîtriser toutes les lois liées à ce sujet avant de déduire qu'un tel a enfreint une transgression.



### PAROLES DE TSADIKIM

#### Comment garder les mitsvot ?

Nous pouvons nous interroger sur la définition d'une personne « gardant la Torah et les mitsvot ». Que garde-t-on exactement ? Ce terme revient à maintes reprises dans le texte saint, notamment dans notre paracha où il est écrit : « Gardez Mes commandements et pratiquez-les. » (Vayikra 22, 31) En quoi consiste cette injonction et comment la remplir ?

Dans son ouvrage Yéhi Réouven, Rabbi Réouven Karlinstein zatsal propose tout d'abord une première lecture : il s'agit de garder les mitsvot, c'est-à-dire de veiller à ce qu'elles ne s'abîment pas, de préserver leur qualité. Si on ne s'implique pas pleinement dans la mitsva et l'accomplit sans joie ni ferveur, elle perd de sa valeur.

Puis, il rapporte le remarquable commentaire de Rabbi Chalom Shwadron zatsal sur l'interprétation de nos Maîtres (Mékhilta) du verset « Gardez la fête des azymes » (Chémot 12, 17) : « Quand se présente à toi l'opportunité d'accomplir une mitsva, ne la repousse pas. » Rabbi Chalom demande pourquoi nos Sages ont déduit ce principe précisément de ce verset.

Il répond que, pour que la matsa devienne 'hamets, on n'a rien besoin de faire. Une pâte faite à partir de farine et d'eau le devient automatiquement. C'est pourquoi ce verset concernant la matsa fait allusion à la manière dont il nous incombe d'aborder les mitsvot. Nous devons savoir qu'elles peuvent se perdre ou s'abîmer très facilement, sans même qu'on agisse négativement. Pour peu que nous ne les « gardons » pas, elles disparaissent ou perdent de leur valeur.

La récitation du birkat hamazone représente l'occasion propice pour se rapprocher de Dieu. Nous Le remercions notamment pour la nourriture qu'il nous donne. Quoi de plus merveilleux que cette expression de notre reconnaissance ! Celui qui ne dit pas « brit véTorah » n'est pas quitte de son devoir. Or, celui qui le dit, mais laisse son esprit planer ailleurs perd énormément, comme le soulignent l'auteur du Yessod Véchorech Haavoda ainsi que d'autres Sages. Si on ne se concentre pas sur la signification des mots que nous prononçons, on perd cette mitsva de la Torah.

Quand un homme se lève le matin, il devrait penser joyeusement au mérite qui l'attend bientôt de mettre les téfilin. Parfois, à son réveil, la première chose qu'il se demande est quelle heure il est. Peut-être pourra-t-il encore savourer quelques minutes de doux sommeil... ? Mais pourquoi donc cherche-t-il à le prolonger, alors qu'une mitsva si précieuse l'attend ?

Ainsi, l'injonction « gardez Mes commandements » sous-entend notre devoir de nous préparer à l'accomplissement de la mitsva afin de pouvoir la faire correctement, avec entrain. Le cas échéant, nous parviendrons à nous plier également à la suite de cet ordre, « pratiquez-les ».



# PERLES SUR LA PARACHA

## Garder son calme même durant un jeûne

*« Ils ne feront point de tonsure à leur tête, ne raseront point l'extrémité de leur barbe et ne pratiqueront point d'incision sur leur chair. » (Vayikra 21, 5)*

Compte tenu du tempérament colérique des Cohanim, souligne Rabbi Yossef Haïm, auteur du Ben Ich Haï, la Torah les met particulièrement en garde contre ce vice. D'après nos Maîtres (Pessa'him 66b), « quiconque se met en colère, si c'est un Sage, il perd sa sagesse ». Or, son siège est dans l'esprit, d'où l'avertissement adressé aux prêtres : « Ils ne feront point de tonsure à leur tête. » En d'autres termes, ne vous emportez pas, de peine de devoir vous départir de votre sagesse.

Or, lors des jours de jeûne, même les gens généralement calmes ont tendance à être plus nerveux. Il faut alors redoubler de prudence pour ne pas tomber dans le travers de la colère.

Cette idée peut se lire en filigrane dans notre verset à travers le mot zaken, composé des lettres Zayin, Kouf et Noun. Dans l'alphabet hébraïque, celles-ci sont respectivement précédées par les lettres Vav, Tsadik et Mèm, qui forment le terme tsom, signifiant jeûne. La Torah signifie ainsi aux Cohanim leur devoir de ne pas se laisser entraîner par la colère, afin de ne pas perdre leur sagesse.

En outre, ils « ne raseront pas l'extrémité de leur barbe ». A nouveau, le mot barbe, en hébreu zakan, renvoie allusivement au mot tsom. Enfin, ils « ne pratiqueront point d'incision sur leur chair » : ils veilleront à préserver leur santé en s'abstenant de s'énerver.

## La patience est toujours rentable

*« Il arriva que le fils d'une femme israélite sortit. » (Vayikra 24, 10)*

Rachi commente : « Il railloit au sujet du verset “On les disposera le Chabbat” et disait : “La coutume du roi est de manger chaque jour du pain frais. Est-elle donc de consommer du pain vieux de neuf jours ?” »

L'auteur de l'ouvrage Oznaïm Latorah en déduit une leçon de morale à notre intention. Il nous incombe de nous plier à la lettre aux mitsvot de la Torah, que nous en comprenions ou non la logique. Nous devons prendre conscience du fait que, lorsque celle-ci ou une certaine conduite divine nous échappe, c'est en raison des limitations de notre intellect ; aussi, notre devoir d'accomplir intégralement cette mitsva reste le même.

L'anecdote de cet homme ayant proféré le Nom divin entendu au Sinaï et blasphémé en est la preuve. Au départ, il ne fit que se moquer de la mitsva de conserver les pains de proposition, qu'il ne parvenait pas à comprendre. Mais, il finit par blasphémer.

D'après lui, il sied au roi de manger du pain frais tous les jours, et non pas un pain vieux de neuf jours. Cependant, s'il avait placé sa confiance dans les lois de l'Eternel, justes et véridiques, et avait attendu une semaine, il aurait constaté que les pains du Temple gardaient toute leur fraîcheur même après huit jours. La patience l'aurait préservé du grave péché qu'il transgressa et de sa sévère punition.

## La sainteté au début ou à la fin ?

*« Tiens-le pour saint, car c'est lui qui offre le pain de ton Dieu. » (Vayikra 21, 8)*

Le Maharam de Rothenburg fait remarquer que le terme vékidachto (tiens-le pour saint) figure deux fois dans le texte saint : la première occurrence apparaît au sujet de la révélation du Sinaï – « Défends la montagne et déclare-la sainte » –, la seconde dans notre paracha, dans le verset précité.

Nos Sages en expliquent la raison : le mot vékidachto signifie que le Cohen doit être appelé en premier à la Torah et prononcer la bénédiction en premier. C'est pourquoi, lorsque ce terme apparaît au sujet du Cohen, il figure au début du verset, tandis que lorsqu'il apparaît dans le contexte du don de la Torah, il est écrit à la fin du verset. Car, la sainteté d'un érudit devient plus évidente après son départ, comme le laissent entendre les versets « Aux saints qui sont dans la terre » (Téhilim 16, 3) et « Quoi ! Même en Ses saints, Il n'a pas confiance » (Iyov 15, 15). De même, on honore l'érudit à la fin de la lecture de la Torah, conformément à la loi selon laquelle « le plus important de tous ferme le rouleau de Torah ».

## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude  
de notre Maître le Gaon et Tsaddik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



## La gravité du courroux

*« Un fils d'une femme israélite sortit. » (Vayikra 24, 10)*

Rachi commente : « Un fils d'une femme israélite sortit. D'où est-il sorti ? Rabbi Lévi a enseigné : de son monde [futur] (...) Une Beraïta nous apprend : il est sorti condamné du tribunal de Moché. Il avait voulu planter sa tente au sein de la tribu de Dan, mais ses membres lui ont dit : “De quel droit disposes-tu ici ?” Il a répondu : “Je fais partie des descendants de Dan !” Ils lui ont rétorqué : “Il est écrit : ‘Chaque homme sur son drapeau, selon les signes de la maison de leur père camperont les fils d'Israël.’” C'est alors qu'il s'est rendu au tribunal de Moché et que, ayant été débouté, il s'est dressé et a blasphémé. »

En ce qui concerne l'héritage d'un homme, il se définit en fonction de la tribu d'appartenance de son père, et non de sa mère. Furieux de ne pas obtenir gain de cause au tribunal et de n'avoir pas de place parmi la tribu de Dan, cet homme, né d'un père égyptien, se laissa emporter par la colère et blasphéma.

Ceci illustre la gravité et le danger que représente le courroux. En effet, celui qui est en proie à la colère perd souvent le contrôle de lui-même, parce que « toutes sortes d'enfers le dominent » (Nédarim 22a). En d'autres termes, mis à part le fait qu'il sera plus tard condamné à passer par l'enfer, dès ce monde-ci, il subira l'emprise et les attaques de ses créatures malveillantes. Combien de personnes s'étant laissées emporter par le courroux en sont-elles arrivées à tomber dans une dépression nerveuse ou ont subi une crise cardiaque, une attaque cérébrale ou autre fin dramatique – que Dieu nous en préserve ?

Dans l'épisode mentionné par la Torah, cet homme a connu une décadence à cause de la colère intense qui l'animait. Ce vice, capable de perturber l'homme au point de lui faire perdre la raison, l'a mené à renier la Vérité qu'il connaissait pourtant au sujet de l'incroyable miracle des pains de proposition, qui restaient frais après une semaine.

Ajoutons que les membres de la tribu de Dan, qui suivirent à la lettre les indications de la Torah, ont également une part de responsabilité dans cet incident, puisqu'ils auraient dû se montrer plus indulgents à l'égard de cet homme qui, somme toute, faisait partie de leur peuple et avait participé à la révélation du Sinaï. En lui permettant de planter sa tente parmi eux, la suite des événements qui se conclurent par un blasphème aurait pu être évitée. S'ils s'étaient montrés moins pointilleux et plus compréhensifs envers lui, il n'en serait sans doute pas venu à railler une mitsva, à s'irriter et à blasphémer. Ils portent donc également la responsabilité de son péché.

# LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



## Mettre en garde les jeunes enfants avec amour

Si nous levons les yeux pour observer les étoiles, elles nous apparaîtront comme de minuscules points de lumière. Pourtant, en réalité, elles sont de gigantesques corps célestes, certains dix fois plus grands que le globe terrestre.

Dans la conception juive orthodoxe, les enseignants de jeunes enfants sont comparés aux étoiles, en vertu de l'interprétation de nos Sages (Baba Batra 8b) : « "Ceux qui auront dirigé la multitude dans le droit chemin [resplendiront] comme les étoiles à tout jamais" (Daniel 12, 3) : il s'agit des enseignants de jeunes enfants. » Or, l'incipit de notre section évoque la notion d'enseignement : « Parle aux Cohanim, fils d'Aaron, et dis-leur. » Nos Maîtres s'interrogent sur cette redondance et en déduisent qu'elle enseigne aux adultes leur devoir d'intimer l'ordre aux enfants.

Le Tsadik Rabbi 'Haïm Frilander zatsal, Machguia'h de la Yéchiva de Ponievitz, s'interroge sur la comparaison établie entre les enseignants de jeunes enfants et les étoiles.

Il explique que, lorsque ces derniers exercent leur métier, il est difficile de déceler sa prépondérance et leur influence sur leurs élèves. Toutefois, ils remplissent un rôle fondamental et, incontestablement, créent des mondes. La fidélité de chacun de leurs élèves à la bonne voie qu'ils leur ont tracée constitue un mérite à leur actif, puisqu'elle est à créditer à leur investissement dans ce sens. S'ils sont parvenus à les éduquer correctement, cette réussite se maintiendra et influencera même les générations suivantes. Mais, inversement, une erreur éducative peut entraîner de grands désastres se répercutant à long terme.

Dans son ouvrage Otsrotéhem Amalé, Rabbi Eliezer Tourk chelita rapporte

l'habitude qu'avait le Gaon Rabbi 'Haïm Kanievsky chelita d'étudier quotidiennement avec ses jeunes enfants. Avec certains d'entre eux, il parvint même à conclure l'étude de tout le Talmud avant leur bar-mitsva. Quand on l'interrogea sur le sens de cette pratique, alors que des enfants en bas âge ne sont pas à même de comprendre des traités complexes comme Erouvin ou Nida, il répondit, avec sa brièveté caractéristique : « Je voulais leur prouver que ce n'est pas la fin du monde de terminer le Chass, de sorte à les encourager et à leur donner l'aspiration d'étudier et de le conclure de nouveau plus tard. »

Comme nos Sages l'ont affirmé, « s'il n'y a pas de chevreau, il n'y a pas de bouc et, s'il n'y a pas de bouc, il n'y a pas de chevreau ». Si nous désirons que nos enfants grandissent bien, nous devons ancrer dans leur âme pure, dès leur plus jeune âge, tous les principes que nous considérons comme fondamentaux – la prépondérance de la Torah, la volonté d'être élevé à son aune et de progresser dans son étude.

L'Admour de Kamiv zatsal raconte que, lors de la Shoah, dans le camp de concentration d'Auschwitz, il vit un jeune enfant faire des allers-retours, tout en murmurant constamment. Il s'approcha de lui pour lui demander ce qu'il disait. Au départ, le jeune sursauta, car il ignorait l'identité de son interlocuteur et ses intentions. Mais, après que l'Admour se fut présenté comme un Juif, il lui répondit : « Je murmure sans cesse le premier verset du Chéma. Ma mère, que l'Eternel venge son sang, me le répétait tous les jours matin et soir, lorsque je me trouvais encore dans ma patrie. C'est le seul verset que je connais par cœur et il m'accompagne dans toutes les difficultés que je traverse pendant cette terrible guerre. »

## Une minute d'amour silencieuse

L'un des principes les plus fondamentaux de l'éducation, souligne le Rav Tourk chelita, est l'expression de l'amour. Car, celui-ci crée un lien sentimental entre le maître et l'élève, permettant ainsi au premier de se frayer un chemin vers son cœur, à l'aide de ses facultés personnelles et de son savoir-faire professionnel.

En l'absence de ce lien affectif, l'éducateur n'est pas en mesure d'influencer l'intériorité de son disciple, même s'il détient les méthodes les plus approuvées et efficaces ; il peut uniquement le pousser à agir dans un certain sens. Plus le maître aime son élève et se rapproche de lui, lui exprimant son affection, plus il a de chances de l'influencer positivement.

Un Roch Yéchiva de Jérusalem raconte que, lorsqu'il fonda sa Yéchiva, il se rendit auprès de l'Admour de Slonim chelita pour recueillir ses directives et conseils. Il lui répondit : « Mon père et Maître zatsal, auteur du Nétivot Chalom de Slonim, avait l'habitude de dire qu'un éducateur ou un Rav qui entre le premier jour dans sa nouvelle classe pour lui donner cours doit, avant de prononcer le moindre mot, s'asseoir une minute et contempler silencieusement ses élèves avec amour et compassion, afin d'emplir son cœur d'un amour sincère pour eux. Car, uniquement dans la mesure où il les aime, il pourra réellement les guider, l'amour étant une condition sine qua non à la relation entre le maître et l'élève. »

Rabbi Avich Eizen chelita raconte qu'à l'époque où il était élève dans le Talmud-Torah Ets 'Haïm, il eut plusieurs fois la chance de participer, dans le cadre de celui-ci, à un voyage organisé chez le 'Hazon Ich zatsal, qui les interrogea sur les sujets étudiés et les bénit. Lors de ces visites, il eut le mérite d'entendre cet édifiant message du Sage à son enseignant : « Un enseignant doit savoir que, si le matin, en arrivant au Talmud-Torah, il fait un large sourire à chacun de ses élèves, ils lui en rendront deux et toute sa journée se déroulera d'une autre manière. »

Le Tsadik lui signifiait ainsi que sa relation avec ses élèves, la mesure de son influence sur eux et son lien sentimental avec eux dépendaient directement de son sourire à leur intention, de ses manifestations d'amour et d'affection et de sa patience à leur égard. Uniquement de cette manière, il aura accès à leur cœur et pourra les influencer notablement.

## Emor, Pirke Avot (172)

**וַיֹּאמֶר ה' אֶל מֹשֶׁה אָמֶר אֶל כהנִים בְּנֵי אַהֲרֹן וְאֶמְرַת אֲלֵיכֶם לְגַפְעָת  
לَا יִטְפַּח (כ.א.)**

« Hachem dit à Moché : Parle aux Cohanim, fils d'Aharon, et dis-leur : vous ne contracterez pas d'impureté par le cadavre de l'un des membres de son peuple » (21.1)

Rachi s'interroge sur la redondance apparente du verset : « dis ... dis-leur ... et dis-leur ». La Guémara apprend d'ici que les adultes ont le devoir de prévenir et d'empêcher les enfants Cohanim de se rendre impurs eux-mêmes. Les Sages enseignent que cette règle s'applique également pour toutes les autres Mitsvot. Les adultes ont la responsabilité d'éduquer les enfants dans le chemin de la Thora et de les protéger contre le yetsèr hara. Une question importante se pose toutefois. Pourquoi la Thora a-t-elle choisi d'enseigner cette règle générale via l'interdiction propre au Cohen de ne pas se rendre impure ? Il existe 612 autres mitsvot via lesquelles on aurait pu l'apprendre. Le Rav Moshé Shternboukh répond que puisque cette Mitsva ne s'applique qu'aux Cohanim uniquement, il faut qu'ils fassent encore plus attention à leurs enfants. En effet, ils sont en contact avec des personnes qui ne sont pas Cohanim, et donc qui n'ont pas de problème à se rendre impurs. Ainsi, les jeunes Cohanim pourraient penser qu'ils peuvent également agir ainsi. La Thora nous ordonne donc ici l'obligation de protéger ces enfants. Ceci est valable à plus forte raison dans notre génération, où les mauvaises fréquentations ont malheureusement une force d'attraction énorme sur nos enfants. Notre responsabilité et obligation en tant que parent est de les protéger au mieux de mauvaises influences.

**וְנִקְדְּשָׁתִי בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל (כ. ב')**

« Je serai sanctifié parmi les enfants d'Israël » (22,32)

La Guémara (Bérahot 21b) déduit de ce verset que le Nom de Hachem doit être sanctifié durant la prière par un nombre minimum de 10 juifs (un minyan). Si l'on prend les neuf plus grands Rabbanim du monde, cela ne suffit pas pour avoir un minyan avec lequel prier. Par contre, dix juifs n'ayant aucune connaissance en Torah permettent de constituer un minyan. Le Rav Moché Leib de Sassov dit que cela nous enseigne que la sanctification du nom de D. dépend plus de l'unité parmi un groupe de juifs, que de la grandeur des individus le composant. Prier en minyan, c'est profiter de la force de l'unité, qui permet de

transmettre nos prières directement à Hachem, et ce quelle que soit la qualité des personnes qui prient.

**וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶת מַעְדֵי ה' אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל (כג. מז)**

« Moché exposa les moments fixés de Hachem aux enfants d'Israël » (23,44)

La Guémara (Mégila 32a) commente sur ce verset, qu'une partie de la Mitsva des fêtes est d'y lire le passage de la Torah traitant d'elle. La paracha Emor a cette particularité d'aborder toutes les fêtes juive présentes dans la Torah. Quelle est la signification de cela ? Le Séfer Chaar Héhatser rapporte que : Les Chaloch Régalim : Pessah, Chavouot et Souccot viennent en expiation pour la faute du veau d'or, et à chaque fête lorsque nous lisons son passage afférent dans la Torah, cela apporte du pardon à notre nation. Le peuple juif a servi le veau d'or pendant une durée de six heures, avant que Moché ne descende du Ciel et que les juifs fassent alors Téchouva. Lorsqu'un morceau de nourriture non cachère se retrouve mélangé dans un récipient, il est nécessaire d'avoir 60 fois plus de nourriture cachère pour que cela s'annule et que la totalité reste considérée comme cachère. De la même façon, les six heures de faute avec le veau d'or, nécessitent 60 fois plus de temps pour parvenir à ce qu'elle soit annulée, expiée. Il faudrait alors : 6 fois 60, soit 360 heures de sainteté pour effacer les dégâts des six heures de cette faute. Selon la Torah, il y a : Sept jours de Pessah soit sept fois 24 c'est à dire 168 heures ; sept jours de Souccot soit 168 heures ; un jour de Chavouot soit 24 heures. On arrive à un total de : 360 heures. Par la réalisation des chaloch régalmim, nous pouvons annuler la faute du Veau dor. De plus en lisant le passage relatif à la fête en cours, nous réalisons la parole de nos Sages : Celui qui étudie le passage relatif aux korbanot, c'est comme s'il avait sacrifié les korbanot (Guémara Ménahot 110a). Ainsi, par notre lecture des mitsvot et des korbanot associés à la fête, c'est comme si nous la faisons de la meilleure des manières possible, contribuant à nettoyer la nation juive de la faute du veau d'or.

**וַיָּקֹב בֶּן הָאָשָׁה הַיִשְׂרָאֵלִית אֶת הַשֵּׁם וַיַּקְלֵל... וְשָׁם אָמוּשָׁלְמִית בָּת  
דָּבְרֵי (כד. א')**

« Le fils de la femme israélite blasphéma le Nom (Divin)... et le nom de sa mère était Chlomit fille de Divri » (24,11)

Rachi explique que la Torah trouve le besoin de préciser le nom de la mère du blasphémateur, pour

nous enseigner que parmi tout le peuple, elle fut la seule femme à s'être débauchée. De là, on voit l'éloge du peuple dont toutes les femmes juives (sauf elle) restèrent pures. On peut ajouter que l'éloge du peuple ressort encore davantage du fait que cette femme soit la seule à s'être débauchée, plus que si aucune femme ne s'était pervertie. Car si aucune femme ne s'était débauchée, on aurait pu invoquer pour l'expliquer une raison sociologique ou autre. On aurait pu dire qu'il existe un facteur général qui explique ce fait, mais on n'aurait pas vu la réelle valeur de chaque juive. Cependant l'exception prouve que leur pureté ne venait pas d'une règle transcendante liée à la globalité du peuple, mais de par leurs efforts personnels. Et cela renforce encore bien davantage leur éloge et la grandeur des femmes juives.

*Rav Chimchon Pinkous Zatsal*

### Pirké Avot

**Le Derekh Erets devance la Torah** ( Pirké Avot (Chapitre 3 Michna 21)

Le Derekh Erets devance la Torah. Il est enseigné dans les Pirké Avot (chap.3 Michna 21) : « **Rabbi Elazar Ben Azarya dit : Sans Torah, il n'y a pas de Derekh Erets. Sans Derekh Erets, il n'y a pas de Torah.** » Le terme « Derekh Erets » s'explique au sens simple, par le commerce ou autres activités qui font parties de la vie des gens dans le monde. Selon cette explication, il faut interpréter notre Michna ainsi: S'il n'étudie pas la Torah, tous les efforts que l'homme fournira dans son commerce pour les besoins de sa subsistance matérielle, ne lui permettront pas de pratiquer un commerce honnête avec les gens, selon les lois de la Torah, comme nos Hahamim l'enseignent dans la Guémara Bava Kama (30a): Celui qui désire être un Hassid (un homme d'une grande piété), doit étudier les lois des Nezikin, c'est-à-dire, les lois concernant les dommages matériels et financiers, contenues dans les traités de l'ordre talmudique Nezikin, afin que son commerce soit honnête. Or, si l'homme n'étudie pas, comme pourra-t-il mettre en application ? De même, s'il n'y a pas de Derekh Erets, s'il n'y a pas la pratique d'un métier dans l'honnêteté, il n'y a pas de Torah, car toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un métier, est appelée à disparaître, entraîne la faute, et l'homme en arrivera à oublier ce qu'il étudie. Telle est l'explication de cette Michna selon **Rabenou Ovadia Mi-Bartenoura**. Cependant, d'autres commentateurs expliquent que le terme «**Derekh Erets**» désigne les bonnes qualités humaines, les vertus exceptionnelles et la moralité. Si l'homme ne possède pas de Derekh Erets, de bonnes qualités, il n'y a pas de Torah, car sa Torah n'est pas complète puisque les gens ne l'apprécient pas. De même, s'il n'a pas de Torah, il est impossible de façon générale qu'il possède un

véritable Derekh Erets dans toute situation. Il est rapporté dans le **Midrash**: Rabbi Chémouel Bar Nahmani dit: le Derekh Erets est grand car il a précédé la Torah de 26 générations, comme il est dit : Afin de préserver le Chemin vers l'arbre de la Vie. Le chemin, c'est le Derekh Erets (« Derekh » signifie « chemin »), et la Vie, c'est la Torah.

Il est dit dans Michlé: « **Le souci abat le cœur de l'homme; mais une bonne parole y ramène la joie** ». Le **Gaon de Vilna** explique ce verset en disant que la « bonne parole » dont il s'agit ici, c'est la Torah, puisque celui qui accepte sur lui le joug de la Torah, se verra soulagé de toutes sortes de soucis. Comme il est enseigné dans **Avot DeRabbi Natan**: Celui qui place les paroles de la Torah en son cœur, se verra épargné des peurs de l'épée, et des peurs de la famine. On rapporte aussi au non de Rabbi **Nahoum de Tchernobil** : Tous les soucis sont interdits, excepté le souci d'avoir des soucis.

**Halakha** : A quel âge peut-on couper les cheveux à un enfant (garçon).

Il y a plusieurs minhagim : Les Hassidim ont le minhag de couper les cheveux seulement à l'âge de trois ans, ce minhag c'est répandu dans les autres communautés. Certains gardent ce minhag même si l'enfant a les cheveux très longs et c'est difficile pour lui de rester ainsi. Si l'enfant a trois ans un jour où on ne peut pas couper les cheveux, comme par exemple, chabbat yom tov etc, on lui coupera les cheveux après ce jour mais pas avant. D'autres ont le minhag de ne couper les cheveux qu'à l'âge de 4 ou 5 ans, d'autres n'ont aucun minhag.

*Tiré du Sefer « Ben Pessah et Chavouot »*

**Dicton** : *Le sourire est le moyen de résoudre les problèmes, le silence est le moyen de les éviter.*

*Proverbe Hassidique*

### **Chabbat Chalom**

ויצא לאור לרפואה של דינה בת מרים, מורה משה בן מר' מיר מאיר בן גבי זווירה, ששא בנים בין קארין מרים ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן ליב בן רבקה, שמחה גוזות בת אליעזר, רבקה בת ליהה, רישייד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, פינייא ואולגה בת ברונה, חנה בת עזיזה, יעקב בן אסתר, דוד בן מרים, יעל בת כמנונה, מרים בת ציפורה, מאיר בן ציפורה, ירושל יצחק בן ציפורה, רפואה שלימה ולידה קללה לרבקה בת שרה . זרוע של קיימא לתניאל בן מלכה ורות אורוליה שמחה בת מרים. זיווג הגון לאלה ריחל מלכה בת חשמה. לעילוי נשמה: גינט מסעודה בת ג'ויל יעיל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח. יוסף בן מיכעה.

**Yossef Germon Kollel Aix les bains**

**germon73@hotmail.fr**

*Retrouver le feuillet sur le site du Kollel*

**www.kollel-aixlesbains.fr**



**Sortie de Chabbat Tazria-Messora', 6 Iyar 5781**

# בית נאמן

Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYéchiva  
Rav Meir Mazouz Chlita

Possibilité  
d'écouter le cours  
de Maran Chlita en  
Direct ou en Replay sur  
<https://www.yhr.org.il/>  
video-ykr

# Sujets de Cours :

1) Le chant « 2 ,« הַל תִּמְלָל La quatrième personne qui monte au Sefer Torah est celui qui relie les Parachites lorsqu'il y en a deux, 3) Le sang pur et le décret des Guéhonim à ce sujet, 4) La prononciation de la voyelle « Kamats », 5) Rabbi Chaoûl HaCohen et son livre Lehém Habikourim, 6) La bonne façon de couvrir les Téfilines de la tête avec le Talith, 7) Les règles du double doute ( ספק ספיקא ) Les nouveaux fruits et les nouveaux vêtements pendant le Omer, 9) Rabbi Moché Zaken Mazouz, 10) Lorsqu'il s'agit d'une guérison faite par l'homme on met un Daguèch dans le mot, mais lorsque c'est une guérison faite par Hashem il n'y a pas de Daguèch, 11) Se couper les cheveux et se marier pendant le Omer, 12) Rabbi David Bembaron,

## 1-1<sup>1</sup>. «עלعلمות שיר».

Hazak Oubaroukh au Rav Kfir Partouche pour le chant « הַל תִּמְלָא ». Ce chant a été attribué au Ibn Ezra, mais je ne sais pas si c'est vraiment lui qui l'a écrit. Il se trouve dans les livres à versions Témanim (ils m'ont ramené une photo du livre « Sim Chalom » édition Eden, qui est une édition à Téman). Des fois, les Témanim ramènent des chants écrits par les sages séfarades, et ils le modifient, donc après tu ressens qu'il ne s'agit pas de l'écriture originale. Par exemple, ce chant est compliqué à comprendre, il dit : « מֶלֶךְ שְׁבָעָה עַל שְׁנִים הַשְׁעָר » - « Il fait traverser sept sur douze » ; qu'est-ce que cela veut dire ? Ou encore : « בּוֹרָא שְׁבָעָה יְסִיבָּן עַל שְׁבָעָה, וּכְךָ » - « אַרְבָּעָה בְּנֵגֶד אַרְבָּעָה, זָכוֹר נָא לְחַבְּלִיכְךְ בְּרִית חֹבֶב שְׁבָעָה » Il crée sept qui vont tourner autour de sept, et quatre en rapport avec les quatre, souviens-toi de ton peuple avec qui tu as fait des alliances et des promesses ». C'est difficile à comprendre, comme la suite du chant : « בַּי אַתָּה שְׁחַתָּה לְקִים בְּלֵא אַסְּרָה », « וְעוֹר עַל תְּלָה מְהֻרָה תְּבִנָה, וְשִׁמָה רְחוֹת תְּבִנָה עַל יְדֵי מְנוּחָה », « הַמֶּלֶךְ יְבָלָה זָכוֹר נָא מֶלֶךְ דָגֶל נְחָנָה. וְכָאֵב יְחִים עַל הַבּוֹן הַמִּיסְרָה ». « הַמֶּלֶךְ יְבָלָה לֹא יְבָלָה. הַמֶּלֶךְ יְבָלָה וְשִׁמְךָ לֹא יְבָלָה ». « הַמֶּלֶךְ קָסָר אַתָּה מְלָא. כִּי בְּךָ יְלִלְךָ ». Ensuite le dernier vers est beau : « מֶלֶךְ ». « צָל גָּם בְּרִיךְ יְשֹׁור שָׂר בְּלֵא אַלְקִים. נְזֹרָא וְנִשְׁגַב מְשֻׁמִּינְבָּרוּם. הַמֶּלֶךְ פּוֹחָדים בְּדוּל עַל בְּלֵא וּרְויִם. וְעַבְדָךְ בְּעַשְׂרָה מְהֻרָה יְבָשָׁא » - « Le plus grand Roi parmi les divinités, terrible et sublime dans les hauts cieux. Tout le monde tremble et a peur de toi. Par ta délivrance, ton serviteur inaugura rapidement ». Pour ce qui est du début du chant, si quelqu'un peut trouver une explication à cette phrase ça serait bien : « מֶלֶךְ שְׁבָעָה עַל שְׁנִים הַשְׁעָר ». (Rav Kfir a dit qu'il parle peut-être des sept étoiles qui traversent les douze Mazalot. C'est très beau). Mais la suite est compliquée.

Je sais que les Témanim modifient quelques fois la source originale. A la fin du chant « עת שער רצון », nous disons : « **לבריתך שוכן זבול ושבועה, זבורה לעדה סוערה ונגעה** ». L'explication est la suivant : « Toi qui résides dans les cieux ! Souviens-toi de l'alliance et la promesse que tu as faite à l'assemblé tumultueuse et atteinte ». Mais les Témanim disent : « **לבריתך שוכן זבולים שבעה** » - « Tu résides dans les sept cieux ». Il ne me semble pas que ce soit la source originale, mais ils ont modifié l'écriture avec sagesse car le langage de base est difficile. Donc j'ai pris l'habitude de dire le premier jour de Roch Hachana la version qui me semble originale, et le deuxième jour, je dis la version des Témanim. Il y a de nombreux endroits où les Témanim modifient avec grande sagesse. Nous ne voulons pas modifier le texte, nous gardons la version de base, mais s'il y a un mot qui n'est pas bien conjugué ou orthographié, il n'y a pas d'autre choix que de le rectifier. Mais si tout est bien écrit, pourquoi veux-tu être plus sage que l'auteur du chant ?!

### **3-3.Celui qui monte en quatrième fait la liaison**

Aujourd’hui, nous avons lu deux Paracha : Tazria et Metsora, qui sont liées et attachées. Lorsque les Paracha sont liées, celui qui monte en quatrième est celui qui fera la liaison entre les deux Paracha. En suivant ce qu’ils disaient en dehors d’Israël lorsqu’ils appelaient la quatrième personne à monter : « **רביעי מחבר, בכבוד** ». Ils ont écrit qu’à chaque fois que l’année comporte douze mois, les Paracha sont liées, mais si l’année comporte treize mois, alors nous avons un mois entier en plus, donc on lit chaque semaine une seule Paracha.

**4-4 ;« Une seule source, la Torah l'a impurifiée et la Torah la purifié » mais les sages ont fait un décret**

Dans la Paracha Tazria, on comprend qu'il y a du sang qui est pur, comme il est écrit « **דָם** טָהוֹר » (Wayikra 12,4 et autres). Donc chez une femme, même s'il y a du sang, il y a des cas où il s'agit du sang pur. Pourquoi est-il pur ? Il y a deux avis dans la Guémara (Nidda 35b) : L'un dit qu'il y a deux sources d'où provient le sang, et l'autre dit que c'est une seule et même source, et de la même façon que la Torah l'a rendu impur, elle

**1. Note de la Rédaction :** Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Méir Mazouz à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGon Rabbi Masslia'h Mazouz טה"ה.

All. des bougies | Sortie | R.Tam  
Paris 20:36 | 21:48 | 22:07  
Marseille 20:12 | 21:18 | 21:  
Lyon 20:19 | 21:27 | 21:50  
Nice 20:05 | 21:12 | 21:37

לקבלה תעודה:  
hait.nebeman@gmail.com

l'a également rendu pur dans ce verset. Donc il y a des jours où ce sang est pur, mais après il devient impur. A quel moment est-il pur et à quel moment est-il impur ? Après l'accouchement d'un garçon, les sept premiers jours il s'agit du sang impur, et après l'accouchement d'une fille, les quatorze premiers jours il s'agit du sang impur. Mais après ces temps-là, même s'il y a du sang, cela est autorisé d'après la Torah et d'après les sages, car il s'agit de sang pur. Mais les Guéhonim, ont dit que les gens vont certainement se tromper et penser qu'à chaque fois qu'il y a du sang ce n'est pas grave alors qu'il s'agit d'un interdit de la Torah ; ils ont donc interdit même le sang pur. Cependant, ce décret ne s'est pas vraiment étendu et seuls les Séfarades le connaissaient. Les séfarades et les Guéhonim étaient proches, donc l'influence des Guéhonim a de suite atteint les séfarades, mais elle n'est pas arrivée jusqu'aux Ashkénazes, car là-bas ils étudiaient seulement la Guémara. C'est pour cela qu'ils ont demandé une fois à Maharam de Rottenberg comment se fait-il que le Rif a déclaré que même le sang pur était impur. Et il a répondu en disant que cela était impossible puisqu'il est clairement écrit dans la Guémara que c'est permis et personne n'a fait de décret à ce sujet. Apparemment il ne connaît pas le décret des Guéhonim.

#### 5-5.Se tremper au Mikvé sans Bérakha

A partir de ce sujet-là, le Rav Ovadia a donné une Halakha. Il dit que puisque d'après la Guémara et d'après les sages ce sang est pur, alors pendant les jours où on considère qu'il est pur, la femme devra se tremper au Mikvé sans Bérakha. C'est une nouvelle Halakha que personne n'avait dit. Je l'ai trouvé écrit par la main de Rabbi David Louria donc je l'ai écrit en son nom. Puis Rav Ovadia m'a mentionné en disant : « J'ai entendu de notre bien aimé, l'éminent etc... qui a trouvé un manuscrit du Gaon Rabbi David Louria dans lequel il dit qu'on ne fait pas la Bérakha lorsqu'on se trempe au Mikvé pour le sang pur, et j'étais heureux ».

#### 6-6.Maharam de Rottenberg était loin des endroits séfarades

Nous pouvons apprendre de là qu'à l'époque des Richonim, les ashkénazes et les séfarades étaient très éloignés les uns des autres. Si Maharam de Rottenberg était proche des endroits séfarades, il leur aurait demandé comment se fait-il que ce sang soit considéré comme étant impur alors que la Guémara dit qu'il est pur ! Ils lui auraient répondu qu'il s'agit d'un décret des Guéhonim. Au sujet des dix jours de pénitences, nous pouvons voir que Maharam de Rottenberg dit qu'il faut lire : « זכרנו במתה » et non « לחיי מותה ». Car si on dit « La Haïm », on peut séparer le mot en deux et cela voudrait dire Has Wéchalom « non-vie », donc le contraire de ce pourquoi on prie. Cependant, ils ont demandé pourquoi Maharam de Rottenberg a écrit La Haïm » avec la voyelle « Patah », bien qu'il soit ashkénaze, il n'y a aucun risque de prononcer « Lo Haïm », car c'est seulement la voyelle « Kamats » qu'ils prononcent comme la voyelle « Holam ». De-là nous pouvons voir que Maharam de Rottenberg prononçait la voyelle « Kamats » comme les séfarades donc « A ». C'est pour cela qu'il dit qu'on ne doit pas prononcer « La Haïm » avec un « Patah » et ni avec un « Kamats » car en araméen le mot « La » veut dire « non » ; et qu'il faut donc prononcer « LéHaïm ». Sur cela, Rabbi Avraham de Buczacz a dit que Maharam de Rottenberg a donné cette Halakha car il était proche des habitations séfarades. Mais ce n'est pas vrai, il était très loin comme l'Est et l'Ouest. Tellement loin, qu'il ne connaît pas le décret des Guéonim au sujet du sang pur. Seulement, à son époque, les ashkénazes prononçaient le Kamats comme les

Séfarades.

#### 7-7.Comment doit-on prononcer le Kamats ?

Une fois, j'ai rencontré un vieux ashkénaze dans le bus, et il m'a dit un mot en prononçant le Kamats de la manière ashkénaze. Je lui ai dit : « tu sais que le Rambam prononçait le Kamats « A » et non « O » ? » Il m'a répondu : « Si Rabbenou Moché (le Rambam) dit que le Kamats se prononce « A », et Moché Rabbenou dit que le Kamats se prononce « O », qui va-t-on écouter ? Seulement Moché Rabbenou ! » Mais as-tu un enregistrement de Moché Rabbenou ?!... D'où ramènes-tu qu'il prononçait de cette manière ?! Mais les ashkénazes ont une confiance en eux dont nous n'avons même pas un dixième. Certains pensent que toute la Torah se trouve chez nos frères ashkénazes, et que tout celui qui bouge de leurs paroles est considéré comme ayant désobéit à Moché Rabbenou. Ce n'est pas vrai ! Les séfarades ont des bonnes transmissions. Je n'ai pas dit que toutes leurs transmissions sont bonnes, mais dans la majorité des cas ils ont raison. Nous avons de nombreuses preuves sur tous les sujets. Il y a un livre qui a été écrit par Rabbi BenTzion Cohen qui s'appelle « Séfat Emet ». C'est un livre sur la prononciation de chaque lettre qui comporte plus de sept cent pages ! Il ramène tout le temps des preuves chez les Richonim et les anciens pour trouver la bonne prononciation. Dans la quasi-totalité des cas, la bonne prononciation est celle des séfarades, exceptés quelques cas où il dit que ce sont les ashkénazes qui ont raison. Le monde ne comprend pas, car ils ne lisent pas son livre. D'ailleurs, il est décédé le 6 Iyar 5756 et c'est aussi le jour de l'enterrement de son arrière arrière grans-père Rabbi Chaoûl Cohen qui est l'auteur du livre Léhém Habicourim. Dans ce livre, il y a des très beaux enseignements sur la grammaire, car l'auteur aimait le sens simple. Il n'aimait pas lorsqu'on s'éloigne trop du sens.

#### 8-8.« גדרנא על עליין דיחתון לתתא »

Il ramène un bel enseignement dans le livre Léhém Habicourim sur la fin de la Paracha Métsora. Le verset dit : « כי ירוק הzb » (Wayikra 15,8) – « Si un homme atteint d'écoulement crache sur un homme pur ». On peut remarquer que la dernière lettre de chaque mot forme le mot « יקבר » - « il sera enterré ». C'est une allusion à ce qui est écrit dans le Zohar sur la Paracha Chemoth, au sujet d'un non-juif qui avait craché sur Rabbi Yéhochoua ». Après qu'il a craché, Rabbi Yéhochoua a dit : « גדרנא על עליין דיחתון לתתא », et cet homme a immédiatement été englouti par la terre. Donc dans notre Paracha nous avons une allusion quant à la punition qui est réservée à celui qui crache sur un Talmid Hakham Tsadik. J'ai entendu cela de la part de mon grand-père, mais il ne m'avait pas donné la source, puis j'ai lu cette histoire dans le Léhém Habicourim et je l'ai aussi trouvé dans le livre Péné Moché du fils du Léhém Habicourim, qui l'avait entendu d'un sage de Djerba. Ils étudiaient et écrivaient tout, même une petite note, ils l'écrivaient.

#### 9-9.La bonne manière de mettre Talit et Tefilines

Le Rav Sassi Hacohen zatsal était rabbin au Mochav Brekhia, et a quitté ce monde à l'âge de 92 ans. Il était partenaire d'étude de mon père a'h. Ils étaient, tous les deux, élèves de Rabbi Hwita Hacohen a'h. Il leur arrivait de ne pas être d'accord. Mon père avait l'habitude de couvrir le Tefiline de la tête avec le talith, comme le Ari Hakadoch et le Ben Ich Hai. Le Rav Nissan Pinson lui demanda, un jour : « pourquoi fais-tu cela alors que ton collègue, Rabbi Sassi (alors grand Rabbin de Djerba) n'agit pas ainsi ? ». Mon père répondit : « lui et moi avons appris de notre maître Rabbi Hwita qu'il fallait ainsi agir. J'ai pris sur

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

moi de suivre cette directive de notre maître, et lui, non. » A ce moment, un long débat a commencé. Et le Rav demanda à mon père comment pouvait-il alors expliquer les propos de la Guemara Brakhot 6b qui ramène le verset: « les peuples verront que le nom d'Hachem est sur toi, et ils te craindront », et la Guemara explique qu'il s'agit de la présence des tefilines sur toi . Il semblerait donc qu'il ne faille pas couvrir ceux-ci. Finalement, mon père, en guise de réponse, rapporta le commentaire du Rachbats qui explique que la Torah ne veut pas annoncer que les nations viendraient nous voir porter les tefilines. N'auraient-ils rien d'autre à faire que de venir voir si

10-10.Le double doute

La semaine passée, nous avons expliqué qu'il n'est pas possible de renverser un double doute, et je voudrais développer ce sujet. Prenons un exemple, le Rachba écrit que les ustensiles des non-juifs sont présumés ne pas avoir été utilisés le jour même. C'est à dire que si, par erreur, tu as utilisé la casserole d'un non-juif pour faire ton repas. Et nous savons qu'il est important pour cette préparation de savoir si celle-ci avait été utilisée durant les dernières 24h. Or, tu n'en sais rien. Le problème est que le non-juif y cuisine un tas de choses interdites. Le Rachba autorise le repas préparée grâce à un double doute: peut-être

que sont passés plus de 24h depuis que le non-juif a utilisé cette casserole et donc, le goût restant des interdits est annulé. Et même si le non-juif l'avait utilisé plus récemment, peut-être que l'interdit est un produit qui détériorait le goût de mon repas. C'est pourquoi, si tu vois des non-juifs vendre de la Halwa (à Tunis, on en mangeait), cuisinée dans des ustensiles de non-juifs, il y a le double doute cité : peut-être que sont passés plus de 24h depuis que le non-juif a utilisé cette casserole et donc, le goût restant des interdits est annulé. Et même si le non-juif l'avait utilisé plus récemment, peut-être que l'interdit est un produit qui détériorerait le goût de la Halwa. C'est pourquoi ce serait est, à postériori, autorisé. Par contre, utiliser de prime abord, l'ustensile d'un non-juif, pour cuisiner, est interdit. C'est ainsi qu'écris le Rachba.

11-11.L'inverse de ce double doute

Maintenant, si vous proposez d'inverser ce raisonnement: « peut-être que l'ustensile a été utilisé dans les 24h, et même s'il avait été utilisé il y a plus longtemps, peut-être que le goût restant est intéressant pour ma préparation. » Ce raisonnement n'est pas juste, pourquoi ? En effet, même si tu envisages que l'ustensile ait été utilisé durant les dernières 24h, ce n'est pas évident d'interdire, car, si le goût restant abîme ma préparation, mon repas est autorisé. Et encore plus pour la deuxième hypothèse « et si tu envisages que le non-juif l'avait utilisé il y a plus de 24h, peut-être que le goût restant est bon pour mon repas.. ». Que voudrait dire ce raisonnement ? Le principe du double doute est le suivant : « le premier doute te place dans un 50% cacher et 50% interdit, et le deuxième doute vient alléger le 50% interdit pour pouvoir autoriser. Donc, il est impossible d'inverser un double doute.

12-12.Double doute pour le compte du Omer d'un nouveau Bar Mitsva

C'est cette règle utilisée pour le petit devenu Bar Mitsva pendant le Omer afin de l'autoriser à continuer de compter avec bénédiction. Et voici le double doute : peut-être que le compte de chaque nuit est indépendant des autres, et dans ce cas, le petit pourrait continuer de compter avec bénédiction. Et si nous suivons le Bahag pour dire que le compte de chaque nuit est rattaché aux autres, je peux supposer que ce que ce jeune avait compté avant sa Bar Mitsva pourrait lui être comptabilisé car il avait alors suivi un ordre rabbinique, et la mitsva de compter après sa bar mitsva, est aussi, un ordre rabbinique. On peut donc lui permettre de compter avec bénédiction.

13-13.Nouveaux habits et nouveaux fruits durant le Omer

Durant le Omer, on a le droit de réciter la bénédiction de Cheheheyenou sur un fruit nouveau, ce n'est pas une période aussi sévère que celle des 3 semaines du 9 Av. Comment pourrait-on réciter Cheheheyenou durant les 3 semaines, c'est trop triste. Mais, durant le Omer, certes, il y a eu la disparition des 24000 élèves de Rabbi Akiva, mais, malheureusement, combien de millions de juifs ont été tué depuis... Et puis, il y a tant d'assimilation... Nous attendons impatiemment la délivrance. C'est pourquoi nous pouvons réciter Cheheheyenou sur la consommation de fruits nouveaux durant la période du Omer. Par contre, on ne met pas de nouveaux habits durant cette période. On peut éventuellement en acheter pour les porter après Lag Baomer. Certains sont très stricts mais, nous faisons selon nos traditions, il est inutile d'en ajouter. Surtout qu'en général, on dit que les Djerbiens sont très stricts, en ce point, grâce à Dieu, nous ne le sommes pas.

#### 14-14.Rabbi Moche Zaquen Mazouz a'h

Le 2 Iyar était la Hiloula de Rabbi Moche Zaquen Mazouz a'h. C'était un grand sage du petit quartier de Djerba qui a vécu 64 ans. Il est né en l'an 5611, et a quitté ce monde le 2 Iyar 5675. Et Rabbi Khalfoun le complimente beaucoup. Il a eu du mal à étudier la Torah car il avait des difficultés de compréhension. Mais, il s'est peiné jusqu'à parvenir à être le grand décisionnaire du grand et du petit quartier de Djerba. Comment a-t-il fait? Son père était riche et avait embauché pour lui, un professeur particulier, Rabbi Haim Cohen a'h, auteur du livre Lev Chomea.

#### 15-15.Rabbi Haim Cohen a'h

Et Rabbi Haim Cohen a'h étudia, lorsqu'il était enfant, chez Rabbi Chaoul. Il recopiait tout ce que son maître lui dictait. En grandissant, Rabbi Haim devint Rabbin grand rabbin du petit quartier de Djerba. Le père de Rabbi Zaquen lui proposa d'acheter de la marchandise ça et là pour la revendre en Lybie. Puis, ils en partageaient les bénéfices. Un vendredi, un serviteur non-juif tente de l'empoisonner en mettant du poison dans le repas du Rav. Il en avait juste goûté avant Chabbat, et après la prière, il fut invité et il se mit à vomir chez son hôte. Puis, ils firent venir un médecin pour le soigner. S'il était rentré chez lui, et avait mangé son repas, il en serait mort. Il étudiait avec la famille Mazouz, dans un coin, des lois juives. Une fois, après une étude difficile, et mal comprise, il leur proposa une explication qui ravit tous les spectateurs. Il devint de plus en plus connu. Et lorsque Rabbi Avraham Adadi, auteur du livre Wayikra Avraham et grand rabbin de Lybie quitta ce monde, son poste fut proposé à Rabbi Haim, qui put vivre plus sereinement car il y avait, là-bas, de généreux donateurs respectant la Torah.

#### 16-16.Un Djerbien serait-il à notre tête ?

Mais, certains étaient jaloux de lui, ils n'acceptaient pas qu'un Djerbien soit à leur tête ? Rabbi Bouguid écrit à son sujet, « une pierre précieuse, qu'elle soit en Éthiopie ou en Amérique, sa valeur reste la même ». Ils l'aiderent alors à éditer ses livres. L'un de ceux-ci, le livre Mitsvat Hamelekh, sur les 613 mitsvot, arriva dans les mains de Rabbi Haim Berline, le fils du Netsiv qui était à Paris, et il fut choqué de la grandeur du Rav. Il avait même demandé de lui envoyer le livre.

#### 17-17.Guérison par l'Eternel et par l'humain

Dans son livre Lev Chomea, il rapporte plein de règles du Chase, du Talmud, des décisionnaires, d'une clarté exceptionnelle. Il y a rapporté les mots du Baal Hatourim et de Rabenou Behaye qui disent que quand la Torah fait mention d'une guérison

provenant de l'Eternel, il n'y a pas de daguech dans la lettre ג du verbe גָּנַח, et lorsqu'il s'agit d'une guérison humaine, il y a un daguech. Même si, on peut trouver un daguech lors de guérison de l'Eternel, ce ne sera que des daguechs kals et non des daguechs Hazaks. J'ai vérifié cela et c'est exact. Sauf une fois, dans Melakhim 2 (2;21): « ainsi a dit Hachem, j'ai guéri cette eau ». Lorsqu'Elisha le prophète est passé par Yeriho, il lui fut demandé de trouver une solution pour les eaux de Yeriho qui étaient mortelles pour le consommateur. Éplucha prit un peu de sel qu'il mit dans l'eau et dit: « ainsi a dit Hachem, j'ai guéri cette eau ». Et là, il y a un daguech, pourquoi ? Peut-être que cette règle n'est valable que lors de soins concernant l'homme.

#### 18-18.Couper les cheveux et mariages durant le Omer

Les Hassidims ne se coupent pas les cheveux jusqu'à Chavouot, mais se marient après Lag Baomer. C'est spécial, car, même en Tunisie, on ne se coupait pas les cheveux jusqu'à Chavouot mais, on peut se marier après Lag Baomer. D'où ai-je appris cela ? Le Rachach écrit ne pas avoir autorisé de se couper les cheveux, même pas à un nouveau marié. Que voulait-il insinuer ? Qu'un homme pourrait se marier après Lag Baomer, mais il n'aurait pas le droit de se couper les cheveux. Auparavant, ils se coupait juste les cheveux, et s'ils ne le faisaient pas, ce n'est pas grave. Mais, de nos jours, on se coupe les cheveux et on se rase, et si un nouveau marié ne le fait pas, ce n'est pas joli. Pour cela, à Djerba, ils ne se marient pas jusqu'à après Chavouot pour ne pas devoir se raser auparavant. Mais, d'après la stricte loi, quelqu'un qui voudrait se raser pour son mariage n'aurait pas besoin de faire Hatarat Nedarim. Mais, s'il veut arrêter cette coutume, c'est autre chose.

#### 19-19.Rabbi David Ben Baron a'h

Le 10 Iyar, ce sera la Hiloula du grand rabbin de Tunis, Rabbi David Ben Baron a'h. C'était l'élève du Chalme Toda. Il avait un intellect exceptionnel. Mon père a'h disait qu'il avait toujours réponse à tout. Il était expert en juridiction. Et une fois, un homme est venu pour divorcer de sa femme parce qu'elle ne se couvrait pas la tête (probablement au début, elle couvrait et est soudainement devenue folle, il y en a beaucoup dans les péchés). Et le rabbin lui dit: « Tu as le droit de divorcer. » Et l'avocat de la femme est venu et a dit au rabbin: « Comment dites-vous cela ? Votre propre belle-fille ne se s'ouvre pas la tête » Il l'a embarrassé, mais le rabbin n'a pas été gêné, et lui a répondu sur-le-champ: « Mais son mari (de ma belle-fille) n'est pas venu me voir, est-ce que je dois lui dire de divorcer ? ! Je ne lui dis pas, mais s'il vient demander au tribunal de divorcer de sa femme, évidemment, je lui dirai de lui donner le divorce ! ... » Ses réponses ont toujours été tranchantes. Il avait réponse à tout. Comme il est écrit: « sois assidu pour étudier la Torah et sache quoi répondre (Avot 2;14). Ce n'est pas parce que tu es assidu pour étudier que tu ne dois pas savoir quoi répondre. Sache que la Torah contient tout, et notamment des réponses aux questions. Il faut apprendre à répondre, à respecter la Torah. Afin que les gens se disent en te voyant: « c'est quelqu'un d'exceptionnel, qui a toujours réponse ». Baroukh Hachem leolam amen weamen.

Celui qui a béni nos saints pères Avraham, Itshak et Yaakov, bénira tous ceux qui entendent à travers la radio Kol Barama et la radio Moreshet, et les lecteurs plus tard dans la semaine dans les brochures, que Dieu bénisse tous les vœux de votre cœur pour le bien, avec une bonne santé, et grand succès, bonheur, richesse et honneur, qu'ainsi soit sa volonté, amen.

# MAYAN HAIM

edition

**EMOR**

**Samedi  
1 MAI 2021  
19 IYAR 5781**

**entrée chabbat : 20h46  
entre 19h32 et 20h46 selon votre communauté  
sortie chabbat : 22h01**

- |           |  |
|-----------|--|
| <b>01</b> | <b>Les Cohanim : l'antithèse de la mort</b><br>Elie LELLOUCHE    |
| <b>02</b> | <b>Rien ne vaut la vie</b><br>Yo'hanan NATANSON                  |
| <b>03</b> | <b>Le Mishqan est en nous</b><br>David WIEBENGA ELKAIM           |
| <b>04</b> | <b>Naviguer avec la haftara</b><br>Michaël Yermiyahou ben Yossef |

## LES COHANIM : L'ANTITHÈSE DE LA MORT

Rav Elie LELLOUCHE

En astreignant les Cohanim à des lois rigoureuses en matière de pureté, la Torah nous enseigne, ce faisant, le rôle qui leur est assigné au sein du peuple d'Israël. Ce rôle s'articule autour de la notion de sainteté. Accolées aux injonctions relatives au Chabbath et aux fêtes, les lois concernant les Cohanim constituent le premier échelon de la trilogie menant au parachèvement de cette dimension centrale de la Torah. En effet, la Loi Divine expose dans notre Paracha les contours que doit emprunter la sainteté sur un triple plan: temporel, spatial et humain. S'agissant du cadre temporel, la Torah réitère l'importance primordiale du Chabbath: «**Chéchet Yamim Té'assé Méla'kha Ou-VaYom HaChévi'i Chabbath Chabbathon Miqra Qodéch – Six jours le travail sera fait et le septième jour viendra le Chabbath, repos solennel, convocation sainte**» (Vayiqra 23,3). À cette sanctification du temps succède celle de l'espace. Certes, les fêtes juives rythment, elles aussi, la vie juive sur un plan temporel. Cependant, à travers les trois fêtes de pèlerinage et la montée au Beth HaMiqdach c'est l'espace que nous sommes appelés à sanctifier. Enfin, les Cohanim incarnent la dimension de sainteté au niveau de l'humain.

Comme le rapporte le Ramban (Vayiqra 19,2) au nom du Midrach Torat Cohanim, la Qédoucha traduit une notion de séparation. En étant séparé du reste du peuple, en ne se mêlant pas aux défis posés par les aspirations matérielles des hommes, les descendants de Aharon donnent sens aux enjeux du quotidien auxquels sont confrontés leurs frères. À ce titre, ils constituent un pont entre les réalités spirituelles éternelles et les contingences matérielles éphémères. À telle enseigne que la Guémara pose la question de savoir s'ils sont les représentants du Maître du monde auprès des hommes ou les représentants des hommes auprès du Maître du monde (Nédarim 35b).

Le Maharal (Ner Mitsva) voit une allusion à cette intermédiation opérée par les Cohanim à travers la valeur numérique, équivalente à soixante quinze, du terme Cohen. Ce nombre est à mi-chemin entre celui de soixante-dix et celui de quatre-vingt. Le chiffre sept représente la réalité naturelle tournant autour des sept jours de la semaine. Le chiffre huit, quant à lui, constitue le dépassement de cette réalité et fait référence aux mondes spirituels. Le Cohen, à mi-chemin entre le sept et le huit, fait le lien entre ces réalités apparemment antinomiques. Il offre la capacité à chacun des membres du peuple d'Israël de se penser au-delà du schéma étroit que semble proposer le monde matériel.

C'est pourquoi la Torah enjoint aux Cohanim de ne pas se rendre impurs par la présence d'un mort à leurs côtés: «**Vayomèr Ha-chem El Moché Émor El HaCohanim Béné Aharon VéA-marta Aléhem LéNéfech Lo Ytama Bé'Amav – Hachem dit à Moché : parle aux Cohanim les fils de Aharon et dis-leur «ne vous rendez pas impurs auprès d'un mort tant qu'il est près des siens»**» (Vayiqra 21,1). L'impureté des morts, que nos Sages qualifient de *Avi Avot HaTouma*, le principe originel de toute impureté, est directement liée à la faute de Adam HaRichon. C'est cette faute qui a introduit la mort dans la sphère des vivants. Lors de la création de l'homme, le corps était totalement assujetti et soumis aux exigences de l'esprit. Aussi, aucune séparation, aucun hiatus ne troublaient l'harmonie, fondée sur une hiérarchie minutieuse, régnant entre l'âme et son enveloppe corporelle.

La faute de l'arbre de la Connaissance a provoqué l'émergence au niveau du corps d'aspirations l'éloignant des exigences de l'âme au point d'engendrer in fine une rupture entre ces deux entités divergentes. La mort marque cette rupture. Elle scelle le divorce programmé de la Néchama et du Gouf. C'est pourquoi le Cohen a reçu l'ordre de ne pas se rendre impur auprès d'un mort. Celui dont toute la vocation est d'être ce lien harmonieux entre la matière et l'esprit ne peut être le témoin de situations marquant la rupture de ce lien et, par voie de conséquence, la mise en danger de sa mission. La sainteté qu'il se doit d'affirmer constamment l'oblige à espérer en la réussite du mariage de l'esprit et du corps.

Comme l'écrit le Ram'hal: «l'homme s'engageant sur la voie de la sainteté en cherchant à se rapprocher de celle de son Créateur voit ces actions matérielles les plus anodines accéder à cette sainteté dans ce qu'elle a de plus élevé. Ainsi en est-il de la consommation des sacrifices par les Cohanim, consommation allant jusqu'à constituer un commandement positif de la Torah comme nous l'enseigne la Guémara: «celui qui offre un sacrifice obtient l'expiation par le biais de la consommation qu'en font les Cohanim» (Pessa'him 59b). Ce faisant, poursuit Rabbi Moché 'Haïm Luzzato, en s'attachant aux valeurs suprêmes de l'esprit il parvient, tout en évoluant encore au sein même du monde matériel, à éprouver, devant Hachem, le goût de la vie éternelle et des «terres de vie».

**« Ils ne feront pas de tonsure à leur tête, ne raseront pas l'extrémité de leur barbe, et ne pratiqueront pas d'incision sur leur chair.**  
**Ils doivent rester saints pour leur Éloqim, et ne pas profaner le Nom de leur Éloqim; car ce sont les sacrifices de Hashem, c'est le pain de leur Éloqim qu'ils ont à offrir : ils doivent être saints. »**

Wayiqra 21,5-6

Beaucoup de commentateurs se sont demandé pourquoi notre sainte Torah a répété ici, à l'égard des Cohanim, un interdit qui s'applique à tout Israël, ainsi qu'il est écrit : « Vous êtes les enfants de Hashem, votre Éloqim : ne vous tailladez pas le corps, ne vous rasez pas entre les yeux, en l'honneur d'un mort » (Devarim 14,1). L'expression « **vous êtes des fils pour Hashem (banim atem l'Hashem)** » fait référence à l'expérience, douloureuse entre toutes, de la perte d'un enfant, dont la signification profonde est celle de retrouvailles avec le Créateur. C'est pourquoi toute manifestation excessive de deuil, à la manière des Émoriites, précise Rashi, est ici interdite.

On aurait pu penser néanmoins qu'une telle défense s'applique dans le cas d'un « simple » Israël, mais non pour un Tsaddiq, précise le Rav Issakhar Rubin, ou pour un grand de la génération. C'est pourquoi la Torah renouvelle l'interdiction. Même pour ces hommes dont nous avons tant besoin, de tels comportements ne sont pas de mise. C'est ce que confirme le Sforno (Ovadya Ben Ya'akov Sforno 1470-1550) : « Même si Je les ai autorisés à se rendre impurs pour leurs [proches parents] morts, Je ne leur permets pas d'exagérer le deuil en honorant excessivement leurs morts par la calvitie et l'incision. »

Le début de notre Parasha met en évidence la relation entre la mort et l'impureté rituelle. D'où vient que le corps humain sans vie constitue, pour la Torah, le niveau le plus puissant de l'impureté, « *av avot hatouma* » ?

Le texte nous enseigne qu'à l'origine, il n'y avait pas de place pour la mort dans la Crédit. L'homme, devenu une « âme vivante » par la réception d'un souffle divin (Bereshit 2,7), était donc destiné à vivre éternellement. Par sa faute, qui a bouleversé cet ordre initial, la mort a été introduite dans le monde, en tant qu'ultime réparation. Une nouvelle tentative pour arracher l'homme à l'emprise de la mort eut lieu, au moment du don de la Torah. Là encore, malheureusement, la faute du veau restituée au malakh hamavet son

empire sur l'humanité, et le penchant au mal, qui avait du quitter les Bnei Yisrael, se dépêcha de retrouver sa place dans leur cœur.

Dès lors, comme l'enseigne le Zohar haQadosh, le corps dépourvu d'âme devint la source de toute impureté.

Le rav Shimshon Raphael Hirsch (1808-1888) en donne une profonde explication : « La mort est le symbole de la matière dénuée d'âme et d'esprit. Elle représente la nature physique sous sa forme la plus absolue, et elle constitue la négation de la liberté morale que nous offre la vie, et qui est à la base du Service de Dieu, et de notre faculté de nous éléver vers l'idéal de Sainteté. »

La mort, négation de toute liberté, de toute responsabilité, et point final à la vocation essentielle de l'homme créé par Dieu : le Service divin ! C'est pourquoi, dans la tristesse et la compassion, on arrache un tsitsit au tallit dont on enveloppe avec amour le corps du défunt, symbole poignant de son incapacité à accomplir désormais les commandements de Hashem.

« La vie, poursuit le Rav Hirsch, constitue le tremplin de la Sainteté, alors que son pôle négatif, où règne la nature inanimée, qui réduit l'homme à l'impuissance, est la source de toute impureté. »

Comme le chante le roi David : « *Lo hamétim yehalelou Yah* – Ce ne sont pas les morts qui loueront Dieu » (Tehillim 115,17).

L'impureté se présente ainsi comme l'obstacle majeur au Service divin. Elle ne fait l'objet d'aucune obsession. Il existe plusieurs circonstances dans lesquelles se rendre impur constitue un devoir. C'est avec une extrême attention et un grand amour du prochain qu'on prend soin de la dépouille mortelle d'un Juif. Et celui qui manipulait les cendres de la vache rousse, destinées à purifier le peuple, devenait lui-même impur. Le Cohen Gadol, par une extraordinaire exception, avait le devoir de s'occuper du met mitsva, le « cadavre sans répondant », se rendant ainsi (provisoirement) inapte au service dans le Beth haMiqdash !

Il y a là un contraste radical, écrit le Rav Munk (1900-1981), entre « cette loi adressée au Cohanim et les coutumes religieuses d'autres peuples qui appellent précisément le prêtre au chevet du mourant [alors qu'ils se sont passés de lui de leur vivant], ou, comme en Égypte, identifient le royaume des prêtres avec celui des morts. »

Les cérémonies les plus impressionnantes sont consacrées aux funérailles,

et les cimetières sont placés côté à côté avec les lieux de culte.

'Essaw l'affirme à son propre sujet : je suis un homme qui « marche à la mort ; à quoi me sert mon droit d'aînesse », c'est-à-dire : qu'ai-je à faire de ma vocation à servir en tant que premier-né ? (Bereshit 25,32). Ce que confirme certain philosophe allemand qui, quoique compromis avec les nazis, que leur nom soit effacé, exerce une forte influence sur la pensée des nations : l'homme est un « être pour la mort ». La Torah propose une orientation radicalement inverse. Elle nous demande de vivre, et de valoriser la vie.

Le Cohen représente les valeurs d'une vie riche et pleine, abondante en bénédictions de toute sorte. Le Cohen est le symbole d'une vie dont le sens ne se perd pas dans la perspective désespérante de la mort, mais au contraire fait de chaque instant de vie une consécration à l'idéal humain le plus élevé.

Au milieu de ce qui semblait être le règne absolu de la mort, au sein même de l'univers concentrationnaire, nos pères ont su accomplir tout ce qu'ils pouvaient des commandements divins. Pourtant, compte tenu des circonstances, ils en étaient halakhiquement dispensés. Mille histoires héroïques en témoignent. Ils firent triompher la vie, alors que la folie meurtrière semblait s'être emparée de l'humanité.

Un jeune élève du 'Hafets 'Haïm (Rabbi Israël Meïr HaCohen 1839-1933) vint un jour lui demander une bénédiction, alors que, tout joyeux, il s'apprêtait à rentrer dans sa famille pour les vacances.

« Regardez, dit le 'Hafets 'Haïm à ses disciples, comme il est content de retourner chez ses parents ! Pourquoi est-on si triste avant de mourir ? On devrait être heureux comme cet enfant, de retourner chez notre Père ! »

Après un moment, il répondit à sa question : « Le Ramban se demande lui aussi pourquoi on pleure avant la mort. Il répond que l'homme, si ce n'est du fait de ses fautes, aurait du vivre éternellement. Il est donc normal de pleurer et de se désoler de devoir affronter la mort, à cause des fautes que nous avons commises. »

Il y a peut-être une autre raison : un homme peut pleurer sur le fait que, bientôt, on arrachera un tsitsit de son tallit, et qu'il n'aura plus la possibilité d'accomplir avec joie les commandements divins.

Heureux l'homme qui pleure pour cette raison. Il est probable que Ha Qadosh Baroukh Hou l'accueillera « à bras ouverts » dans le monde de Vérité !

La première Mitsva de cette Parasha évoque le fait que le Cohen ne doit pas se rendre impur au contact d'un mort car il travaille dans le Temple. Quel rapport y a-t-il entre l'impureté de la mort et la fonction de prêtre dans le Temple ?

À première vue, le concept du Mishkane (Temple portatif dans le désert) et de Temple sont des notions anti-juives ! Car Hashem est au-delà du temps et de l'espace et ne peut se réduire à un simple lieu.

Or, nous allons expliquer que le Temple n'est pas un simple lieu : c'est un lieu totalement saint qui permet une relation vivante avec Hashem.

### Le Temple : un espace préservé

Le Ramban nous explique que le Temple est l'endroit préservé de la « folie » du monde ; c'est un endroit métoukan (rédimé) qui est resté pur comme avant les fautes. Les fautes d'Adam Harishon et du veau d'or n'ont pas prise sur lui.

Ainsi, lorsque le Temple est appelé « la maison de Hashem », cela signifie que c'est l'endroit où la vérité peut se révéler aux yeux des hommes sans les filtres, les écorces, les klipot, le brouillage de cette vérité. D'après la majorité des Rishonim (sages), après la faute du veau d'or, l'accès à la vérité n'était plus possible à partir de la nature et du profane. C'est pour cela que Hashem a laissé sur terre un espace totalement pur pour y accéder.

Deux illustrations nous permettent de comprendre ce propos :

### Le Aron n'a pas de dimension :

Le Aron Hakodesh (l'arche sainte dans le Temple) est aussi l'anagramme de Nora (terrible, redoutable) et correspond à l'attribut qui fait que Hashem échappe aux règles du monde. La Guemara ramène un miracle qui avait lieu constamment dans le Temple. Le Aron devait être disposé dans une salle de 20 amot (coudées) de largeur et avoir 10 coudées de part et d'autre. Or, c'est impossible physiquement car le Aron mesurait 1.5 coudée donc la largeur de la salle devrait être de 21,5 coudées. La Guemara répond « Haaron eino min hamida » (le Aron n'a pas de dimension). Nora correspond à l'attribut de Hashem qui n'obéit pas aux règles physiques du monde.

### La torpeur et la consolation de David :

David s'étonnait que le monde semble contraire aux principes de la Torah. En effet, les méchants sont plus souvent les représentants de la bonne santé, du bonheur matériel et de l'équilibre alors que les justes sont en proie à des difficultés et de grandes souffrances. Cette question était tellement forte qu'elle a failli ébranler la foi de David. Comment est-il possible que le mal ait toujours l'air de triompher du bien ?

Ces doutes volaient en fumée lorsqu'il arrivait au Beth Hamikdash car, à cet instant, en cet endroit, Hashem apparaissait dans sa vérité et sa pureté et toutes les supercheries tombaient. C'est d'ailleurs le sentiment qu'ont beaucoup de juifs lorsqu'ils se rendent pour la première fois au Kotel.

### Le Temple : une relation vivante avec Hashem

Les 10 sphères kabbalistiques sont représentées au Temple. À mesure que l'on y avance, on y gravit ces sphères jusqu'à atteindre le Kodesh Hakodashim (le Saint des Saint) qui représente la dernière sphère : Keter (la couronne) où le silence de l'origine règne. En quelque sorte, le Temple est comme un escalier mystique spirituel où s'opère un double mouvement :

De haut en bas car toutes les bénédictions du monde passent par le Beth Hamikdash, c'est pour cela qu'on se tourne vers lui lorsque l'on prie. Le Gaon de Vilna dit d'ailleurs que la Géoula (délivrance) passera par l'investiture de la vieille ville de Jérusalem

De bas en haut par les offrandes qui y étaient apportées : des bêtes, du vin, des encens. Tels des sujets qui apportent à manger et à boire à leur Roi. Or, ce point est hautement discutable et incompréhensible dans le Judaïsme qui prône que Hashem n'a besoin de rien et combat les pratiques idolâtres.

C'est un des secrets de notre Parasha. Il est évident que Hashem n'a besoin de rien mais Il a créé un système où les mondes supérieurs dépendent des mondes inférieurs. Alors l'investissement et les actes d'ici-bas ont une importance cardinale. La notion d'offrir des korbanot (sacrifices) signifie qu'il n'y a pas de spiritualité possible en dehors de l'acte de l'existence, de la vie. Au cœur des actes triviaux (et quasiment animaux) de manger, de

boire, se loge le secret le plus ultime de la vérité, de la sainteté et du lien avec Hashem. C'est le rapport sanctifié à la vie qui se produit au Temple qui représente le rapport le plus profond à Hashem.

Le Maharal explique que pour un homme qui atteindrait son niveau le plus élevé, il n'y aurait plus de différence entre l'âme et le corps. C'est pour cela que le Midrash raconte que lorsque l'ange de la mort est venu chercher l'âme de Moshé, cette dernière ne voulait pas sortir car elle se sentait aussi bien dans son corps que dans le 'Olam Haba (monde futur). L'âme et le corps étaient en symbiose totale. Tout geste physique vivant de Moshé Rabbénou était une célébration de Hashem.

### Que représente la mort ?

La mort est en quelque sorte un bêdi eved (un a posteriori) qui est apparu après la faute de Adam car l'homme devait vivre éternellement. Elle ne devrait pas exister car elle provient de la faute, de l'échec, de la non-communication avec Hashem.

En hébreu, le mot Tahara (pureté) vient du monde fenêtre car il symbolise la lumière, la transparence, la fluidité, alors que son opposé : Touma (l'impureté) vient de ToumToum qui signifie ce qui est caché. La mort qui est l'impureté par excellence casse donc le processus de fluidité avec Hashem.

D'après la deuxième conception que l'on peut avoir du Temple, on comprend que le Cohen est en communication profonde avec Hashem car il sert au Temple. Réalisant des actes de vie les plus profonds par son service il ne peut pas toucher un mort car la mort provient de l'opposé de la relation avec Hashem.

### Une leçon pour nous tous

Je ne vous apprends rien en vous disant qu'être immortel est impossible. Mais il est possible de vivre une vie éternelle. À l'instar du Cohen, cela signifie une vie insufflée à partir de mouvements éternels, non déterminés, non passifs. Est vivant et immortel, celui qui dépasse tous les déterminismes qui l'entourent et qui s'inscrit dans la parole de Hashem. Il n'existe pas un acte de vivre qui ne soit enraciné dans une relation avec Hashem. La personne qui vit dans cette disposition est alors éternelle.

Inspiré par un cours du Rav Raphaël Sadin

# NAVIGUER AVEC LA HAFTARA

La Haftara de cette semaine est à nouveau tirée du livre d'Ezéchiel. Comme nous pouvons le constater depuis ces dernières semaines, les Haftarot que nous lisons sont issues pour nombre d'entre elles de ce livre. En cette période de séfirat Ha'omer, nos sages nous enseignent que chacun de nous doit s'atteler à s'améliorer afin d'activer la délivrance finale. Les textes tirés du livre d'Ezéchiel nous donnent à nous projeter dans ce que sera notre vie de juif au moment de la reconstruction du troisième temple.

La Haftara de cette semaine fait partie des derniers chapitres du livre d'Ezéchiel qui sont restés particulièrement célèbres dans l'histoire et ont donné lieu à nombre de commentaires. Ezéchiel évoque au cours de ces pages la construction du troisième Beth Hamikdach lors des temps messianiques : les dimensions de ce Temple, sa cérémonie d'inauguration, la restauration du culte des korbanot, et bien sûr, le service des Cohanim - les prêtres -, qui cette fois seront à la hauteur de la tâche. Le lecteur se souvient que le service du second temple avait éveillé le courroux de Hachem, ce point est donc particulièrement important.

La Paracha et la Haftara évoquent toutes deux les règles relatives aux cohanim, qui avaient vocation à servir dans l'enceinte du Temple. Certaines dispositions sont reprises à l'identique entre nos deux textes. En revanche, certaines lois semblent différer étrangement, voire se contredire.

Notre Haftara semble interdire à tout Cohen d'épouser une veuve, alors que dans la Torah, cet interdit ne s'applique qu'au Cohen Gadol.

De même, il semble que le Cohen doit compter deux fois sept jours de purification alors que dans la Torah, seuls sept jours semblent nécessaires.

Les vêtements du Cohen doivent être également uniquement en lin selon la Haftara alors que dans la Torah, certains vêtements comportent également de la laine (exceptions à l'interdit du Chaatnez).

Cette partie du livre d'Ezéchiel, et tout particulièrement notre Haftara, sont également connues car elles ont posé problème aux Sages de la tradition juive dans la mesure où certains de leurs pas-

sages semblaient contradictoires avec d'autres versets de la Torah, à tel point que ce livre a failli être retiré du canon biblique. Le Talmud ('Haguiga 13a) nous enseigne que c'est Rabbi 'Hanania ben 'Hizkiya qui a résolu les contradictions apparentes entre les textes et a « sauvé » le livre d'Ezéchiel. De plus, les Sages du Talmud (Ména'hot 45a) nous disent également à propos de cette Haftara que le prophète Eliahou lui-même sera amené à commenter et expliquer notre texte dans les temps messianiques.

Comme nous l'avons vu, les Sages du Talmud ont donc proposé de nouvelles lectures de ces versets qui résolvent ces contradictions apparentes. Et comme nous l'enseignent nos sages, c'est le prophète Eliahou en personne qui nous aidera à mieux comprendre ces versets, et apportera l'éclairage nécessaire à la compréhension des apparentes contradictions.

Notre Haftara évoque ainsi plus particulièrement le rôle des Cohanim, des prêtres qui officieront lors du troisième Temple. Ezéchiel nous dit que ces derniers seront choisis en raison de leur vertu et de leur fidélité à Hachem, ils seront les descendants du grand prêtre Tsadok. Le texte s'adresse naturellement au cœur de tout un chacun dans la mesure où il confirme l'espérance messianique que notre peuple a gardée en lui tout au long de son histoire.

Elle nous rappelle également l'importance de la présence du Temple, dans la mesure où il sera l'un des éléments-clé, dans les temps futurs, de notre proximité avec Hachem.

Pour autant, les premières lignes de cette Haftara semblent s'adresser exclusivement aux futurs prêtres qui serviront dans le troisième Temple : « les Cohanim de la tribu de Lévi, descendants de Tsadok, qui ont veillé à la garde de Mon Beth Hamikdach ».

Ces derniers s'étaient, en effet, distingués par leur grande piété aussi bien lors de l'épisode du Veau d'or où ils ont immédiatement suivi Moché, que lors des pérégrinations dans le désert où ils n'ont jamais cessé d'observer le commandement de la Brit-Mila, en dépit des conditions météorologiques difficiles.

En outre, depuis l'époque du Roi Salomon, la prêtrise revenait aux descendants de Tsadok (lui-même descendant

Michaël Yermiyahou ben Yossef

direct d'Aharon). Ce dernier et sa famille se sont illustrés par des qualités de droiture, d'intégrité et de fidélité à Hachem tout à fait exceptionnelles.

Ce sont précisément ces qualités qui ont valu à Tsadok et ses descendants d'être élus par Hachem pour Le servir dans la troisième Temple.

Le 'Hafets 'Haïm faisait de ce premier verset de notre Haftara une lecture contemporaine, qui s'adresse à chacun d'entre nous. Les prêtres, descendants de Tsadok, représentent tout ceux qui s'efforcent de rester intègres et fidèles aux commandements de Hachem dans leur vie, tous ceux qui s'efforcent de triompher des tentations intérieures ou extérieures.

Le 'Hafets 'Haïm faisait remarquer que les générations contemporaines font l'objet de tentations particulièrement puissantes qui sont susceptibles de les éloigner de la Torah. Et notre génération ne peut que confirmer la difficulté de préserver son éthique dans une société qui brouille et inverse les valeurs, la difficulté d'élever des enfants dans un monde où la pudeur, le goût du travail et la transcendance sont battus en brèche.

Il faut une force de caractère, une détermination, une indépendance d'esprit très forte pour conserver sa morale et la diffuser autour de nous. Cela oblige chacun de nous à aller puiser au fond de ses ressources afin d'y parvenir.

En nous rappelant l'exemple de Tsadok et de ses descendants, mais aussi de sa merveilleuse récompense, servir dans le Troisième Temple, le prophète encourage chacun d'entre nous à persévérer dans la fidélité à la Torah et aux commandements de Hachem.

Une telle attitude nous permettra de faire partie des « proches de Hachem », et de figurer en bonne position pour assister à la délivrance et au service du Temple, très prochainement, Amen !

Shabbat Shalom.





## Parachat Emor – Lag Baomer

Par l'Admour de Koidinov chlita

Cette semaine nous allons vivre un grand évènement : **Lag Baomer** (33<sup>e</sup> jour du Omer), **hilloulah de Rabbi Shimon Bar Yo'hai** –jour de joie exceptionnelle où l'on a l'habitude en Erets Israël d'allumer de grands feux en l'honneur de ce jour Saint. Il nous faut expliquer d'où vient cette joie, et pour quelle raison allumons-nous de grands foyers ?

Cela peut s'expliquer par l'allégorie d'un homme qui se trouve dans une maison sombre, et bien qu'elle contienne des objets merveilleux, il ne peut les percevoir. Mais dès lors que la lumière s'allume, il peut enfin tout distinguer.

Il en est ainsi dans ce monde qui en vérité est rempli de la gloire de Dieu, et si l'Homme le mérite, en méditant sur la Création, il pourra en arriver à découvrir Hachem qui la crée et la fait vivre à chaque instant - en particulier quand il est occupé à des sujets élevés comme la prière et la avodat Hachem, il peut alors mériter de ressentir une intimité avec Dieu.

Par contre, l'Homme peut se trouver parfois dans les ténèbres, et ne pas s'apercevoir que Dieu fait vivre le monde entier, et même lorsqu'il prie et observe la Torah, il n'arrive pas à sentir qu'il est proche de Lui, tel l'homme de la parabole qui se trouve dans une maison obscure et ne voit rien autour de lui.

Alors vient la lumière de Rabbi Shimon qui éclaire le monde, car il nous a dévoilé l'intériorité de la Torah ainsi que celle du monde, par l'intermédiaire de son livre, le Saint Zohar afin que chaque juif puisse par son intermédiaire trouver Dieu dans toute la Création, comme le désigne le nom de son livre "**Zohar**", qui veut dire "**la lumière qui éclaire**", parce qu'il illumine tous les Béné Israël pour leur montrer l'honneur de Dieu ici-bas, et nous permet aussi d'étudier la Torah avec amour et proximité d'Hachem.

C'est donc la raison pour laquelle nous attisons de grands feux en l'honneur de Rabbi Shimon pour faire allusion à cette grande lumière qu'il fait briller dans chaque cœur juif, et en particulier dans ceux qui sont attachés à la 'Hassidout du Baal Chem Tov et de ses élèves qui ont transmis le dévoilement de cette lumière jusqu'à ce jour afin que **TOUT** juif puisse reconnaître Hachem.

C'est aussi la raison pour laquelle Lag Baomer est un jour de liesse, parce qu'il n'est pas plus grande joie pour un juif que de se rapprocher de son Créateur, comme un homme qui a la chance d'être proche du Roi et ne ressent alors aucun manque. En ce jour sacré où brille la lumière de Rabbi Shimon se rajoute cette allégresse du fait qu'elle illumine le cœur de tous les juifs. Sa torah nous protège, elle éclaire nos yeux et constitue un défenseur pour nous.

Lorsque l'Admour bénira ses fidèles sur le tombeau de Rabbi Shimon à Mérone, le jour de sa Hilloulah, il mentionnera tous les amis et donateurs des saintes institutions en Erets Israël afin que tous méritent la bénédiction, la réussite, la joie dans tout ce qu'ils entreprendront.

Contact : +33782421284

Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



+972552402571



# La Daf de Chabat

Feuillet  
N°104

## LAG BAÔMER EMOR

[www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com) - [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

L'étude de cette semaine est dédiée pour  
**Tsiporah Ahavah bat Sarah**  
Qu'Hachem lui accorde de trouver très prochainement un bon Zivoung.

Qu'elle puisse fonder un foyer de Torah et de Mitzvot, avec de nombreux enfants dans la joie et la sérénité.  
Amen

Recevez la "Daf de Chabat"  
054 976 54 17

### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

**« Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable »** (Vayikra 22, 29)

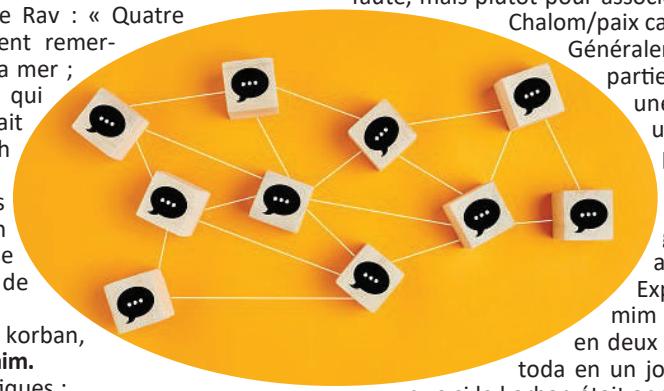
**R**abbi Yéhouda a dit au nom de Rav : « Quatre catégories de personnes doivent remercier Hachem : celui qui prend la mer ; celui qui parcourt les déserts ; celui qui était malade et a guéri ; et celui qui était prisonnier et a été libéré » (Bérakhot 54b).

A l'époque du Beth-Hamikdash ces quatre personnes devaient apporter un korban/sacrifice spécifique qui se nomme « **korban toda** », sacrifice de remerciement ».

Il existe en effet quatre catégories de korban, qui sont : **Ola**, **'Hatat**, **Acham** et **Chélamim**.

Voyons succinctement leurs caractéristiques :

- Le **Korban Ola**, littéralement « qui monte » parce que cette offrande est entièrement (sauf la peau) consumée sur le mizbéa'h [autel].
- Le **Korban 'Hatat**, sacrifice expiatoire que l'on apporte pour la transgression involontaire d'une faute possible de Karét, peut également être apporté lors de certains processus de purification.



• Le **Korban Acham**, sacrifice que l'on apporte pour expier certaines fautes spécifiques, ou emmené aussi lors de certains processus de purification.

• Le **Korban Chélamim**, sacrifice qui ne vient pas pour expier une faute, mais plutôt pour associer Hachem à sa joie. Chélamim du mot Chalom/paix car il vient rétablir la paix dans le monde.

Généralement apporté de façon volontaire, une partie est brûlée sur le Mizbéa'h [l'autel], une autre est mangée par les Cohanim et une troisième est consommée par le propriétaire ; ainsi tout le monde profite de ce korban.

Le **korban toda** appartient lui à la catégorie des chélamim, mais diffère des autres korban chélamim.

Explications, un korban chélamim « standard » devait être consommé en deux jours et une nuit, tandis que le korban toda en un jour et une nuit seulement. C'est à dire

que si le korban était approché en après-midi, il devait être consommé jusqu'au matin, alors qu'un korban chélamim pouvait être encore consommé tout au long du jour d'après. Autre différence, on apportait avec le korban toda 40 pains dont une partie était consommée par les Cohanim et une autre par les propriétaires. **Suite p3**



### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

**« Lorsque vous apporterez le Toda avec agrément et volonté ».**

**L**es Sages rapportés dans Rachi demandent de quel genre d'agrément s'agit-il ? Ils enseignent qu'au moment de l'abattage de l'animal, il fallait que le Cho'het/le boucher ait l'intention de manger la bête le jour même, car ce sacrifice devait être mangé en une seule journée, et s'il avait l'intention de le manger le lendemain, le sacrifice devenait invalide.

Seulement le Ktav Sofer, ce géant en Tora, fils du 'Hatham Sofer/ Rav en Hongrie au début du 19<sup>e</sup> siècle, donne une autre explication. Comme nous le savons, ce Korban vient à la suite d'un miracle. Par exemple, un homme qui est resté un mois dans la section Covid 19 de l'hôpital de sa ville et en fin de compte il en est sorti la tête haute, et non en position horizontale.... Donc notre homme tout heureux ira d'un pas léger à Jérusalem – j'espère qu'entre temps les vols seront rétablis -, et approchera son sacrifice Toda....Formidable ! Il est certain que notre homme aura plein de reconnaissance à D' pour lui avoir rétabli ses voies respiratoires, et de pouvoir de nouveau jouir d'un souffle profond... Donc, demande le rav, pourquoi le verset a ner ce sacri-



## REFLECHIR AU SENS DES EPREUVES

dérobe son jerrican d'eau et son iPhone dernier cri. Au début notre homme se lamente beaucoup plus sur la perte de son portable, avec son carnet d'adresses, mais au bout de deux heures à 50 degrés à l'ombre il commence à regretter amèrement, je vous laisse deviner la suite... Et notre homme dut ramer, expression qui n'est pas tellement approprié pour l'excursion au Sahara, pendant trois jours à l'aveuglette dans sa jeep en suquant ses dernières pommes qu'il avait dans un cabas oublié. Donc arrivé à Dakar, il prendra un billet d'avion pour Tel Aviv afin d'apporter son Toda à Jérusalem. Seulement durant les sept heures de vol, il aura le temps de réfléchir; que D' attend de lui qu'il Le remercie pour s'être fourvoyé dans le désert et avoir passé les trois jours les plus pénibles de sa vie ! Puisque le verset dit : « *Li-retsonekhem/avec agrément* ». La Tora demande que l'on comprenne que, ce qui nous arrive, c'est pour notre bien. Et des fois, ce n'est pas si évident. Le Ktav Sofer nous propose une réponse : il n'existe pas de punition sans faute. Donc les trois jours de galères viennent expier une faute antérieure. Et l'agrément dont parle la Tora est de savoir qu'avec cela, l'homme acquerra la vie du monde futur. Car tous les lecteurs le savent bien : le monde futur dure une éternité beaucoup plus que les trois jours dans le désert.

Autre possibilité de comprendre ce phénomène, est de recevoir l'épreuve, et de savoir qu'au final notre homme se rapprochera de son Créateur. C'est-à-dire que la peine du moment (les trois jours) a provoqué son rapprochement vers D'. Il a réfléchi au sens de sa vie et il décide de faire un tour dans les Yechivot de Jérusalem. C'est la plus grande délivrance de l'homme, comme le dit Rabenou Yona : « Si Tu ne m'avais pas placé dans l'obscurité, je n'aurais pas su ce qu'est la joie de la lumière ! »



Rav David Gold 00 972.55.677.87



## Zoom sur la Paracha...

« Ne déshonorez point mon Saint Nom, afin que Je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël, Moi, l'Éternel, qui vous sanctifie. » (22 ; 32)

**A**partir de ce verset, la Torah nous enseigne la Mitsva de "Kidouch Hachem", la sanctification du Nom de Dieu et son contraire "Hilloul Hachem", l'interdiction de Le profaner.

A chaque membre du peuple Juif fut confiée la mission de dévoiler la Gloire Divine, et tout faux-pas de la part de l'un d'entre nous a des conséquences sur l'ensemble de notre communauté.

La Guémara (Kidouchin 40) nous enseigne : « En ce qui concerne le 'Hilloul Hachem, il est aussi grave par inadvertance que de façon délibérée, et la loi sera la même dans les deux cas. »

Ou encore, la Guémara (Yoma 86a) rapporte le verset : "Tu aimeras Hashem ton Dieu", voulant signifier : "agis de telle sorte que le Nom de Dieu soit aimé grâce à toi". Le 'Hilloul Hachem produisant exactement l'effet inverse.

Cette mitsva nous concerne chacun individuellement et collectivement, comme toute mitsva, mais de manière plus visible. Du moins religieux au plus religieux, chacun détient en lui le potentiel de sanctifier ou non le Nom de Hachem. Nous ne le ferons pas de la même manière mais chacun de nos actes conduira inéluctablement à sanctifier ou à profaner le Saint Nom.

Tout le monde connaît cette parabole :

Un homme monta à bord d'un bateau. Il décida de faire des trous dans le plancher de sa cabine.

Lorsque les passagers vinrent se plaindre à lui, il leur répondit qu'il était libre de faire ce qui lui plaisait dans sa cabine. Seulement notre homme n'avait pas compris qu'il mettait la vie des autres passagers en danger. Ils dépendaient tous les uns des autres !

Comme nous autres Juifs, qui sommes des entités matérielles séparées dans ce monde d'incarnation, représentant en réalité une seule âme d'un point de vue spirituel.

Un Juif qui profanerait le Nom de Hachem entraînerait donc dans sa chute le peuple tout entier.

Il est à ce propos important de savoir que si Kippour, ou certaines épreuves de la vie, permettent d'effacer nos fautes, un 'Hilloul Hachem quant à lui ne sera expié que par la mort.

Un Juif se conduisant de manière immorale (fraude, mensonge, débauche, etc...) parmi les goyim, profane le Nom de Hachem, car son acte,

en plus d'être interdit, salira la réputation de tout le Peuple Juif.

Lorsqu'un artiste veut voir son public « s'éclater » en le voyant sur scène, il se ne rend même pas compte qu'il ne fait « qu'éclater » l'image de son peuple à grande échelle.

Certains Juifs s'enorgueillissent joyeusement de voir des coreligionnaires présentateurs TV, sportifs, et autre, mais outre qu'ils ne respectent pas la Torah en pratiquant ces professions, ils provoquent en plus jalouse, envie et médisance chez les autres peuples, ce qui ne fait que nous desservir.

Il est possible de profaner le Nom de Dieu publiquement, mais également tout seul, sans personne autour de nous. Se moquer de Hachem, ('Hass véChalom !), même à l'abri du regard des autres, en essayant par exemple de contourner une Halakha pour notre confort, est aussi un 'Hilloul Hachem, et sera jugé en tant que tel après 120 ans.

C'est pourquoi il est écrit (Pirkei Avot 5;18) :

« Celui qui dirige le peuple vers le bien ne faillira jamais, mais celui qui le dirige dans la mauvaise voie ne pourra jamais expier son crime... »

C'est-à-dire que le 'Hilloul Hachem, comme on l'a vu, ne peut être expié que par la mort, sauf dans un cas particulier : s'impliquer pour faire revenir ses frères à la Torah, « Zikouï Harabim ». Par cet acte seul nous pouvons inverser la vapeur et expier notre acte initial de profanation du Nom Divin.

Le Rav Ovadia Yossef Chlita rapporte le Zohar (Térouma 128b) dans son livre « Anaf et Avot », qui nous enseigne :

« Viens voir ! Quiconque tend la main aux ignorants et les encourage afin qu'ils abandonnent leurs mauvais agissements et qu'ils reviennent sur le droit chemin, contribue à soumettre les forces du mal à la puissance de la sainteté, ainsi qu'à maintenir le monde. »

Puissions-nous n'avoir sans cesse que des occasions de sanctifier le Nom Divin pour éléver toujours notre peuple au regard des nations et grandir la Gloire de Dieu.



The banner at the top left says 'MERCI HACHEM!' and includes the text: 'Le feuilleton dédié à l'élévation du Nom de Dieu dans l'humanité'. Below it, there's more Hebrew text and a small illustration of hands.

The central image is a page from a Hebrew book. It features a large blue heart on a grid background. At the top, it says 'מַלְכֵי מִלְבָד הַמְלָכִים' (King of Kings). In the middle, there's a yellow button-like graphic with the text 'Téléchargez la fiche' and a download icon. The bottom of the page has more Hebrew text and a small illustration of hands.

The background image on the right shows two hands reaching upwards towards a bright, glowing light source, symbolizing divine connection or prayer.



### Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

**C**'est l'histoire d'un Avre'h Talmid Haham qui malheureusement a été frappé de la terrible maladie'. En apprenant la nouvelle il part demander aux rabanims des conseils et aussi des brahot/bénédicitions pour s'en sortir. Un jour il décida d'aller à Mérion pour prier. Avant de partir il se rendit chez un des Tsadik de la génération pour lui dire son intention de monter chez Rabi Chimon bar Yo'hai à Mérone. Le Rav le bénit de tout son cœur et lui rajouta une demande toute particulière : quand tu monteras à Mérion je te transmettrai une lettre de ta femme que tu poseras auprès du saint Tombeau'. L'Avreh était complètement dépassé par les paroles du Tsadik et demanda une explication.

Le Rav lui expliqua ainsi: 'Tu dois savoir que tu as une épouse hors du commun! Avant ton mariage une personne a violement fait souffrir ta future femme. Après avoir pris conscience de sa faute il lui demanda le pardon mais elle refusa. C'est alors que cette personne est venue me voir pour que j'entre aussi dans cette histoire. Après avoir vu combien cette personne s'était VERITABLEMENT repentie, j'ai essayé alors d'amadouer ta femme, mais sans résultat. Après de nombreuses péripéties elle accorda finalement son pardon à



cette personne. C'est alors que j'ai demandé à ton épouse d'écrire en double sa lettre de Pardon. Une lettre est restée chez elle, la seconde je la possède encore. Donc je te demande de la prendre avec toi à Mérion. Et avant que tu ne commences à prier là-bas auprès de Rabi Chimon, je tiens à ce que tu places cette lettre sur le Tombeau. Et que tu dises dans ta prière que par le mérite de ta femme qui a pardonné à cette personne pour ce qu'elle lui a fait, tu demandes à ce que Rabi Chimon soit ton avocat auprès du Ribono Chel Olam afin qu'il te guérisse et aussi pour que ta femme ne devienne pas VEUVE!

L'Avreh fit exactement ce que le Tsadik lui avait dit de faire : après avoir placé la lettre sur le tombeau il a pleuré à chaudes, très chaudes larmes devant Hachem.'

Qu'Hachem sauve ma femme d'être veuve et qu'il me sauve aussi de la maladie par le mérite de cette lettre! Que s'est-il passé finalement? C'est au retour de Mérion que l'Avreh a refait une nouvelle fois des radios et ... comme par enchantement la tumeur avait disparu!! Combien on a tout à gagner à pardonner à un autre Juif et à s'attacher au mérite des Tsadikim!



## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

## PUBLIER LES BONTÉS D'HACHEM

Lorsqu'un homme apportait un korban chélamim il recevait une bonne partie de viande qu'il devait consommer en deux jours et une nuit, et seulement après ,s'il n'avait pas tout consommé il invitait des proches pour l'aider à finir.

Tandis que le korban toda qui devait être absolument consommé en un jour et une nuit, accompagné de 40 pains, avait besoin de renfort pour pouvoir le finir à temps. Le propriétaire devait donc dès le départ prévoir un nombre conséquent d'invités.

Le Rav Pinkus Zatsal demande pourquoi ces différences pour le korban toda ?

Il explique que le korban toda qui vient exprimer un remerciement à Hachem, fait appel à plus de participants dès le départ afin de publier en grande pompe, les bontés qu'Hachem lui a accordé.

En effet lorsqu'Hachem nous accorde une bonté, nous devons la reconnaître et la publier. Comme il est dit « *Qu'ils immolent des sacrifices de reconnaissance et racontent Ses œuvres dans des chants joyeux !* » (Téhilim 107;22). Remercier Hachem à haute voix et publier son Nom, comme il est dit « *A Toi, j'offrirai un sacrifice de reconnaissance et je proclamerai le nom d'Hachem* » (Téhilim 116;17)

Cependant depuis la destruction du Beth Hamikdache le service des sacrifices est absent, comment la perte de ce service Divin est-elle compensée aujourd'hui ? Suite p3

En attendant la construction du troisième Beth Hamikdache qui est imminente, avec l'aide de Dieu, ce sont nos paroles, la téfila/prière, qui les ont substituées, comme il est écrit dans le livre de Hochéa (14;3) : « *Armez-vous de paroles et revenez vers Hachem ! Dites-Lui : fais grâce entière à la faute, agrée la réparation, nous voulons remplacer les taureaux [les sacrifices] par les paroles de nos lèvres.* »

Ainsi nos sages instituèrent de remercier Hachem, dans la bénédic-

tion de la reconnaissance (Modim dans la Amida) : « pour Tes miracles quotidiens, pour Tes prodiges et Tes bienfaits à toute heure, le soir, le matin et à midi. Tu es bon car Ta miséricorde n'est pas épuisée, compatissant car Ta grâce n'a pas tarie. Depuis toujours nous espérons en Toi. » C'est-à-dire que Dieu réalise chaque jour des miracles en notre faveur, afin que nous puissions exister.

Ainsi notre verset du départ prend tout son sens, « *Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable* ».

Aussi lorsque l'on publie les bontés qu'Hachem nous octroie, nous transmettons à notre entourage un message de joie et d'amour. En racontant par nos paroles, tous les bienfaits d'Hachem, ils se rapprocheront eux aussi à leur tour près de notre Créateur pour Lui exprimer leur amour et leur adhésion, qui seront la source de bien dans le monde. Remercier Hachem est une véritable source de bénédictions mais est aussi l'essence même du juif.

Le juif, le « Yéhoudi- יהודין » porte son nom sur la « gratitude- הַתְּהִלָּה ». Nous devons remercier Hakadoch Baroukh Ou à chaque instant de tout ce qu'il nous apporte, car nous devons être conscients que rien ne nous est du. C'est la nature du Yéhoudi/juif conscient qu'Hachem agi avec nous par Hessed.

Nos sages nous ont inculqué cela, en instituant de réciter dès le réveil « modé ani », avant même de s'être lavé les mains ou toute autre action. Comme il est dit « *De quoi se plaint l'homme vivant* » (Lamentations 3;39). De quoi pouvons nous nous plaindre, nous qui vivons. De ce principe tout est un "plus", et notre reconnaissance envers Hachem se fera de la manière la plus agréable.

Rav Mordékhai Bismuth 054.841.88.36  
mb0548418836@gmail.com

**SPECIAL CHAVOUOT**

OFFREZ UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS POUR UNE FAMILLE EN ISRAËL

26€ UN PANIER

52€ DEUX PANIERS

104€ QUATRE PANIERS

PayPal VISA MASTERCARD



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

**L**'Eternel réveille la foi de l'homme en utilisant toutes sortes de moyens. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir comme va l'illustrer l'histoire suivante: l'une des visites les plus médiatisées d'un des présidents des Etats-Unis au Moyen Orient fut celle du président Nixon en Egypte. Des centaines de milliers de personnes l'attendaient sur les routes menant de l'aéroport à la ville du Caire.

Au moment où la suite présidentielle passa, il fut acclamé par une immense foule et reçut des honneurs dignes de ceux des rois. Quand ils arrivèrent dans la capitale égyptienne, une réception d'honneur splendide fut organisée pour lui et pour le président égyptien. Tous les médias du monde entier étaient présents, des centaines de caméras enregistrent chaque instant de cette rencontre historique et retransmirent l'événement en direct dans le monde entier.

Le président américain était assis rayonnant et profitait de tous les honneurs qu'il recevait. Il distribuait les sourires à tout vent, serrait les mains des ministres importants sous la surveillance des services de sécurité renforcée et entouré de barricades et de barrages routiers menant au podium présidentiel. Il était impossible de passer à travers ces barrages de sécurité à côté desquels se tenaient des dizaines de policiers



## SI PETIT MAIS TELLEMENT GRAND!

égyptiens et américains qui surveillaient l'invité d'honneur et son entourage afin que personne n'ait l'idée de s'approcher du président américain. Pourtant, un seul réussit à s'approcher de lui! Il ne se contenta pas seulement de s'approcher des barrages, il les traversa également. Et cela ne lui suffit pas de s'approcher du président; il se posa même sur son nez... Un petit moustique, très petit même, mais extrêmement pénible, se posa sur le nez du président et tenta de le piquer. Il ne resta plus au président d'autre alternative que de "se battre" avec ce moustique à l'aide de toutes sortes d'étranges mouvements des mains. Et pourtant c'était bien la dernière chose dont il aurait souhaité s'occuper à ce moment! En effet, toutes les caméras du monde étaient braquées sur lui et enregistraient ses moindres faits et gestes! Mais il n'eut pas d'autre alternative. Après maintes tentatives pour se débarrasser de ce moustique gênant, le président dut baisser les bras; le moustique revenait à chaque fois sur ordre du Créateur! Tous les services de sécurité renforcée du monde étaient vain ! Cette histoire vient nous enseigner qu'on ne doit pas être impressionné par le statut social d'une personne et par les honneurs qui lui sont rendus. Le véritable honneur revient au Maître du monde !

Rav Moché Bénichou

## L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Pour l'élevation de l'âme de Denise Dina CHCHÉ bat Elise



Pour l'élevation de l'âme de Albert Avraham CHCHÉ ben Julie



La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Simha Joëlle Esther bat Denise Dina



La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna

Pour l'élevation de l'âme de Marie Myriam bat Julie



La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël



## "Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

**« Ce sera le Chabbat de l'Eternel, dans toutes vos habitations. »** (23, 3)

Que signifie la précision du verset « dans toutes vos habitations » ? Penserait-on que le respect du Chabbat ne s'applique pas en tout lieu ?

Le Ktav Sofer explique que tous les peuples du monde ont un jour de repos. Le Midrach rapporte à cet égard que Moché insista auprès de Paro pour qu'il accorde au peuple un jour de repos, afin qu'il ait la force de travailler le reste de la semaine. S'il en est ainsi, comment savoir si le Juif respectant le Chabbat le fait dans l'intention de se plier à la volonté divine ou afin de s'accorder du repos ?

Il répond que si un Juif qui vit parmi un peuple ayant fixé un autre jour de repos que le Chabbat se repose malgré tout aussi le Chabbat, il prouve la pureté de son intention. En effet, disposant déjà d'un autre pour engranger de nouvelles forces, il n'a pas besoin du Chabbat pour cela. Aussi, son observance du jour saint est bien conforme à l'ordre du verset « Ce sera le Chabbat de l'Eternel », puisqu'il le respecte en Son honneur. Comment cela s'exprime-t-il ? Si le Chabbat est gardé « dans toutes vos habitations », même parmi les nations du monde.

**« Vous mortifierez vos personnes dès le neuvième mois au soir. »** (23, 32)

Nos Sages (Brakhot 8b) s'interrogent : pourquoi le texte dit-il le neuvième mois, alors que Kippour tombe le dixième mois ? Ils en déduisent que quiconque mange et boit le neuvième [et jeûne le dixième] est considéré comme avoir jeûné le neuvième et le dixième.

Dans son ouvrage Téra'hem Tsion, Rabbi Réphaël ben Tsion Hacohen zatsal demande comment il est possible que notre consommation du neuvième mois nous soit considérée comme un jeûne. Il répond en s'appuyant sur cette idée développée par les commentateurs : le Chabbat, nous nous souhaitons les uns les autres « Chabbat chalom », parce qu'en ce jour, la paix règne entre le corps et l'âme. Durant la semaine, celle-ci s'oppose aux plaisirs physiques comme celui de la consommation, tandis que le Chabbat, cet acte, qui est une mitsva, constitue également une jouissance pour elle. D'où la paix entre les deux composants de l'homme. Ceci explique aussi le pluriel du verset « Vous mortifierez vos personnes », littéralement : vos âmes. Car, nous avons le devoir de mortifier à la fois la partie physique de notre âme et sa partie spirituelle ; la première doit l'être par le biais du jeûne et la seconde par la consommation. Mais, comment est-il possible de remplir simultanément ces deux exigences opposées ? Nos Sages nous en donnent la réponse : quiconque mange et boit le neuvième mois, affligeant ainsi la partie spirituelle de son âme, et jeûne le dixième mois, affligeant la partie physique de celle-ci, est considéré comme avoir jeûné le neuvième et le dixième.



## Lag Baômer

En savoir plus...

**Que signifie Lag Baômer ?**

Littéralement cela signifie le 33ème jour du ômer. En effet LAG s'écrit en hébreu avec les deux lettres « lamed- ל » et « guimel- ג », dont leur guématria (valeur numérique) est de 30 et 3. **Lag Baômer** est célébré le 18 lyar, jour qui correspond à la disparition de Rabbi Chimon bar Yo'haï, dont il a exprimé sa volonté de faire du jour de sa disparition un jour de joie. Comme cela est écrit dans la « Idra Zouta », l'un des chapitres essentiels du Zohar, qui relate qu'avant de rendre son âme à son Créateur, Rabbi Chimon bar Yo'haï avait fait rassembler ses proches disciples autour de lui. A ce moment-là, il a reçu des révélations célestes concernant les plus profonds secrets de la Torah. Il les a aussitôt communiqués à ses élèves.

**Mais encore,** le 'Hatam Sofer rapporte que la manne a commencé à tomber le 18 lyar, l'année de la sortie d'Egypte. En effet, c'est le 15 lyar que les provisions emportées d'Egypte furent épuisées (voir Chémot 16;1) ; ils devaient rester 3 jours sans pain, et ce n'est que le 3<sup>e</sup> jour au matin (18 lyar) que la manne tomba pour la première fois.

**Pourquoi allume-t-on des feux à Lag Baômer ?**

- Nous avons l'habitude d'allumer des feux de joie la veille de Lag Baômer
- pour rappeler le feu d'une intensité phénoménale qui remplit la maison de rabbi Chimon bar Yo'haï lorsque celui-ci révéla les secrets ésotériques de la Torah à ses disciples.
- D'autres ajoutent que le feu dont il est question est celui du Zohar, œuvre kabbalistique maîtresse qui signifie littéralement « lumière éclatante »

**Pourquoi coupe-t-on les cheveux des jeunes enfants de 3 ans à Lag Baômer ?**

L'origine de cette coutume est citée dans les écrits du Rabbi 'Haïm Vital (élève du Ari Zal) qui relate que le jour de Lag Baômer, le Ari Zal s'était rendu à Méron avec son petit et lui avait coupé les cheveux.



**Mais que symbolise cette coupe de cheveux ('halaké) et pourquoi la fêter ?**

On se réjouit avec l'enfant afin qu'il se familiarise avec une des Mitsvot de la Torah « Ne taillez pas en rond les coins (péot) de votre chevelure » (Vayikra 19;27), une des raisons pour laquelle on leur laisse les Péot (papillotes). D'autre part, à 3 ans, l'enfant commence à étudier la Torah en assimilant, tout d'abord, l'alphabet (alef-bet) hébraïque qu'on lui fait découvrir avec du miel ou des douceurs afin qu'il goûte aux délices de la Torah et développe, dès son jeune âge, un amour pour la Torah. Aussi, toujours dans cet esprit d'initiation à l'étude, à l'occasion de sa première coupe de cheveux, l'enfant passe du statut de

Essav que la Torah caractérise d'**« homme velu »** à celui de Yaakov qui, lui est défini comme « un homme lisse ».

**Pour quelles raisons, les enfants ont coutume de jouer avec des arcs à flèches [factices] le jour de Lag Baômer ?**

Cette habitude est liée à l'enseignement du Midrach (Yérouchalmi Berakhot 9, 2) qui affirme qu'aucun arc-en-ciel n'est apparu du vivant de Rabbi Chimon bar Yo'haï. Rappelons que les arcs-en-ciel apparaissent à la suite du déluge pour rappeler la promesse d'Hachem de ne pas détruire le monde même lorsqu'il le mériterait (Beréchit 9;12-13). La grandeur de Rabbi Chimon bar Yo'haï fut telle qu'il protégea le monde entier de toute calamité de son vivant. D'où l'absence d'arcs-en-ciel durant sa vie.



## TEFILA EXCEPTIONNELLE LE JOUR DE LAG BAÔMER

Transmettez-nous vos noms et vos demandes de prières avant Jeudi 29 Avril 15h00 par mail : [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)



Le jour de LAG BAÔMER est un jour favorable pour prier. Les portes de la miséricorde s'ouvrent, et c'est un temps propice où nos téfilot sont écouteées.

**L'équipe d'OVDHM prierà ce jour-là pour vous et vos proches**



Retrouvez-nous sur le [www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah

## AUTOUR DE LA TABLE DE SHABBATH, n°277 Emor 5721



**En reconnaissance à D.ieu pour tous ses innombrables biens faits, j'ai le grand mérite d'annoncer le mariage en Israël (Bné Braq) de ma seconde fille, Léa, cette semaine avec un très bon Bahour Yéchiva : Yossef Haim Kook (Néro Yaïr).**

**J'adresse une prière à Hachem : que ce nouveau couple fonde une maison pleine de Chalom et de bénédictions dans la collectivité d'Israël et qu'ils aient le mérite d'avoir des enfants dans la Thora et les Mitsvot. TODA RABBA HACHEM (merci beaucoup mon Dieu) ! Mazel Tov, Mazel Tov !**

**Faire du 4/4 et finir (ou commencer) à Jérusalem...**

Notre Paracha traite en ses débuts des lois concernant les Cohanim. De nos jours, "Cohen" est un nom de famille; cependant à une époque reculée ils étaient au service du Temple de Jérusalem. C'est eux qui apportaient les sacrifices de la collectivité. Quand se dévoilera le Mashiah/Messie, les Cohanim qui justifieront leur filiation pourront reprendre le service. Le début de la section traite en particulier des lois du mariage, le Cohen n'a pas le droit de se marier avec une divorcée ou avec une femme qui lui est interdite. Notre Paracha évoque également les lois d'impureté. En effet un Cohen n'a pas le droit d'être en contact avec un mort. De plus, il ne peut pas résider dans la même pièce même s'il ne touche pas le défunt.

Cependant cette semaine je m'attarderai sur un verset qui traite du sacrifice Toda, qui signifie "remerciement". Donc, remercier Hachem n'est pas une invention des religieux de notre époque. Autre chose encore, le mot sacrifice est une traduction – inexacte – de Korban. La racine étymologique de Korban c'est Karov / proche ou approcher. C'est-à-dire que le sacrifice est d'approcher l'animal sur l'autel et par la même occasion de rapprocher son propriétaire de D.ieu grâce à l'expiation de sa faute.

Je ferai une courte introduction sur les différents groupes de Korbanot. Il en existe deux : ceux offerts par la collectivité et les particuliers. Par exemple le sacrifice perpétuel (Tamid) était offert matin et après-midi par le peuple dans son ensemble tous les jours de l'année. Il existait aussi les sacrifices propres aux fêtes, Shabbat...

Pour les particuliers, il existait deux sous-groupes. Les obligatoires et les facultatifs. Parmi les obligatoires il y a les sacrifices qui expiaient les fautes, comme le Hattat, Acham et aussi le Toda. Il existe des sacrifices facultatifs qui sont offerts à Dieu afin de se rapprocher de Lui et d'être ainsi agréer.

Notre verset dit (22.29) : "Lorsque vous approcherez le sacrifice Toda, il faudra l'offrir avec agrément/volonté...". Ce sacrifice Toda avait un statut très proche des Chlémamims. Ce sont des sacrifices offerts sur l'autel dont les propriétaires, et les Cohanim recevaient leurs parts qu'ils devaient manger en deux nuits et une journée. Cependant pour le Toda, il fallait amener en plus de l'animal 40 pains (30 de Matsa et 10 de H'amets). La consommation des pains et de la viande s'effectuait dans les murailles de Jérusalem, mais pas forcément au Temple. Toda, comme son nom l'indique est un remerciement, c'est un sacrifice qui est offert à D.ieu pour de multiples bien faits. Un homme pouvait offrir ce sacrifice (Toda) non obligatoire, de sa pleine volonté, mais il pouvait devenir obligatoire lorsqu'un homme sortait d'une situation difficile. Quatre cas sont rapportés. Celui d'un malade alité qui s'est rétablit, une personne qui a traversé les déserts ou les océans et enfin un homme qui sort indemne des geôles. Dans tous ces cas, à l'époque du Temple, il devait amener un sacrifice de remerciement (le Toda) . C'est aussi pourquoi de nos jours, un homme montera au Sefer Thora et fera la bénédiction "HaGomel Hassidim

Tovim".

Le verset dit "Lorsque vous apporterez le Toda avec agrément et volonté". Les Sages rapportés dans Rachi demandent de quel genre d'agrément s'agit-il ? Ils enseignent qu'au moment de l'abattage de l'animal, il fallait que le Chohet/le boucher ait l'intention de manger la bête le jour même, car ce sacrifice devait être mangé en une seule journée, et s'il avait l'intention de le manger le lendemain, le sacrifice devenait invalide.

Seulement le Ktav Soffer, Géant en Thora, fils du Hatham Soffer/ Rav en Hongrie au début du 19<sup>e</sup> siècle donne une autre explication. Comme je vous l'ai expliqué ce Korban vient à la suite d'un miracle. Par exemple, un homme qui est resté un mois dans la section Covid 19 de l'hôpital de sa ville et en fin de compte il en est sorti la tête haute, et non en position horizontale.... Donc notre homme tout heureux ira d'un pas leste à Jérusalem et j'espère qu'entre temps les vols seront rétablis, et approchera son sacrifice Toda....Formidable ! Il est certain que notre homme aura plein de reconnaissance à D.ieu pour lui avoir rétablit ses voies respiratoires, et de pouvoir de nouveau jouir d'un souffle profond...

Donc, demande le Rav, pourquoi le verset a besoin de notifier qu'il faille amener ce sacrifice avec "Agrément et volonté" ? Il est clair qu'un homme est plein de reconnaissance envers le Tout Puissant !

Le Ktav Soffer écrit que la Thora lui demande plus. C'est-à-dire qu'il soit reconnaissant à Dieu pour la cause qui l'a amené à approcher son Toda !

Autre exemple plus sympathique, un homme qui a fait une excursion inoubliable dans le désert du Sahara en 4/4. Au bout de trois jours de randonnées, un groupe de bédouins du désert lui dérobe son jerrican d'eau et son iPhone dernier cri.

Au début notre homme se lamente beaucoup plus sur la perte de son portable, avec son carnet d'adresses, mais au bout de deux heures à 50 degrés à l'ombre il commence à regretter amèrement, je vous laisse deviner la suite... Et notre homme dut ramer, expression qui n'est pas tellement approprié pour l'excursion au Sahara, pendant trois jours à l'aveuglette dans sa jeep en suçant ses dernières pommes qu'il avait dans un cabas oublié. Donc arrivé à Dakar, il prendra un billet d'avion pour Tel Aviv afin d'apporter son Toda à Jérusalem.

Seulement durant les sept heures de vol, il aura le temps de réfléchir aux paroles de "autour de la très belle table de Chabat"; que Dieu attend de lui qu'il Le remercie pour s'être fourvoyé dans le désert et avoir passé les trois jours les plus pénibles de sa vie !! Puisque le verset dit :"Lirtsonerem"/avec agrément. La Thora demande que l'on comprenne que, ce qui nous arrive, c'est pour notre bien. Et des fois, ce n'est pas si évident. Le Ktav Soffer nous propose une réponse : il n'existe pas de punition sans faute. Donc les trois jours de galères viennent expier une faute antérieure. Et l'agrément dont parle la Thora est de savoir qu'avec cela, l'homme acquerra la vie du monde futur. Car tous les lecteurs le savent bien : le monde futur dure une éternité beaucoup plus que les trois jours dans le désert.

Autre possibilité de comprendre ce phénomène, est de recevoir l'épreuve, et de savoir qu'au final notre homme se rapprochera de son Créateur. C'est-à-dire que la peine du moment (les trois jours) a provoqué son rapprochement vers Dieu. Il a réfléchi au sens de sa vie et il décide de faire un tour dans les Yéchivot de Jérusalem. C'est la plus grande délivrance de l'homme, comme le dit Rabenou Yona :"Si Tu ne m'avais pas placé dans l'obscurité, je n'aurais pas su ce qu'est la joie de la lumière !"

### **Bar Yohaï, Bar Yohaï... Rabbi Chimon Bar Yohaï**

Cette semaine nous fêterons jeudi soir la Hilloulah de Rabbi Chimon. Il se peut qu'une partie de mes lecteurs soient en confinement, je vous propose une anecdote tirée de mon best-Seller "Au cours de la Thora".

Notre Sipour/histoire vraie traite d'un Avreh qui malheureusement avait été frappé par la maladie. En apprenant la nouvelle il partit demander aux Rabanim des conseils et aussi des brahot/bénédictions pour guérir.

Un jour, il décida d'aller à Méron, lieu où est enterré Rabbi Chimon pour prier. Ndlr : le Michna Broura rapporte à plusieurs endroits que la prière est plus facilement recevable par Dieu dans les cimetières où reposent des Tsadiquim

Avant de partir, il se rendit chez un des Tsadiq de la génération pour lui dire son intention de monter au tombeau de Rabbi Chimon.

Le Rav le bénit et il lui rajouta une demande toute particulière :

" ...Quand tu monteras à Méron je te transmettrai une lettre de ta femme que tu poseras auprès du saint Tombeau ".

L'Avreh était complètement dépassé par les paroles du Tsadiq et lui demanda une explication.

Le Rav lui expliqua ainsi : " Tu dois savoir que tu as une épouse hors du commun !

Juste avant ton mariage, une personne avait violemment fait souffrir ta future femme. Après avoir pris conscience de sa faute il lui demanda le pardon, mais elle refusa. C'est alors que cette personne est venue me voir pour que j'entre aussi dans cette histoire. Après avoir vu combien cette personne s'était VÉRITABLEMENT repentie, j'ai essayé alors d'amadouer ta femme, mais sans résultat. Après de nombreuses péripéties, elle accorda finalement son pardon à cette personne. C'est alors que j'ai demandé à ton épouse d'écrire en double sa lettre de Pardon. Une lettre est restée chez elle, celle qu'elle envoya à la personne, la seconde je la possède encore. Donc je te demande de la prendre avec toi à Méron. Et avant que tu ne commences à prier là-bas auprès de Rabbi Chimon, je tiens à ce que tu places cette lettre sur le Tombeau. Et que tu dises dans ta prière que par le mérite de ta femme qui a pardonné à cette personne pour ce qu'elle lui a fait, tu demandes à ce que Rabbi Chimon soit ton avocat auprès du Ribono Chel Olam afin qu'Il te guérisse et aussi pour que ta femme ne devienne pas VEUVE ! "

L'Avreh fit exactement ce que le Tsadiq lui avait dit de faire :

Après avoir placé la lettre sur le tombeau il a pleuré à très chaudes larmes devant Hachem : " Qu'Hachem sauve ma femme d'être veuve et qu'il me sauve aussi de la maladie par le mérite de cette lettre !" Que s'est-il passé finalement ?

Au retour de Méron, l'Avreh avait refait une nouvelle fois des radios et, comme par enchantement, la tumeur avait disparu !

**Coin Hala'ha** : avant de faire la bénédiction du Omer, on devra connaître le décompte du jour. Important pour les non-hébreuants, il faut comprendre le texte récité car il s'agit d'un décompte. Dans le cas où l'on a commencé la bénédiction sans connaître le décompte, seulement en ayant l'oreille à ce que récite son voisin de la synagogue, on sera tout de même quitte (à postérieur).

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu Le Veut

**David GOLD** Sofer écriture ashkénaze et écriture sépharade

Prendre contact tél:00972 55 677 87 47 ou à l'adresse mail 9094412g@gmail.com

Léilouï Nichmat de Yacov Leib Ben Avraham Nouté Haréni Kapparat Michkavo



sous la direction  
du Rav Israël  
Abargel Chlita

# Haméïr Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Paracha Emor

5781

|100|

## Parole du Rav



Même au sujet de la vertu de pudeur, il faut éduquer nos précieux enfants dès leur plus jeune âge. Comment s'habiller, se préparer le matin, comment se laver... Il y a des parents qui ont honte d'expliquer et à cause de cela les enfants font face plus tard à de graves dysfonctionnements.

Plusieurs couples s'étaient trouvés dans de grandes difficultés, parce que les parents n'avaient rien expliqué. Ils avaient grandi comme des enfants qui étaient orphelins du vivant de leur père et de leur mère ! Ils demandaient des explications et les parents répondaient que ça les gênait. Demain ils trouveront quelqu'un d'autre pour leur expliquer... C'est vraiment dangereux ! Des parents qui veulent réussir avec leurs enfants sont obligés d'expliquer les choses. Rappelons-nous : "l'eau chaude et l'huile que ma mère a enduites sur moi dans mon enfance, m'ont permis de tenir bon dans ma vieillesse". L'acquisition des bonnes vertus, des bonnes habitudes qu'on reçoit de ses parents dans l'enfance tiendra l'homme toute sa vie dans la bonne voie !

## Alakha & Comportement



Nos sages expliquent que bien qu'il soit bon de cacher ses bonnes actions, parfois, il est demandé à l'homme de les faire connaître. Par exemple si on dit d'un homme qu'il ne fait pas la volonté d'Hachem comme il faut. C'est une mitsva pour lui de le prouver en montrant qu'il est honnête et droit dans son service divin comme il est écrit : «Vous serez quittes envers Hachem et envers Israël» (Bamidbar 32,22).

S'il se trouve dans notre entourage une personne qui apprendra de nous comment réaliser les mitsvot d'Hachem convenablement et avec droiture alors il est permis de le montrer. Un rav devra s'efforcer de montrer à ses élèves comment réaliser leur service divin de la meilleure manière possible. Il devra expliquer chaque chose qu'il fait vis-à-vis de la mitsva afin de leur apprendre la alakha dans sa réalisation. Le Rav et le père ont le devoir d'orienter de tout leur cœur leurs élèves et leurs enfants au nom du ciel et non pour se vanter.

(Hélev Aarets chap 6 - loi 6 page 388)



## La grandeur de la mitsva de savoir tenir sa langue



Dans la dernière partie de la paracha de la semaine, la Torah relate : «Il arriva que le fils d'une femme d'Israël, qui avait pour père un égyptien, était allé se quereller avec les enfants d'Israël ; une dispute s'éleva dans le camp, entre le fils de l'israélite et un homme d'Israël. Le fils de la femme israélite proféra, en blasphémant, le Nom divin ; on le conduisit devant Moché. Le nom de sa mère était Chlomit, Bat Divri, de la tribu de Dan» (Vayikra 24,10-11).

Pour bien comprendre cette histoire, nous devons commencer par dire qui est ce "fils d'un homme égyptien". Dans la Paracha Chémot (ch.2), la Torah nous dit que Moché Rabbénou ayant grandi sortit pour voir l'affliction de ses frères qui étaient esclaves en Égypte. Un jour, il vit «un égyptien frapper un hébreu de ses frères. Il regarda autour de lui et vit qu'il n'y avait personne, alors il frappa l'égyptien et l'enterra dans le sable» (versets 11-12). Rachi explique que l'égyptien frappa l'hébreu parce qu'il désirait sa femme. Il avait ordonné à l'hébreu de travailler la nuit et après qu'il ait quitté la maison, l'égyptien était entré et s'était unie avec elle, alors qu'elle pensait être avec son mari. Ce n'est qu'au retour de son mari qu'ils surent ce qui s'était passé. Quand l'égyptien sentit que l'hébreu avait tout compris, il le suivit toute la journée et le frappa, jusqu'à ce que Moché Rabbénou vienne et le tue. Cette femme était Chlomit Bat Divri. De cet incident, Chlomit est tombée

enceinte et a donné naissance au "fils d'un égyptien" qui, dans notre Paracha, a maudit Hachem. C'est le sens du commentaire de Rachi : le "Fils d'un égyptien", c'est l'égyptien que Moché a tué. Il faut savoir que ce n'est pas pour rien que l'égyptien a été attiré par Chlomit Bat Divri et non par une autre. Rachi explique que les mauvaises tendances de cette femme apparaissent dans son nom. On l'appelait "Chlomit" parce qu'elle avait une bouche bavarde, répétant sans cesse Chalom aux gens. "Bat Divri" signifie parler ; elle parlait constamment à tout le monde et à n'importe qui. En fin de compte, c'est la raison pour laquelle l'égyptien a posé ses yeux sur elle et qu'elle a donné naissance à un fils corrompu.

Ce fils corrompu décida d'établir sa tente avec la tribu de Dan parce que sa mère était de cette tribu. Il y avait un "homme israélite" qui protestait contre cela en affirmant que la filiation des tribus suit la tribu du père et non de la mère. L'homme israélite emmena le fils corrompu au tribunal de Moché Rabbénou pour que l'affaire soit jugée. Après que Moché Rabbénou ait statué contre le fils corrompu, ne lui permettant pas d'installer sa tente où il voulait, il maudit Hachem et Moché dont le jugement était inspiré de la Torah. Moché ordonna qu'il soit placé sous surveillance (en prison) jusqu'à ce qu'Hachem lui enseigne la punition à infliger pour la malédiction proférée par cet homme. Akadoch Barouh Ouh dit à Moché : «Emmène le blasphémateur

**Photo de la semaine****Citation Hassidique**

**"La crainte d'Hachem qui est le principe de la connaissance de la sagesse et de la morale excitent le mépris des imbéciles. Ecoute, mon fils, les avertissements de ton père et ne délaisses pas les enseignements de ta mère; car ils forment un magnifique diadème pour ta tête et un collier pour orner ton cou.**

**Mon fils, si des délinquants cherchent à t'entraîner avec eux, ne cède pas.... mon fils, ne t'attache pas à eux, écarter tes pas de leur voies; car leurs pieds se précipitent vers le mal, ils ont hâte de verser le sang."**

Michlé Chap 1

à l'extérieur du camp, et tous ceux qui ont entendu son blasphème devront appuyer leurs mains sur sa tête. Et toute la communauté le lapidera» (Vayikra 24.14). Les enfants d'Israël suivirent l'ordre d'Hachem : «Ils prirent donc le blasphémateur à l'extérieur du camp et le lapidèrent» (verset 23).

Cela vaut la peine de réfléchir un instant. Notre Paracha a eu lieu des décennies après la naissance de ce fils corrompu, Moché Rabbénou et le peuple juif connaissait certainement sa lignée imparfaite, pourtant, ils lui ont permis de se conduire comme tous les autres Juifs. Ce n'est que lorsqu'il a ouvert la bouche contre Hachem et Moché, lorsqu'il a montré son vrai visage, qu'il a été arrêté et condamné à mort. En fait, de nombreux défauts peuvent être tolérés, mais pas le défaut d'une langue qui lance des paroles perverties. Nous apprenons de cette histoire qu'un homme, bien qu'il transgresse de nombreuses lois et soit corrompu dans ses actes, tant qu'il n'ouvre pas sa bouche pour vomir des obscénités, des malédictions, des commérages et autres; Hachem peut être patient avec lui anticipant sa future téchouva. Cependant, une fois qu'il a souillé et perverti ses paroles, alors Hachem cachera Son visage à cet homme. Il n'y a rien qui repousse Hachem de l'homme plus que les discours orduriers. Une personne qui maudit librement les sages et rabbanimes, le ciel le perdra; comme le fils corrompu qui a excellé dans l'art de sa mère la bavarde. Cette personne rencontrera le même sort que lui, c'est à dire la mort comme blasphémateur.

Dans la ville de Salé, au Maroc vivait un grand tsadik du nom de Rabbi Avraham Benmoussa Zatsal, un génie dont l'esprit vif dans la Torah était si avancé, que même les érudits en Torah de la ville avaient peur de le rencontrer de peur qu'il ne les embarrassse par leur manque de connaissance. Rabbi Avraham a décidé de déménager à Tunis, la capitale de la Tunisie. Il est arrivé fatigué et éprouvé après le voyage et s'est installé dans une auberge jusqu'à ce qu'il puisse trouver un endroit permanent pour vivre. Rabbi Avraham est sorti ce soir-là, car il avait entendu dire qu'il y avait un mariage avec tous les chefs de la communauté et les rabbins. Il a pensé que ce serait un bon endroit pour rencontrer des gens et être accueilli dans la communauté. Au lieu de cela, quand il est arrivé dans la magnifique salle de

mariage et s'est assis à l'une des tables, le père de la mariée l'a remarqué pensant que c'était un clochard. Il a demandé au marié et à sa famille s'ils savaient qui était cet étranger vêtu de vêtements usés ? Comme ils ne pouvaient pas non plus l'identifier, le père de la mariée s'est approché de Rabbi Avraham avec colère et l'a réprimandé d'être venu à leur fête sans invitation. Rabbi Avraham a été terriblement blessé par l'accusation sans fondement, car il n'était pas venu pour manger, mais pour rencontrer les rabbins et les dirigeants de la communauté.

Il s'est levé humilié et a quitté la salle. La tournure des événements ne dérangeait personne, les rabbins et les leaders de la communauté n'ont prêté aucune attention à la débâcle. Peu de temps après, alors que le mariage se déroulait encore, les regards de tous les invités furent dirigés vers la mariée. Elle criait d'horreur : «Je ne peux plus voir, je suis devenue complètement aveugle ! Sauvez-moi !»

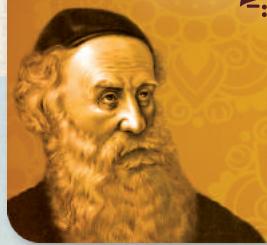
Les médecins présents n'ont pas pu l'aider, les rabbins ont essayé de lui donner une bénédiction, mais tout était vain, elle ne pouvait toujours pas voir. Un érudit s'est approché du père de la mariée et lui a dit: «Cela semble être votre punition pour avoir embarrassé l'invité que vous avez jeté dehors». Le père de la mariée est parti frénétiquement chercher Rabbi Avraham pour s'excuser et l'inviter à revenir avec honneur. Après de grands efforts et de longues recherches, il l'a enfin trouvé à l'auberge. Rabbi Avraham dormait et sa famille a refusé de le réveiller en disant qu'il ne dormait que trois heures par nuit. Après les avoir suppliés de sauver la vie de sa fille, la Rabbanit est entrée pour réveiller le Rav.



**"La langue est un instrument terrible de droit de vie et de mort sur les individus"**

Rabbi Avraham s'est levé et est sorti de sa chambre. Quand le père de la mariée l'a vu, il est tombé à ses pieds en s'excusant. «Rabbi, pardonnez-moi, j'ai péché, pardonnez moi et laissez ma fille en bonne santé ! Je promets de ne plus jamais agir ainsi». Rabbi Avraham a eu pitié de l'homme riche et a prié pour lui et sa fille. Il est allé placer ses saintes mains sur les yeux aveugles de la mariée et elle a été guérie. Elle a pu voir normalement à nouveau. La famille conduite par le père de la mariée a remercié Rabbi Avraham et lui a baisé les mains avec honneur. Dès lors, pour se faire pardonner complètement, la maison de cet homme riche a été ouverte à tous les pauvres qui avaient besoin d'un bon repas.

"בָּיְ קָדוֹם אֲלֵיךְ זָהָב מֵאַד בְּפִיךְ יְבָרֶכְךָ לְזִמְנָתֶךָ"



# Connaître la Hassidout



## La joie est le récipient idéal pour recevoir la Chéhina

Akadoch Barouh Ouh ne fait jamais de remarque ou commentaire (pourquoi n'avez-vous pas donné ? pourquoi n'avez-vous pas apporté ? etc.). La seule personne qu'Hachem a éveillé pour la faire réagir est Kayin : «Pourquoi es-tu chagriné et pourquoi ton visage est-il abattu ?» (Béréchit 4.6). «Pourquoi es-tu triste ?», cela fait mal à Hachem Itbarah. Lorsqu'un homme est triste et déprimé, la Sitra Ahra (le côté obscur) le domine sur quatre coudées autour de lui.

Le Baal Atanya pose la question : «Puisque la tristesse est si terrible; que toutes les souffrances viennent à cause de la tristesse; qu'Hachem délaisse l'homme à cause du chagrin; et toutes les 98 malédictions en découlent; alors pourquoi proposons-nous à l'homme de se voir comme un Racha à ses propres yeux ? Cela fera pleurer son cœur, il en viendra à être triste et il sera incapable de servir Hachem avec joie». Il est bien connu que l'un des principes fondateurs du service divin est de servir Hachem avec joie et ne pas cesser d'être heureux ne serait-ce qu'une fraction de seconde. Il devrait suffire à l'homme de se rappeler qu'il a le mérite d'être le serviteur du Roi des rois, Akadoch Barouh Ouh, ce qui le conduirait à un état de grand bonheur, comme il est écrit : «Qu'Israël se réjouisse de son créateur, que les fils de Sion éclatent de joie pour leur Roi !» (Téhilim 149.2).

Tout cela dépend de nous, chaque Juif qui sert Hachem avec bonheur,

provoque le bonheur d'Akadoch Barouh Ouh. De même, au moment où une personne se retient de faire un péché, même une fraction de seconde, il est

saintes, celles-ci siègeront comme une couronne ornant la tête d'un tsadik de renommée mondiale. Qui est ce tsadik de renommée mondiale ?

C'est Akadoch Barouh Ouh.

Cela signifie que lorsque des paroles de la Torah sont dites avec vérité et droiture, sans parti pris, elles ont la capacité d'atteindre le fondement de la vitalité du monde. Si c'est ainsi, comment est-il possible de demander à quelqu'un, de se considérer comme un Racha, quand on sait qu'il sera en conséquence Hachem

nous en préserve, enveloppé par la tristesse ! Dans cet état d'esprit, il n'aura certainement pas la volonté de servir Hachem Itbarah. (Cette question sera traitée dans le ch.33, et à la fin du ch.34)

Il est rapporté au sujet du Maharil Diskin, que trois heures après qu'il ait fini la prière du matin, il était toujours impossible de regarder son visage, car il était rouge comme un feu, à cause de la joie que lui procurait la prière. En d'autres termes, il était un récipient si propre et pur, que sa prière joyeuse laissait l'image d'un flambeau brillant sur son visage. Quand Abbayé mettait ses téfilines, son visage était lumineux comme le soleil, au point que son maître le réprimandait en lui disant : «Qu'est-ce qui t'arrive ?» Il lui répondait : «Je mets mes téfilines, que puis-je faire ? Votre honneur doit me comprendre, dès l'instant où je mets les téfilines, je commence à voir la présence divine».



assis inactif et ne transgresse pas, il recevra une récompense comme s'il avait réalisé la mitsva (Kidouchin 39b).

C'est encore plus vrai dans notre génération. Un homme qui sort dans la rue et essaie de préserver ses yeux des choses interdites, doit savoir qu'en se comportant de la sorte, il sanctifie le ciel et pour cela il doit être joyeux, et reconnaissant envers Hachem. Encore plus, s'il s'asseoit, assiste à un cours de Torah et étudie quelques enseignements qu'il ne connaissait pas encore, l'essence de ces nouvelles pensées en Torah que son âme mérite de découvrir, sera pour lui une joie intense. Si quelqu'un connaissait la valeur d'un seul mot de la sainte Torah qui entre dans son âme, il serait prêt à vendre tout ce qu'il possède pour acquérir ce mot. Après une longue vie, il se rendra compte que ce mot lui a permis d'atteindre la couronne du roi. Celui qui mérite que ses paroles de Torah soient considérées comme

*|| suite la semaine prochaine ||*

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 1  
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



## Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	20:46	22:01
Lyon	20:28	21:38
Marseille	20:21	21:28
Nice	20:14	21:22
Miami	19:33	20:29
Montréal	19:42	20:51
Jérusalem	19:04	19:54
Ashdod	19:00	20:01
Netanya	19:00	20:01
Tel Aviv-Jaffa	19:00	19:52

## Hiloulotes:

13 Iyar: Rabbi Yéchaya Lévy  
 14 Iyar: Rabbi Yéoudah Bar Ilay  
 15 Iyar: Rabbi Elazar Ben Arah  
 16 Iyar: Rabbi Réphaël Abbou  
 17 Iyar: Rabbi Chabtaï Bouhbout  
 18 Iyar: Rabbi Chimon Bar Yohai  
 19 Iyar: Rabbi Ezra Attia

## NOUVEAU:

### Message important pour la communauté francophone :

Bénéficiez gratuitement des conseils et bénédictions du Rav Israël Abargel Chlita en français depuis votre smartphone !

054.943.93.94



Réponse en privé par message / appel

## Histoire de Tsadikimes

Rabbi Chimon Bar Yohai est né plusieurs années après la destruction du second Bet Amikdash. Il sera un des cinq élèves que Rabbi Akiva aura après la perte de ses 24 000 élèves. Rabbi Chimon Bar Yohai est l'auteur du Zohar, ouvrage fondamental de la Kabbale qu'il dévoilera après être sorti de la grotte. En l'honneur de la Hilloula du saint Rabbi Chimon Bar Yohai, nous raconterons le récit sa naissance miraculeuse.

La tradition raconte que le père de Rabbi Chimon faisait partie de la tribu de Yéoudah et était un des plus grands notables de la génération. C'était un grand érudit, riche et respecté de ses contemporains. Malheureusement, il n'avait pas mérité du ciel, d'avoir une descendance au sein du peuple d'Israël. Sa femme Sarah, elle aussi de noble ascendance était stérile et Yohai pensait sérieusement à se séparer d'elle pour épouser une autre femme qui lui donnerait enfin un fils tant désiré. Lorsque Sarah comprit les intentions de son mari, elle refusa de renoncer à son précieux mari. Avec beaucoup de peine, elle implora Hachem par de nombreuses prières et téhilimes, en demandant au maître du monde de pouvoir donner une descendance à Yohai. Chaque prière qu'elle faisait était accompagnée de larmes et de supplications.

Le soir de Roch Achana, jour du jugement, après avoir fini le repas de fête, Yohai se coucha le cœur lourd. Il aimait sa femme et ne voulait pas la répudier, bien qu'il désirât ardemment un enfant. Après s'être endormi, Yohai fit un rêve. Dans son rêve, il était dans un jardin magnifique, avec de nombreux arbres différents les uns des autres. Certains de ces arbres étaient fertiles, mais d'autres étaient complètement secs. Après avoir parcouru le jardin, Yohai se sentit très fatigué. Il s'adossa à un des arbres secs du jardin afin de reprendre des forces. Son repos fut de courte durée, des bruits assourdisants envahissaient maintenant le jardin. Levant les yeux, Yohai

découvrit qu'un géant avec un arrosoir parcourrait le jardin en arrosant certains arbres secs du jardin. Dès que l'arbre était arrosé, le tronc se gonflait, la sève montait en lui, des feuilles se développaient et des fruits poussaient. Incroyable! Subjugué par cette vision, Yohai ne remarqua pas que le géant venait dans sa direction. Se tenant devant l'arbre de Yohai, le géant posa son arrosoir au sol. Yohai ne comprenait pas pourquoi cet arbre là n'allait pas être lui aussi fertile comme les autres que le géant venait d'arroser.



Le géant poussa Yohai et sortit de sa poche une toute petite fiole. Cette fiole contenait un tout petit peu d'eau, que le géant versa sur les racines de l'arbre de Yohai. Quelques secondes plus tard, le tronc prit des couleurs, grandit, s'élargit, des branches immenses parsemées de feuilles magnifiques poussèrent et des fruits merveilleux apparurent. Maintenant l'arbre de Yohai recouvrait le jardin en entier. Le géant regarda Yohai en souriant et disparut comme il était arrivé.

Le lendemain matin, Yohai fou de joie raconta son rêve à son épouse en lui expliquant que d'après lui, elle allait bientôt donner naissance à un enfant. Pour être rassuré dans leur interprétation, ils se rendirent dans la journée chez le maître de la génération Rabbi Akiva. Rabbi Akiva confirma leur pressentiment et leur expliqua qu'en fait Sarah n'aurait jamais dû avoir d'enfant et qu'en fait la fiole du géant qui n'était autre que le prophète Eliaou contenait les larmes de cette tsadékette, que ses prières avaient déchiré le décret d'infertilité dans les cieux. L'arbre du rêve avait recouvert tout le jardin car l'enfant qu'ils allaient avoir serait un garçon qui illuminerait le monde entier par sa Torah.

Lorsque naquit celui qui deviendra Rabbi Chimon, la maison tout entière se remplit d'une lumière, intense comme ce fut le cas à la naissance de Moché Rabbénou.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



**Bet Amidrach Haméir Laarets**

**Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130**

[www.hameir-laarets.org.il/fr](http://www.hameir-laarets.org.il/fr) | [office@hameir-laarets.org.il](mailto:office@hameir-laarets.org.il)

**En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons**

hameir laarets

054-943-9394

Un moment de lumière

# Le Chabbat de Rabbi Nahman de Breslev

Avec l'aide de l'Eternel

Feuillet numéro 290

## Etude du Chabbat Emor 5781

et faisons savoir que la terre entière est pleine de Sa Gloire; c'est-à-dire que même au niveau de l'orge, summum de matérialité, nourriture de la bête, créature sans intelligence, qu'on lie au dommages causés par les péchés, là-bas également Sa Gloire est présente. Et il n'existe pas d'endroit d'où Il serait absent, c'est Lui qui nous fait tous exister. Ce qui explique pourquoi le désespoir n'existe pas du tout)

לעצמו - כי מה שהוא, ולא יפל בדעתו מחות שגנבה לו שחררו בני גilo טובים מפנו קרבנה, כי אפרילפי שהוא מידה טובה להיות ענו ולהפיק כל אדם טוב מפנו, אבל אם יפל בדעתו עלידי זה מס ושלום, אין זה עונה, אך בא, זהו גדרות גדול שאין נאה לו שייעבד אליו עבודה לה? יתברך וצדון הוא רחוק כל כך וחבריו בבר זכו למלה חזקיו,

"pour lui" – au niveau où l'individu se situe; il ne doit pas s'apitoyer du fait que ses compagnons lui semblent meilleurs, car bien qu'on recommande la modestie en toute occasion, considérer autrui meilleur que soi-même, cela ne doit pas mener l'individu à une déconsidération personnelle, à Dieu ne plaise; un tel comportement ne serait pas de la modestie, plutôt une

וספרתם לכם ... ויקרא כ"ג, ט"ו

**Et vous compterez chacun...**

(lévite 23, 15)

לכם לעצמכם. 'לכם' — לעצמכם דיקא, שכל אחד צריך לספר ספירת העمر, שהוא בחינת התזכורות "Chacun", pour vous – précisément, car chacun doit compter le Ômer, ce qui le mène à un renforcement spirituel

(כמבואר בלקוטי הלכות – הלכות פסח ט' – אות

כ': עלידי שסבירין עמר שעורים

מאכל בהמה ובגינה ובירמיין

אותו לבעל ולבטח למני

שהשמים והארץ שלו וכל

ארבע רוחות העולם למני

של כל ארבע רוחות העולם,

שלו, כמו שפרש רשיי שם,

עלידי זה מגלו וምירסמן כי

מלא כל הארץ בבודו, פניו שעם

בבחינות שעורים שהוא מקילת

הגשמיות, בחינת מאכל בהמה העדר הדעת, בחינת

ונגס כל החתאים, גם שם מלא בבודו יתברך, כי לית

אתר פניו מגיה והוא יתברך מחייב את כלם. ועלינו

אין שום יושב בעולם כלל

(Comme expliqué dans le Likoutey halakhot - Pessa'h 9,20: on présentait l'offrande du ômer, constituée d'orge, une nourriture réservée aux animaux, on la balançait et l'élevait - vers le haut vers le bas, en glorifiant Celui à qui appartiennent les cieux et la terre, puis dans les quatre directions d'un monde qui Lui appartient, comme nous l'explique Rachi. Ainsi, nous dévoilons

Ce feuillet est dédié à la mémoire de Odette 'Haya bat Daniel haCohen, za"

Par le fait de dire et chanter  
**Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane**  
on reçoit toutes les délivrances

# Si tu crois qu'on peut abîmer, crois également qu'on peut réparer...

provenait essentiellement du fait qu'il se considérait comme seul et unique au monde, il ne prenait pas garde aux gêneurs, empêcheurs ou embrouilleurs etc, se reporter au Likoutey Mohara"ne tome II.

ובאותם ימים שילש בפה מיני מניעות מהמנועים הרשעים או מיתגנדים הראצים למן מע מהאמת בכמה הנטות ופטויים ודברי ליצנות ופלקלקיות וכו', גם יש גם בפה מיני מניעות וחלישות הדעת אפלו מדבריו ואלה בו באמת.

Car en réalité, de même qu'on trouve toutes sortes d'empêchements et obstacles issus des mécréants ou opposants qui tentent de nous éloigner de la vérité par l'intermédiaire d'incitations et tentations, râilleries et hypocrisies etc, de même il se trouve également des empêchements et faiblesses d'esprit provoqués par des compagnons et amis pourtant véritables.

וכל זה אי אפשר לבאר בכתב רק כל אחד יבין בעצמו כפי עיניו, וכן כל מיני מניעות וחלישות הדעת שבעולם ארכיכון לילך בדרכו הפ"ל בבחינת אחד היה אברך לחשב כאלו הוא ייחידי בעולם פנ"ל.

וזה בחינת וספרתם לכם, "לכם"— לעצמכם פנ"ל. Mais tout cela ne s'explique pas par écrit, chacun le comprendra selon sa situation. Et face aux obstacles et faiblesses de l'esprit, il conviendra de s'orienter sur le chemin dont nous avons parlé - "Avraham était un [homme] isolé". Faire comme si nous étions uniques au monde! C'est cela "et vous compterez chacun" - "chacun", pour vous-mêmes.

forme d'orgueil qui lui ferait détester une situation dans laquelle son service divin paraît pâle au regard de celui de confrères réussissants mieux,

כי אسور לסרור אתני המיקום וממי יודע מאייה מקום הוא ובאייה מומחה נמשך עליידי משישו, כי און אדם דומה לחברו כלל.

**On ne doit jamais remettre en question le choix divin, personne ne sait d'où vient l'individu ni ce qui a motivé ses actes, car chaque homme est unique et ne ressemble donc pas à son prochain.**

על אף כל אדם שרוצה לצאת מטמאותו וזיהותו, שזה בחינת ספירת העمر כדי שיטהר וכו', ארך לספר הימים לעצמו דיקה ואל ייפיל אותו חברו כלל, מס שלום.

C'est pourquoi tout celui qui désire se débarrasser de l'impureté et du poison [originel], d'ordre similaire à la purification du ômer afin de se purifier, devra compter les jours pour lui-même, sans se décourager du fait de ses compagnons, que Dieu préserve,

וזהו "וספרתם לכם" — "לכם לעצמכם דיקה והבו היטב וכעין שכתב רבינו ז"ל על פסוק: "אחד היה אברך", שAKER התקרבות אברך אבינו עליו השלום לה' יתברך קיה עליידי שתשב תמיד שהוא רק אחד בעולם ולא הסתכל על שום מזע ומעכב ומבלבל וכו', עין בתוכה הספר לקוטי תנינא ענן.

C'est donc cela: "et vous compterez chacun" - "chacun", pour vous-mêmes précisément, comprends-le bien. Et comme l'a enseigné Rabbénou hakadoch, concernant le verset "Avraham était un [homme] isolé", son rapprochement vers Dieu

Dédiez ce Feuillet à la réussite, la guérison (...) de vos proches: 100nis/20euros seulement